This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ex Libris

Thomas Spencer Jerome

LA CONJURATION

DE CATILINA

OUVRAGES DE M. G. BOISSIER

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cᵉ

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16 BROCHÉ

Chaque volume, 3 fr. 50

Cicéron et ses amis. 13ᵉ édition. Un vol.

La Religion romaine d'Auguste aux Antonins. 5ᵉ édition. Deux vol.

Promenades archéologiques. Rome et Pompéi; 8ᵉ édition. Un vol.

Nouvelles Promenades archéologiques. — Horace et Virgile; 5ᵉ édition. Un vol.

L'Afrique romaine. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie. 2ᵉ édition. Un vol.

La fin du paganisme. Étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au IVᵉ siècle; 4ᵉ édition. Deux vol.

L'Opposition sous les Césars. 4ᵉ édition. Un vol.

Tacite. 2ᵉ édition. Un vol.

La Conjuration de Catilina. Un vol.

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS, FORMAT IN-16 BROCHÉ

Chaque volume, 2 fr.

Madame de Sévigné. Un vol.

Saint-Simon. Un vol.

900-05. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-05.

LA CONJURATION
DE CATILINA

PAR

GASTON BOISSIER
de l'Académie française

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1905

Droits de traduction et de reproduction réservés

LA CONJURATION DE CATILINA

CHAPITRE I

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CONJURATION

On ne dira pas que je cherche la nouveauté; il n'y a pas de sujet, dans l'histoire ancienne, dont on se soit plus occupé que de la conjuration de Catilina, et qui semble plus rebattu. On en a beaucoup usé, comme de tous les souvenirs de la république romaine, du temps de notre révolution; Mirabeau trouvait même parfois qu'on en abusait[1]. Mais ce

1. « Eh! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, et d'une insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : « Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! » (Mirabeau, discours du 26 septembre 1789.)

Je tiens de M. Aulard, qui réunit en ce moment les adresses envoyées à la Convention à propos du 9 thermidor, que, dans presque toutes, même dans celles de petits villages, où le maire et les conseillers municipaux n'avaient pas fait d'études classiques, Robespierre est appelé le *Catilina moderne*.

284194

n'est pas une raison de n'y pas revenir. Outre que les événements dont on a beaucoup parlé sont précisément ceux dont il y a beaucoup à dire, quand ce ne serait que pour discuter la manière dont on les a jugés, celui-là est particulièrement curieux, soit par l'intérêt du drame, soit par l'importance des acteurs, et j'ajoute que, malgré l'abondance des renseignements, il y reste encore beaucoup d'obscurités.

Je ne me flatte pas de les dissiper toutes; on ne le verra que trop dans le cours de ce travail. Il y en a pourtant sur lesquelles il me semble que ce que nous avons vu de nos jours peut jeter quelque lumière. L'homme ne change qu'à la surface. Nous allons souvent demander à des documents douteux et lointains des explications sur les choses antiques, quand il suffirait de regarder autour de nous pour en avoir l'intelligence. C'est bien le moins que, lorsqu'il s'agit d'étudier les révolutions d'autrefois, l'expérience que nous avons faite, pendant plus d'un siècle, des mouvements populaires, des conspirations, des coups d'État, nous serve à quelque chose : nous en avons assez souffert pour avoir le droit d'en profiter. Je crois donc que ces souvenirs nous feront mieux comprendre ce qui s'est passé à Rome dans les dernières années du VIIe siècle de la république[1].

1. Pour la chronologie dans tout le cours de ce travail, je suivrai ce qu'on appelle l'*Ère varronienne*. Les années seront comptées à partir de la fondation de Rome, qui a eu place en 754 avant Jésus-Christ. D'après ce système, Cicéron fut consul l'an de Rome 691, c'est-à-dire 63 ans avant Jésus-Christ.

I

Les faits sont connus : ils nous ont été transmis par deux grands écrivains, Cicéron et Salluste, qui étaient parfaitement en mesure d'être bien renseignés. Nous avons de plus l'avantage que ces deux témoins n'appartiennent pas au même parti politique et qu'on peut les contrôler l'un par l'autre.

Cicéron d'abord. — C'est le rôle qu'il a joué dans la conjuration qui en a fait la popularité. Les hommes de lettres devaient être particulièrement flattés qu'un des leurs eût gouverné glorieusement son pays, et que, sans armée, sans soldats, par sa parole, il l'eût tiré d'un très grand danger. C'était une réponse victorieuse aux dédains qu'affectent pour eux les hommes d'action, les politiques de métier, les gens de guerre. Voltaire, qui trouvait que ce grand souvenir honorait singulièrement toute la corporation, en avait fait une tragédie, *Rome sauvée*, qu'il a jouée plusieurs fois lui-même, soit sur son théâtre particulier, soit à Sceaux, chez la duchesse du Maine, soit à Berlin, chez Frédéric II. Il y représentait, avec un très grand succès, le personnage de Cicéron, et Condorcet, qui l'y avait vu, disait, trente ans plus tard : « Ceux qui ont assisté à ce spectacle n'ont pas oublié le moment où l'auteur de *Rome sauvée* s'écriait :

Romains, j'aime la gloire et ne veux point m'en taire,

avec une vérité si frappante qu'on ne savait si ce noble aveu venait d'échapper à l'âme de Cicéron ou à celle de Voltaire. »

Il était naturel que Cicéron, qui n'était pas modeste, fût plus convaincu que personne du mérite de ses actions et des services qu'il avait rendus à Rome. Il voulait par-dessus tout qu'ils ne fussent pas oubliés. Le moyen le plus sûr d'en conserver le souvenir ne lui paraissait pas, comme aux Grecs, de bâtir des monuments et d'élever des statues; ces témoins silencieux ne le contentaient pas, il se fiait davantage à l'histoire, à l'éloquence, à la poésie : « Je n'aime, disait-il, que ce qui fait du bruit. *Nihil me mutum potest delectare*[1] ». Il s'adressa donc à tous les gens de sa connaissance qui savaient un peu écrire, et qu'il croyait disposés à servir sa renommée, et il leur demanda sans fausse honte de célébrer le grand consulat. Mais, par une sorte de fatalité, il se trouva qu'ils étaient tous occupés ou prêts à l'être. Seul, Atticus, dont la complaisance était inépuisable, s'exécuta, sans satisfaire tout à fait son ami, qui trouva, dans son œuvre, moins de talent que de bonne volonté. Les autres s'en tirèrent avec des regrets et des compliments. Cicéron, voyant qu'il n'obtenait rien d'eux, se décida à se raconter et à se célébrer lui-même; il écrivit l'histoire de son consulat en vers et en prose, en latin et en grec. Mais les ouvrages qu'il avait composés à cette occasion

1. *Catilinaires*, III, II.

sont perdus, et ce qu'on en a conservé nous donne peu de regret du reste.

Il est plus fâcheux que nous n'ayons pas sa correspondance pour cette époque. Il n'était pas alors un aussi grand personnage qu'il l'est devenu plus tard et l'on n'avait pas pris l'habitude de garder ses lettres. Atticus lui-même ne s'était pas encore avisé qu'il ne vivrait dans la mémoire des hommes que grâce aux écrits de son ami, et que, selon le mot d'un ancien, Cicéron l'entraînerait dans sa gloire. Quand, vers la fin de sa vie, il prépara la publication de la correspondance à laquelle son nom reste attaché, il ne put retrouver que douze lettres antérieures à 691, et pas un mot de l'année même où Cicéron fut consul. Heureusement nous possédons la plus grande partie des *Discours consulaires*, et surtout les quatre *Catilinaires*, qui nous sont parvenues tout à fait intactes. Ces discours sans doute ne furent réunis que trois ans après avoir été prononcés, et nous ne savons pas quels changements a pu y faire Cicéron en les publiant. Il n'en est pas moins vrai que c'est là surtout qu'il faut chercher l'histoire de la conjuration.

Le *Catilina* de Salluste, dans sa petite taille, n'en est pas moins le premier en date des grands ouvrages historiques que la littérature romaine nous a laissés. Aussi est-il naturel qu'on souhaite savoir dans quelles circonstances il s'est produit, comment l'auteur a été amené à l'écrire, et les intentions qu'il avait quand il l'a composé. Ces questions ne sont pas toutes faciles à résoudre.

Il me semble qu'on peut assez exactement préciser de quelle époque il est. Comme on est sûr qu'il n'a pas pu paraître du vivant de César, et qu'on nous dit que Salluste est mort quatre ans avant la bataille d'Actium, il a dû s'occuper de ses ouvrages historiques de 710 à 718, et s'il a commencé par le *Catilina*, ce qui paraît assez vraisemblable, comme il faut lui laisser le temps de l'écrire, il doit l'avoir publié de 712 à 713, c'est-à-dire immédiatement après la bataille de Philippes et la défaite des républicains. Pour la première fois à ce moment, depuis la mort de César, il n'y avait pas d'armées en présence; ce n'était plus la guerre, mais ce n'était pas la paix encore. Les temps étaient toujours très sombres; les victorieux distribuaient à leurs soldats les terres des vaincus, et, quand elles ne suffisaient pas, ils prenaient aussi les autres. Le pillage et le massacre désolaient l'Italie et les provinces; les chefs des Césariens s'étaient partagé le monde, mais comme aucun d'eux ne paraissait content de sa part, ils étaient toujours sur le point d'en venir aux mains. Et pourtant il semble que, malgré ces inquiétudes et ces menaces, on devait sentir comme un souffle de renouveau dans cette société malade. Les guerres civiles avaient brusquement interrompu un admirable mouvement littéraire qui vraisemblablement se serait développé, si le temps avait été plus favorable. En quelques années, les lettres romaines avaient produit, entre beaucoup d'autres, Cicéron, Lucrèce et Catulle. Ils avaient disparu presque ensemble; mais il était bien

probable qu'à la première éclaircie, l'élan était prêt à recommencer. Dès le lendemain de Philippes, on pouvait en saisir quelques signes précurseurs. Des bords du Pô arrivaient les premières bucoliques de Virgile, et à Rome, parmi les voix aigres des mécontents, on distinguait celle d'Horace. C'est vers le même temps, à l'aurore encore confuse et trouble d'un grand siècle, qu'on doit placer, je crois, l'apparition du *Catilina*.

Salluste, quand il publia son premier ouvrage, devait avoir près de quarante-cinq ans. Comment se fait-il qu'il eût attendu si tard pour débuter dans la littérature? Il s'est chargé lui-même de nous l'apprendre. En tête du *Catilina* et du *Jugurtha*, il a placé de très longs prologues auxquels Quintilien reproche de n'avoir aucun rapport avec l'ouvrage qui les suit[1]. Quand on les lit un peu vite, on est tenté de n'y voir qu'une vague leçon de morale et une suite de lieux communs. Mais les lieux communs ne sont pas toujours aussi insignifiants qu'on pense; il arrive qu'on s'en sert quelquefois pour faire entendre ce qu'on ne veut pas tout à fait dire et qu'on tient pourtant à laisser deviner. C'est ainsi qu'il est, je crois, possible de découvrir, dans toutes ces généralités de Salluste, l'expression de sentiments personnels et presque des confidences. On y voit d'abord très clairement que c'est un désabusé, qui attaque sans pitié tous les partis, même celui qu'il a servi,

1. Quintilien, III, 8, 9.

Il me semble qu'on peut assez
de quelle époque il est. Comme
pas pu paraître du vivant de Césa
que Salluste est mort quatre an
d'Actium, il a dû s'occuper de s
riques de 710 à 718, et s'il a com
lina, ce qui paraît assez vraisembl
lui laisser le temps de l'écrire, il
de 712 à 713, c'est-à-dire immé
bataille de Philippes et la défait
Pour la première fois à ce mome
de César, il n'y avait pas d'armé
n'était plus la guerre, mais ce
encore. Les temps étaient toujour
victorieux distribuaient à leurs so
vaincus, et, quand elles ne s
prenaient aussi les autres. Le pil
désolaient l'Italie et les provinces;
riens s'étaient partagé le monde, r
d'eux ne paraissait content de sa p
jours sur le point d'en venir aux
il semble que, malgré ces inquiétu
on devait sentir comme un souffle
cette société malade. Les guer
brusquement interrompu un ado
littéraire qui vraisemblablement
si le temps avait été plus favo
années, les lettres romaine
beaucoup d'autres, Cicé
avaient disparu pres

qui ne ménage guère plus le peuple que l'aristocratie, qui accuse aussi bien ses anciens alliés que ses adversaires de ne chercher que leur profit particulier sous le prétexte du bien public [1]. On n'a pas de peine à saisir la cause de cette sévérité. Elle tient sans aucun doute aux mécomptes qu'il a éprouvés pendant qu'il était dans les affaires publiques. Deux fois, la politique l'a trompé. Chassé du Sénat par des censeurs rigoureux, pour avoir prononcé des harangues séditieuses pendant les querelles de Clodius et de Milon, et s'être mêlé aux émeutes de la rue, il y est rentré quand César a été le maître et par sa protection. Mais il n'a pas obtenu toutes les satisfactions qu'il espérait : après sa préture, on ne l'a pas fait consul. Dès lors, il a trouvé « que le mérite était méconnu [2] ». Désenchanté de la politique, dans laquelle il s'est replongé sans succès deux fois de suite, il lui a paru « qu'un homme a mieux à faire que de perdre son temps à saluer le peuple au Champ de Mars ou à donner à dîner aux électeurs [3] », et il a renoncé pour toujours à la vie publique.

Les vieux Romains, quand ils prenaient leur retraite, se retiraient dans leurs terres; mais Salluste n'était pas homme à se contenter de la culture de ses champs ou du plaisir de la chasse : « ce sont, disait-il, des occupations d'esclave [4] ». Il lui en fallait d'autres.

1. Salluste, *Catil.*, 38.
2. Sall., *Jug.*, 3 : *neque virtuti honos datur.*
3. Sall., *Jug.*, 4.
4. Sall., *Catil.*, 4.

Ce petit Sabin d'Amiterne, quoiqu'il sortît d'une famille inconnue, était arrivé à Rome avec un désir immodéré de se faire vite un nom, de devenir un homme illustre. « Tous les efforts des hommes, nous dit-il, doivent tendre à ne pas traverser la vie sans faire parler d'eux; autrement ils ne diffèrent en rien des bêtes, qui vivent courbées vers la terre et asservies à leurs appétits grossiers[1]. » On remarque que ces grands mots de *gloria*, de *fama*, de *claritudo*, d'*immortalitas* reviennent souvent dans ses prologues. Cette célébrité qu'il paraissait souhaiter avec tant d'ardeur, il l'avait demandée d'abord à la politique, et elle la lui avait refusée; mais il pouvait s'adresser ailleurs pour l'atteindre. Comme il aimait les lettres, il n'ignorait pas « que les arts qui sont du domaine de l'esprit offrent beaucoup de moyens d'arriver à la renommée[2] ». Pendant sa jeunesse, il avait eu un moment la pensée d'écrire l'histoire; il y revint dans son âge mûr. Il était d'autant plus certain d'y être vite remarqué que Rome n'avait pas eu encore de grand historien, et que, comme il le dit lui-même, « la postérité ne garde pas seulement le souvenir de ceux qui font des actions d'éclat, mais de ceux aussi qui les racontent[3] ».

A l'époque suivante, dans les premières années du principat d'Auguste, on vit avec surprise quelques

1. Sall., *Catil.*, 1.
2. Sall., *Jug.*, 2.
3. Sall., *Catil.*, 3 : *et qui fecere et qui facta aliorum scripsere laudantur.*

hommes d'État, comme Pollion et Messala, qui remontaient par leurs origines jusqu'à l'époque républicaine, après avoir servi quelque temps le régime nouveau, se retirer des affaires, avant que l'âge ne les y forçât. Peut-être trouvaient-ils que la faveur d'un prince ne pouvait pas leur offrir ce que leur aurait donné d'honneur et d'éclat un gouvernement libre. Pour colorer leur retraite et ne pas paraître des mécontents, ils rassemblèrent autour d'eux des gens de lettres, tinrent dans leurs palais des académies, ouvrirent des salles de lectures publiques et demandèrent à la littérature une situation que la politique leur refusait ou ne leur faisait pas assez brillante. C'est Salluste qui leur en avait donné l'exemple.

II

Mais pourquoi Salluste, quand il se fut décidé à composer des livres d'histoire, a-t-il été choisir, comme sujet, la conjuration de Catilina? On en a donné divers motifs, dont plusieurs ne me paraissent pas très vraisemblables.

Comme il a passé la première moitié de sa vie dans les affaires publiques, et qu'il n'a pas eu toujours à s'en féliciter, on a pensé qu'il avait des rancunes à satisfaire et qu'il voulait se venger de ses ennemis. Mais la conjuration de Catilina ne semblait pas de nature à lui en fournir l'occasion. Sans doute il ne se refuse pas le plaisir d'adresser des injures au parti aristocratique, qu'il n'aimait pas; mais il est obligé

de les mettre dans la bouche d'un scélérat, ce qui ne leur donne guère d'autorité[1]. A la manière dont il dépeint les adversaires des aristocrates, c'est-à-dire les conjurés et leur chef, on ne peut pas faire des vœux pour eux; c'est bien en réalité le Sénat et le consul qui défendent l'ordre public, et l'on est forcé, à quelque opinion qu'on appartienne, d'être de leur côté. Le peuple, au contraire, joue un rôle misérable; il attend les événements pour se déclarer, et se tient prêt à tout détruire, au premier succès de Catilina[2]. On ne peut donc pas prétendre que le livre de Salluste soit fait pour glorifier le parti populaire.

Il y a plus de vraisemblance dans l'hypothèse qu'a soutenue Mommsen. Selon lui, Salluste aurait composé le *Catilina* pour établir que César n'a pas fait partie de la conjuration. On l'en avait beaucoup accusé et il faut bien reconnaître que les apparences lui étaient contraires. Probablement Salluste ne croyait pas ces accusations fondées; il supposait peut-être que l'innocence de César ressortirait de la manière dont il allait raconter les faits; mais ce n'est pas une raison de penser que ce soit uniquement pour le prouver qu'il en ait entrepris le récit. S'il avait voulu faire une véritable apologie de César, le ton n'en serait-il pas différent? Se serait-il contenté, pour le justifier, d'omettre son nom dans la liste des con-

1. Sall., *Catil.*, 20. Discours de Catilina. Il est vrai que Salluste s'est approprié plusieurs de ces idées et les a développées pour son compte (chap. 12).
2. Sall., *Catil.*, 39.

jurés? Quand il le voyait attaqué en plein Sénat par des accusateurs de métier que soutenaient de grands personnages, n'aurait-il pas cru devoir fournir quelques explications précises qui auraient rétabli la vérité? Contre des accusations formelles, violentes, vraisemblables, le silence ne suffisait pas, il fallait donner des preuves. On ne comprendrait pas qu'il ne l'eût fait nulle part si vraiment il n'avait écrit que pour justifier César des soupçons qui pesaient sur lui. J'ajoute qu'il ne paraît pas, quand on lit Salluste, qu'il eût conservé pour son ancien chef une affection sans mélange. On trouve, dans ses prologues, quelques phrases qui peuvent prêter à des interprétations malveillantes. Par exemple, quand il malmène « ces espèces de gens », comme il les appelle, qui ont été admis dans le Sénat par la protection du dictateur[1], le reproche ne retombe-t-il pas sur celui qui les a introduits? Salluste trouvait bon qu'on l'y eût fait rentrer, mais il aurait voulu y rentrer seul, et les collègues qu'on lui donnait n'étaient pas toujours de son goût. Ailleurs, je lis cette réflexion qui donne à penser : « Se faire par la violence le maître des siens et de son pays, quelque facilité qu'on en ait et quelque bien qu'on puisse accomplir, c'est un triste rôle[2] ». Si c'est à César qu'il fait allusion, et il me semble difficile qu'il en soit autrement, le trait est rude. Même ce bel éloge qu'il a fait de lui en le comparant à Caton,

1. Sall., *Jug.*, 4 : *quae genera hominum in senatum pervenerint.*
2. Sall., *Jug.*, 3 : *Vi quidem regere patriam et parentes, quanquam et possis et delicta corrigas, importunum est.*

au lieu de lui plaire, risquait de le blesser. César avait l'âme généreuse; il a pardonné à presque tous ses ennemis. Caton est le seul qu'il ait franchement détesté. Je crois bien qu'il lui aurait été fort déplaisant d'être mis en parallèle avec lui.

Si ce n'est pas pour défendre César que Salluste a écrit son *Catilina*, n'est-il pas vraisemblable que ce soit pour attaquer Cicéron? Il ne l'aimait pas, nous le savons. C'était un adversaire politique, et les circonstances de sa vie privée en avaient fait un ennemi personnel. On connaît les raisons particulières qu'avait Salluste de ne pas aimer Milon [1]; Cicéron, qui défendait Milon avec tant de dévouement, devait lui être odieux. Il est donc naturel de penser qu'il aurait été fort aise de trouver quelque occasion de le dénigrer; et certainement il n'a pas dit de Cicéron tout le bien qu'en pensait Cicéron lui-même : c'était difficile. Il faut pourtant reconnaître que, sur trois points, qu'il l'ait ou non voulu, il lui donne raison, et ce sont trois points essentiels. Il montre que Cicéron n'a pas calomnié Catilina, puisqu'il le traite plus mal que lui. Quand il affirme que jamais Rome n'a été plus près de sa perte, il prouve que Cicéron n'a pas exagéré le service qu'il a rendu à son pays en le sauvant de ce danger. Enfin, s'il n'a pas été toujours juste pour lui, il nous permet de l'être, ou plutôt il nous y force.

1. Milon avait épousé la fille de Sylla, qui était fort galante. Ayant surpris un jour Salluste chez lui, au lieu de le traduire en justice, il lui donna les étrivières et le rançonna. L'affaire fit beaucoup de bruit à Rome. On en riait encore du temps d'Horace.

Sans doute il passe autant qu'il le peut le nom de Cicéron sous silence; quand il raconte les mesures qui amenèrent la ruine de la conjuration, il a le tort de ne pas dire toujours que c'est à son instigation qu'elles furent prises, mais il ne dit pas non plus que ce soit à l'instigation d'un autre; et, comme il n'a pas placé auprès de lui quelque personnage d'importance auquel on puisse les attribuer, et qu'il l'a laissé tout seul en face de Catilina, on est bien réduit à croire ou que les choses ont marché d'elles-mêmes et par une sorte de hasard providentiel, ou que c'est véritablement Cicéron qui a tout conduit. Assurément le livre, tel qu'il est, n'était pas pour satisfaire le vaniteux consul, et il n'y a pas de doute que, s'il avait pu le connaître, il en eût été fort irrité; mais il aurait eu tort. En somme, cet ouvrage d'un ennemi lui est plus favorable que ne le seraient toutes les flatteries et tous les mensonges qu'il mendiait des poètes et des historiens de sa connaissance. Sa figure en sort grandie, et Salluste aurait été véritablement un sot, si, quand il voulait attaquer la mémoire de Cicéron, il avait fourni des armes pour la défendre.

On voit que les raisons de composer le *Catilina* qu'on a prêtées à Salluste sont assez peu satisfaisantes. Pourquoi donc ne pas s'en tenir à celle qu'il nous donne lui-même? S'il a raconté cet événement, nous dit-il, c'est qu'il est de ceux qui lui semblent mériter qu'on en garde la mémoire[1]. N'était-ce pas

1. Sall., *Catil.*, 4.

un motif suffisant de le choisir? Quand Salluste eut la pensée de se faire historien, un grammairien de ses amis, Ateius Philologus, se chargea, sans doute à sa demande, de composer un résumé de l'histoire romaine, pour la remettre toute devant ses yeux et lui donner ainsi le moyen de choisir les parties qu'il lui conviendrait de traiter [1]. Il voulait donc, suivant son expression, débiter l'histoire romaine par morceaux, *res gestas populi romani carptim perscribere* [2]. Si telle était son intention, la conjuration de Catilina devait être tout d'abord un sujet de nature à l'attirer. Il n'était pas assez lointain pour qu'on en eût perdu le souvenir, ni assez rapproché pour qu'on s'en souvînt dans le détail. Salluste en avait été le témoin, sans y être intervenu de sa personne, ce qui lui laissait plus de liberté pour en parler. Il avait recueilli les confidences de Crassus, il avait pu en causer avec César; il était donc bien informé. Mais ce qui lui convenait surtout dans ce sujet, c'est qu'il était dramatique, qu'il mettait aux prises des personnages importants, qu'il lui donnait l'occasion de tracer leur portrait, de les faire agir et parler, de peindre les mœurs du temps, toutes choses dans lesquelles il excellait et dont le public était alors très friand. Il est donc très simple que Salluste, qui cherchait des succès de lettré, ait préféré le sujet de *Catilina* à un autre parce qu'il jugeait qu'il intéresserait le public et ferait lire l'ouvrage.

1. Suétone, *Gramm.*, 10.
2. Sall., *Catil.*, 4.

Ce qui achève de montrer que Salluste, en le composant, avait des préoccupations d'homme de lettres, c'est le soin qu'il a mis à le bien écrire. Son style n'est pas de ceux qu'on apporte en naissant et qui sont un don de nature. Devenu écrivain à plus de quarante ans, il se l'est fait à lui-même; on y sent le parti pris et l'effort; tout y est voulu et cherché. On est surtout frappé du contraste qu'il présente avec celui de Cicéron quand on passe brusquement de l'un à l'autre. Les mots d'abord ne sont pas tout à fait les mêmes et pris dans le même vocabulaire. Salluste en emploie volontiers qui étaient hors d'usage et qu'il est allé chercher jusque dans les livres du vieux Caton [1]. A côté de ceux-là, qui lui paraissaient sans doute donner de l'autorité à son langage, il en introduit de plus simples, ou même de tout à fait vulgaires, pour avoir l'air d'éviter toute élégance d'école. Il n'était pas de ceux qui cherchent à donner de l'importance à la pensée par le choix des mots qui l'expriment. Il aimait, au contraire, à relever les mots par la pensée, et c'est en quoi il me semble qu'il a le mieux réussi. Sa phrase aussi est construite d'une manière nouvelle; elle ne ressemble en rien à la période cicéronienne, avec ses compartiments symétriques. Ce

1. C'est de cette manie d'archaïsme qu'on fut d'abord frappé à l'apparition des premiers ouvrages de Salluste. Octave, dans cette lutte d'injures qu'il échangeait avec Antoine, avant la bataille d'Actium, lui reprochait de faire comme Salluste, et d'aller chercher de vieux mots dans les *Origines* de Caton (Suétone, *Aug.*, 86). Les ouvrages de Salluste étaient alors dans leur nouveauté.

qu'on y retrouve encore moins, et qui est l'âme même du style de Cicéron, c'est le développement, c'est-à-dire cette suite de périodes, s'entraînant l'une l'autre et nous conduisant d'un pas régulier et sûr jusqu'à l'entière conclusion du raisonnement. L'allure de Salluste est bien différente; il procède par saillies, supprimant les intermédiaires, sous-entendant des idées, quitte à nous avertir par une conjonction, *sed*, *igitur*, etc., que nous avons quelque chose à rétablir. C'est dans ce travail obstiné, minutieux, de Salluste, pour écrire autrement que Cicéron, qu'il faut chercher la preuve de son antipathie contre lui, et non pas seulement, comme on l'a fait, dans quelques phrases peu gracieuses de son *Catilina*.

A ce moment, tout semblait se tourner contre la mémoire du grand orateur. Quintilien nous le dit, dans une belle phrase : « Après qu'il eut été victime de la proscription des triumvirs, ses ennemis, ses envieux, ses rivaux, ceux aussi qui voulaient flatter le gouvernement nouveau, se jetèrent sur lui avec d'autant plus de violence qu'il ne pouvait plus leur répondre [2] ». Les amis d'Antoine dénaturaient ses actions dans des pamphlets haineux; Pollion, qui, la veille, se disait son élève, l'injuriait en plein Forum; au Palatin, on se cachait pour lire ses ouvrages et l'on n'osait pas prononcer son nom [1]. Sa royauté de grand écrivain elle-même paraissait menacée par

1. Quintilien, XII, 10, 13.
2. Le nom de Cicéron ne se trouve ni dans Virgile, ni dans Horace.

cette école attique, qui l'avait tant inquiété et indigné pendant les dernières années de sa vie. Salluste se rattache à cette école, et, dans la mesure de son génie propre, il la continue. Son *Catilina* peut donc être regardé comme une sorte de manifeste littéraire contre Cicéron. Mais on a vu qu'au moins on n'y trouvait rien qui fût véritablement de nature à compromettre sa renommée de bon citoyen et le souvenir des services qu'il avait rendus à son pays. Au milieu de ce déchaînement, cette modération relative dut être remarquée, et il me paraît sûr que le livre de Salluste, malgré toutes ses omissions et ses atténuations volontaires, a dû servir à ramener vers Cicéron l'opinion publique.

III

Au moment d'aborder son récit, et, après avoir dit quelques mots de Catilina, Salluste s'avise qu'il serait utile, pour mieux comprendre le personnage, de le placer dans son milieu, et s'interrompant assez brusquement, il nous présente un tableau de la société de cette époque.

Personne ne s'étonnera que ce tableau soit très noir : on a vu qu'après les mésaventures de sa vie politique, Salluste en voulait à peu près à tout le monde. La manière dont ce mécontentement s'exprime d'abord chez lui n'est pas non plus pour nous surprendre. Les Romains avaient une façon particulière de se plaindre du présent : elle consistait à célébrer

le passé. L'éloge du bon vieux temps, auquel aucun d'eux ne s'est soustrait, était une des formes de leur mauvaise humeur. Cet éloge était très naturel sous la république, qui vivait des traditions antiques; mais il semble que le gouvernement qui la renversa et la remplaça aurait dû être porté à juger le passé avec plus d'indépendance. Il n'en fut rien, et avant même que ce gouvernement nouveau se fût définitivement installé, il avait pris les façons de parler de l'ancien. Salluste, ce césarien de la veille, n'a pas de couleurs assez riantes pour dépeindre le bonheur dont jouissaient les Romains d'autrefois sous le régime qu'il a aidé le dictateur à détruire. « En ce temps-là, dit-il, les mœurs étaient honnêtes, la concorde régnait partout. On ne connaissait pas la cupidité. On pratiquait la justice et l'honneur, non pour obéir aux lois, mais pour suivre sa nature. Les querelles, les inimitiés, les haines, on les gardait pour l'étranger; les citoyens ne rivalisaient entre eux que de vertu. Pour honorer les dieux, ils dépensaient sans compter; chez eux, ils vivaient avec économie. Ils étaient fidèles dans leurs amitiés. Deux qualités essentielles, le courage, lorsqu'il fallait se battre, l'équité, quand la paix était faite, assuraient leur salut particulier et celui de l'État [1]. »

A ce tableau d'un passé idéal s'oppose celui d'un fort triste présent. C'est un contraste parfait : le siècle de fer après l'âge d'or. Cette république, qui

1. Sall., *Catil.*, 9.

était la plus belle du monde, en est devenue la plus misérable et la plus corrompue, *ex pulcherruma pessuma ac flagitiosissuma facta est.* Pour démontrer qu'elle était alors en pleine décadence, ce qui n'est guère contestable, Salluste s'appuie beaucoup plus sur des considérations morales que sur des raisonnements politiques : on sait que c'est la tendance des historiens anciens. Nous sommes tentés aujourd'hui de la leur reprocher, mais les gens du XVIIe siècle leur en faisaient au contraire beaucoup d'éloges, et ils préféraient Salluste à tous les autres précisément parce que c'est celui où l'on retrouve le plus ces études de mœurs, ces peintures de caractères, ces leçons sur la conduite de la vie, ces réflexions piquantes qu'on peut appliquer à soi-même ou à ses voisins. Saint-Évremond se sent plus de goût pour lui que pour Tacite « parce qu'il donne autant au naturel que l'autre à la politique, et que c'est le talent le plus éminent d'un historien de connaître parfaitement les hommes ». C'est aussi l'opinion du président de Brosses qui trouve « que Tacite attribue les actions de ses personnages à des ressorts détournés ou à des vues imaginaires, tandis que Salluste, plus versé dans la connaissance du cœur humain, trouve dans le tempérament de chacun d'eux les principaux mobiles qui le font presque toujours agir ». Nous ne sommes plus du même sentiment aujourd'hui; nous trouvons que Salluste nous aurait mieux instruits de l'état de la république à ce moment s'il avait tenu à se montrer historien autant que moraliste, et que

ces deux qualités peuvent se joindre sans se nuire.

Pour Salluste, la corruption romaine se résume en deux mots : *ambitio* et *avaritia*, c'est-à-dire l'amour du pouvoir et l'amour de l'argent. « C'est de là, dit-il, que tout le mal est venu. » En soi l'ambition ne lui paraît pas un vice; elle lui semble même voisine d'une vertu. Puisqu'il n'était pas permis à un citoyen de se refuser aux fonctions publiques, il devait lui être honorable de les désirer. C'est seulement quand on veut le pouvoir à tout prix, qu'on le cherche par de mauvais moyens, en dehors des routes permises, que l'ambition est criminelle, et il est très vrai de dire qu'alors elle devient une cause de corruption et d'immoralité. « Elle enseigne à mentir, elle habitue à avoir sur la bouche le contraire de ce qu'on a dans le cœur, à prendre pour règle de ses amitiés et de ses haines, non la justice, mais l'intérêt, à ne pas se soucier d'être honnête dans l'âme pourvu qu'on le paraisse[1]. » Assurément le tableau est juste; nous savons nous aussi à quoi peut se laisser entraîner l'homme qui veut arriver à tout prix et le trouble que jettent ses artifices et ses manèges dans les relations de la société. Mais il nous semble que les effets d'une ambition effrénée sont bien plus graves dans la vie publique que dans la vie privée, et nous sommes fort étonnés que Salluste n'en ait presque pas parlé. Il est vrai qu'afin de contenir et pour ainsi dire d'endiguer l'ambition des citoyens, les Romains avaient imaginé

1. Sall., *Catil.*, 10.

une institution qui leur fut très utile et qu'ils surent conserver presque jusqu'aux dernières années. Il était établi qu'on n'arrivait chez eux à la magistrature suprême qu'après avoir traversé une série de magistratures inférieures, séparées entre elles par un intervalle de deux ans. C'était un moyen de tenir l'ambition en haleine, de la discipliner sans la détruire. On profitait ainsi du ressort qu'elle donne aux âmes, et l'on était moins exposé aux dangers qu'elle peut offrir. A chaque fois un but plus élevé était proposé aux convoitises du candidat, et, par ces satisfactions successives, on l'empêchait d'être trop impatient. Il n'atteignait le but que vers quarante-cinq ans, à l'âge où les passions sont moins violentes, et quand un long exercice du pouvoir en avait calmé le désir. Il faut bien croire que le moyen était bon, puisque tant de jeunes gens se sont résignés à gravir ces échelons l'un après l'autre. Nous savons pourtant qu'un jour, la patience faillit manquer à l'un d'eux. Il est vrai que c'était César, et qu'un ambitieux comme lui pouvait craindre « d'être trop vieil, s'il attendait la cinquantaine pour s'amuser à conquérir le monde » (Pascal). Suétone rapporte que se trouvant à Gadès, en Espagne, dans le temple d'Hercule, devant une statue d'Alexandre, on l'entendit gémir de ce qu'il n'était qu'un simple questeur, à l'âge où le Macédonien avait déjà soumis un empire[1]. Il eut alors la pensée de quitter sa province et de s'en retourner à

1. Suétone, *César*, 7. Le fait est aussi raconté par Plutarque (*César*, 1), mais un peu différemment.

Rome pour y profiter des occasions. Cependant il n'en fit rien et, après quelques hésitations, il se remit dans le rang comme les autres. En somme, pendant plus de cinq siècles, à quelques exceptions près qui s'expliquent par des circonstances extraordinaires, la règle a été fidèlement suivie; et c'est ainsi qu'il ne s'est jamais vu, dans ce pays de soldats, un général en chef de vingt-quatre ans, comme Hoche, ou un Bonaparte, maître absolu de son pays à trente ans. Marius, Cinna, Sylla eux-mêmes, avaient passé par tous les degrés, rempli toutes les fonctions légales, quand ils usurpèrent le pouvoir souverain. Il semblait vraiment que cette ambition ne pouvait être permise qu'à des gens qui avaient été consuls. Nous allons voir, dans l'histoire qui va suivre, cette sorte de préjugé opiniâtre se perpétuant jusqu'au milieu des révolutions les plus violentes, et respecté par des gens qui se moquent de tout le reste. Catilina s'obstinera trois fois de suite, au risque de perdre des occasions favorables, à vouloir être consul. Il ne croyait pas possible de faire autrement que l'on avait fait jusque-là. Il est vrai qu'après avoir reçu cette consécration du consulat, les ambitieux se crurent quelquefois autorisés à garder le pouvoir, à ne plus consulter le Sénat ni le peuple, à proscrire leurs ennemis sans jugement, à s'approprier leur fortune. Marius et Cinna, qui l'essayèrent, n'y réussirent que pour quelque temps, mais Sylla fut heureux jusqu'au bout. Salluste a bien raison de dire que c'est son exemple qui perdit la république. Dans un pays de

tradition, comme était Rome, les précédents semblent tout légitimer; après Sylla, les ambitieux étaient prêts à tout oser, et les citoyens à tout souffrir.

Voilà quelles furent les suites de l'ambition. L'autre défaut que Salluste reproche aux Romains de son temps, l'amour de l'argent, lui paraît avec raison plus grave encore que l'amour du pouvoir; mais il a tort de prétendre que ce fût chez eux un mal nouveau, et qu'il y ait eu jamais une époque où ils n'étaient avides que de gloire[1]; ils ont toujours été fort intéressés. Quelques renseignements, que les historiens nous ont conservés par hasard, nous apprennent que ces paysans, dont la vie était si pénible sur ce sol maigre et malsain, quand ils partaient en guerre, espéraient bien rapporter chez eux autre chose que des blessures et de la gloire. Pendant le siège de Véies, à l'âge d'or des vertus romaines, on nous dit qu'une garnison se laissa surprendre parce qu'elle était sortie de la ville et parcourait les environs « pour faire un peu de commerce[2] ». Ce n'est pas ainsi qu'on se figure les soldats romains en campagne; et il faut croire qu'ils ne perdirent jamais ces habitudes, puisque, à la guerre de Macédoine, ils avaient emporté de l'or dans leurs ceintures pour faire à l'occasion quelques trafics avantageux[3]. L'aristocratie ne diffère pas en cela des paysans et des soldats. Elle a de grands mots à la bouche : « Les

1. Sall., *Catil.*, 7 : *laudis avidi, pecuniae liberales erant.*
2. Tite-Live, V, 8.
3. Tive-Live, XXXIII, 29.

bas profits ne conviennent pas à des sénateurs ». — « Il ne faut pas que les mêmes gens aspirent à vaincre le monde et à l'exploiter. » Mais ce sont des mots. En réalité, la préoccupation de la plupart de ces grands seigneurs est de faire rapporter à leur argent le plus qu'ils peuvent. Ils prêtent à gros intérêts à leurs voisins, de petits propriétaires, qui, ayant servi leur pays contre les Volsques et les Herniques, n'ont pu ensemencer leur champ à l'automne, et se trouvent sans ressources au printemps qui suit. La dette est lourde pour ces pauvres gens, et le créancier est sans pitié. Il fait saisir le débiteur, s'il ne peut payer; quand le terme est venu, il l'enchaîne et l'enferme dans sa prison particulière, car, nous dit Tite-Live, il n'y a pas de grand domaine qui ne possède une prison pour les débiteurs en retard [1]. La loi l'y autorise ; elle a été faite pour les créanciers. Mais la plèbe a grand'peine à le souffrir; c'est le motif qui la mit aux prises pour la première fois avec les patriciens et commença cette querelle qui devait durer plusieurs siècles [2]. Songeons qu'il y avait alors juste quatorze ans que la république avait été instituée; à quelle époque faut-il donc remonter pour trouver ce temps fortuné que célèbre Salluste, où l'on dédaignait l'argent? Dès le premier conflit, les patriciens s'étaient empressés de céder et de promettre « qu'aucun citoyen ne serait plus enchaîné ni

1. Tite-Live, VI, 36 : *ubicumque patricius habitat, ibi carcerem privatum esse....*
2. Tite-Live, II, 23.

emprisonné pour dettes ». Cette promesse, ils l'ont renouvelée très souvent, mais ils ne l'ont jamais tenue, et il faut bien croire que cette vieille barbarie, grâce à la complaisance générale pour les usuriers, n'a jamais entièrement disparu, puisque Manlius, le lieutenant de Catilina, disait que ses compagnons et lui ne prenaient les armes que pour échapper à la cruauté de leurs créanciers, qui, après leur avoir pris leur fortune, voulaient encore leur ôter leur liberté. C'est ainsi que l'aristocratie finit par exproprier la petite propriété et que se formèrent ces grands domaines, qui, au dire de Pline, ont perdu l'Italie. Il dut y avoir à cette ruine d'autres causes économiques, par exemple la cherté de la main-d'œuvre, qui fut la suite de l'émigration des paysans dans les villes, le bas prix du blé, amené par la concurrence des blés étrangers. Mais quelle que soit l'origine de cette détresse, c'est en somme par des dettes qu'elle se trahit, et il est impossible de lire Tite-Live sans entendre, dans toutes les émeutes, un cri de misère et de haine contre les créanciers qui se mêle aux revendications politiques.

Les petites gens une fois ruinés par l'aristocratie, l'aristocratie se ruina elle-même. Salluste fait très bien remarquer que ce fut sa prospérité même qui causa sa perte. « Des gens qui avaient supporté facilement les misères et les périls, traversé sans faiblir les situations les plus embarrassées et les plus pénibles, plièrent sous le poids du repos et de la fortune. Ce qui fit leur malheur, c'est d'avoir obtenu ce

qu'ordinairement on désire[1]. » Ils semblent avoir été presque déconcertés par leurs premières conquêtes hors de l'Italie; ne sachant trop ce qu'ils pourraient faire de ces royaumes dont ils étaient devenus les maîtres, ils jugèrent d'abord plus simple de les laisser à leurs anciens souverains, après les avoir rançonnés impitoyablement. C'est ainsi qu'ils imposèrent une contribution de 170 millions au roi de Syrie Antiochus, et qu'ils tirèrent de tous ces princes vaincus plus de 700 millions de francs. C'était un fleuve d'or qui coulait tout d'un coup sur l'Italie; toutes les conditions de la vie en furent changées, on se trouva riche sans transition et trop vite. Et remarquons qu'en même temps que l'argent affluait à Rome, l'Asie, qui le lui fournissait, lui donnait les moyens de le dépenser. « Prenez garde, disait Caton, au début des guerres d'Orient; nous mettons le pied dans un pays où abondent toutes les excitations au plaisir[2]. » Les Romains n'y résistèrent pas, et quand leurs armées revinrent de ces expéditions fructueuses, soldats et officiers n'étaient plus les mêmes. Tite-Live nous dit que ce changement se fit à la suite de la défaite des Galates par Manlius, que c'est alors que pénétrèrent à Rome les lits dorés, avec leurs couvertures de tapis magnifiques, les tables à un pied et les meubles sculptés en bois précieux; que les danseuses et les joueuses de flûte furent introduites dans les festins;

1. Sall., *Catil.*, 4.
2. Tite-Live, XXXIV, 4 : *Jam in Graeciam Asiamque transcendimus, omnibus libidinum illecebris repletas.*

qu'on prit l'habitude de soigner les repas, que le cuisinier gagna en importance « et de son métier, le dernier de tous auparavant, fit un art [1] ». Salluste remonte un peu moins haut; c'est Sylla qu'il rend responsable de l'effroyable corruption des mœurs de son temps [2], et je crois qu'il a raison. C'est bien en effet après que Sylla fut revenu de l'Asie, qu'il eut ramené son armée « de ces lieux enchanteurs, où elle s'était accoutumée à faire l'amour, à boire, à piller les particuliers et les temples pour y prendre les statues, les tableaux, les vases ciselés », que le mal est à son comble. Il a perdu surtout l'aristocratie. Chez elle, la fortune, venue brusquement, a enflammé le goût de la dépense, et la dépense a vite dévoré la fortune. Il y eut sans doute de grands seigneurs, comme Crassus, qui ne cessèrent d'accroître leurs richesses par des spéculations fructueuses. Quelques autres, comme Pompée, prenaient des parts, ou, comme on dirait de nos jours, des actions, dans les banques des fermiers de l'impôt et s'associaient à leurs bénéfices; d'autres, encore plus avisés, comme Brutus, l'austère Brutus, se cachant sous des intermédiaires complaisants, prêtaient leur argent à 48 p. 100 aux rois et aux villes endettées de l'Asie; mais c'étaient des exceptions, le plus grand nombre avait tout perdu. « A Rome, disait le tribun Philippus, il n'y a pas deux mille citoyens qui aient un patri-

1. Tite-Live, XXXIX, 6.
2. Sall., *Catil.*, 15.

moine[1]. » Cicéron, qui rapporte ce mot, trouve qu'il était imprudent de le dire, mais il n'en conteste pas l'exactitude. Évidemment Philippus n'entendait parler que des fortunes tout à fait nettes et liquides; il y en avait fort peu qui de quelque manière n'eussent pas été entamées. Dans ce nombre de grands seigneurs obérés, beaucoup sans doute n'étaient que compromis par leurs dépenses ou leur mauvaise gestion. Il leur restait assez de biens pour faire honneur à leurs affaires, mais à la condition de ne pas achever de s'épuiser en luttant follement contre une usure tous les jours plus lourde avec des revenus sans cesse diminués. Cicéron leur conseillait de ne pas se laisser acculer à la ruine. « Eh quoi! leur disait-il, vous avez des champs étendus, des palais, de l'argenterie, de nombreux esclaves, des objets précieux, des richesses de toutes sortes, et vous craignez d'ôter quelque chose à vos possessions pour l'ajouter à votre crédit[2]! » Mais il avait beau dire; ils ne consentaient à rien vendre de leurs domaines pour payer leurs dettes. C'est qu'ils comptaient bien se libérer à meilleur marché. Les révolutions leur semblaient un moyen commode de se débarrasser de leurs créanciers, et ils en avaient tant vu qu'ils pouvaient toujours espérer qu'il y en aurait quelque autre dont ils profiteraient. Ils étaient donc aux aguets, évitant de se compromettre trop tôt, mais prêts à se déclarer

1. Cicéron, *De offic.*, II, 21. Cicéron dit un peu plus loin (24) : *Nunquam majus aes alienum fuit.*
2. Cic., *Catilinaires*, II, 8.

[illegible] aire sans danger[1]. Quant à [illegible] possédaient plus rien, ni fortune, ni [illegible] plus d'espoir que dans l'imprévu, [illegible] attendaient les événements avec impatience. C'étaient déjà des conspi- [illegible] préparaient à l'être, et pourtant ces [illegible] presque tous à des familles [illegible] des noms glorieux; mais réduits [illegible] de vivre d'expédients, plutôt que [illegible] leur luxe et à leurs plaisirs, ils étaient [illegible] les hontes et à tous les crimes. Je ne [illegible] jamais vu nulle part une si grande [illegible] qui soit tombée si bas[2].

[illegible] prétend qu'ils se décidèrent à suivre ses conseils [illegible] de Catilina. « Quand ils virent qu'ils ne pou- [illegible] demander leurs créanciers il leur fallut bien les payer. » [illegible] Il ajoute que jamais liquidation ne fut accomplie [illegible] ni avec tant de facilité. Elle n'était pas [illegible] complète qu'il le prétend, puisque César, quand [illegible] revint. Il pressa lui aussi les débiteurs de se [illegible] vendant leurs biens, et leur rendit cette vente plus [illegible] certains avantages qu'il leur accorda et qui dimi- [illegible] leurs dettes d'un quart. L'opération réussit, selon Suétone [illegible], elle fit cesser toutes les craintes de banqueroute qui [illegible] Rome depuis la conjuration de Catilina; elle [illegible] sans doute plus tard, après les proscriptions et les [illegible] civiles, à amener l'ère de prospérité des premiers temps [illegible] principat d'Auguste, qu'on a comparée à cette détente du [illegible] qui succéda chez nous aux horreurs de la Révolution [illegible] hontes du Directoire.

2. « Nulle classe, dit M. Ferrero, ne perd plus complètement [illegible] sens du bien et du mal qu'une aristocratie endettée. »

IV

Nous pouvons maintenant remettre Catilina dans cette société pour laquelle il était fait. Il nous sera plus facile de comprendre ce que Cicéron et Salluste nous disent de lui.

La première fois qu'il en est question chez Cicéron, c'est dans une lettre à Atticus où il annonce à son ami qu'il se propose de défendre Catilina, son compétiteur, accusé de concussion [1], et laisse entendre que, dans les élections pour le consulat, qui sont prochaines, il songe à faire campagne avec lui. Il y eut donc un temps où Cicéron se serait fort bien accommodé de l'avoir pour collègue; c'est ce qui est fait pour nous surprendre. Quoi qu'il en soit, l'affaire manqua, puisque, dans un discours prononcé devant le Sénat pendant sa candidature, et dont nous avons des fragments, il attaque son rival avec violence. Ces attaques sont reproduites et aggravées dans les *Catilinaires*. Cependant on a remarqué que, dans ces discours mêmes, c'est-à-dire au plus fort de la lutte, il tient à mêler aux invectives les plus passionnées contre Catilina quelques appréciations plus favorables. Dans la première, la plus cruelle de toutes, en

1. Cic., *Ad. Att.*, 1, 2. — Cicéron a-t-il défendu Catilina? Fenestella l'affirme, mais Asconius le nie, et les raisons qu'il donne paraissent très justes. Il ne me semble pas douteux que, s'il l'avait défendu, il n'aurait éprouvé aucun scrupule à l'avouer, puisque c'était son opinion qu'il ne faut pas laisser ses amis sans défense, même s'ils sont coupables. (*Pro Sulla*, 30.)

accusant sa scélératesse, il loue son énergie[1]. Quand il se félicite, dans la seconde, de l'avoir forcé à s'éloigner de Rome, il fait remarquer que c'est un grand succès, car lui seul, parmi les conjurés, était redoutable[2]. Dans la troisième, l'éloge de l'habileté de Catilina sert à mettre en relief la maladresse de ses associés. « On voit bien qu'il n'était pas avec eux; ce n'est pas lui qui aurait laissé passer l'occasion favorable, il était trop habile pour se laisser prendre comme il l'ont fait[3]! » Mais voici qui est plus grave. Cinq ans plus tard, quand l'affaire est refroidie, Cicéron défend Cælius auquel on reproche d'avoir été trop lié avec Catilina; il l'en excuse en disant que Catilina en a séduit bien d'autres, qu'il avait l'apparence des qualités les plus belles, s'il n'en avait pas la réalité. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il ait jamais existé un prodige pareil, un composé de passions si diverses, si contraires, et plus faites pour se combattre[4]. » Rien, dans ce passage du *Pro Cælio*, ne contredit formellement les accusations des *Catilinaires*; les gens ne sont pas rares chez lesquels un peu de bien se mêle à beaucoup de mal. Cependant cette façon plus clémente de parler de lui, cette part plus large faite à ses bonnes qualités, pouvait troubler le jugement des lecteurs de Cicéron, et ils devaient se demander lequel des deux Catilina, celui

1. Cic., *Catil.*, I, 10.
2. Cic., *Catil.*, II, 5.
3. Cic., *Catil.*, III,, 7.
4. Cic., *Pro Caelio*, 6.

des *Catilinaires* ou celui du *Pro Cælio*, était le véritable, lorsque parut le livre de Salluste. Il contenait un portrait du personnage qui dut sembler aussitôt le définitif. Il y était traité d'une façon plus impitoyable encore que Cicéron ne l'avait fait dans ses discours les plus violents; et, comme l'auteur promettait d'être impartial, et qu'il n'avait aucune raison de ne pas l'être, que la lutte était finie depuis plus de vingt ans et les passions éteintes, Salluste entraîna l'opinion vers la sévérité. Catilina devint alors pour tout le monde le type accompli du conspirateur. Virgile le précipite sans hésiter dans les enfers, place auprès de lui les Furies, et l'attache à un roc, comme Prométhée :

et te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo, Furiarumque ora trementem[1] !

Je n'ai aucune intention d'en appeler de ce jugement; personne, dans l'antiquité, ne l'a jamais contesté. Ce qu'on peut faire, c'est d'étudier d'aussi près que possible les renseignements qui nous sont donnés, de les rapprocher, de les expliquer, et d'essayer d'en tirer, s'il se peut, une figure vivante.

Salluste a bien raison de commencer son portrait de Catilina en disant qu'il était d'une noble maison, car sa naissance peut servir à nous faire comprendre son caractère. La *gens Sergia*, à laquelle il appartenait, était, comme on disait alors, une famille troyenne, c'est-à-dire qu'elle prétendait descendre d'un des

1. Virgile, VIII, 668.

compagnons d'Énée. Il comptait un héros parmi ses aïeux; son arrière-grand-père, Sergius Silus, fut blessé vingt-trois fois pendant la guerre contre Annibal, et, ayant perdu son bras droit dans une bataille, se fit faire une main de fer et continua à combattre. Mais ni cette grande naissance, ni ces exploits ne profitèrent à cette branche des Sergii; nous savons qu'elle resta pauvre et qu'aucun d'eux ne parvint dans la suite au consulat. Sans doute ils trouvaient qu'on les payait mal de leurs services, et il était naturel que leur pauvreté et l'oubli où on les laissait leur aigrît le cœur et les disposât à la révolte. Cependant ils n'avaient pas perdu leur rang dans l'aristocratie romaine. Catilina conservait des relations étroites avec les plus grands seigneurs. C'est à Lutatius Catulus, un des chefs du parti, que sa dernière lettre est adressée, et il le traite comme un ami familier. Au moment où ses affaires étaient le plus embarrassées, il avait une maison au Palatin, dans le quartier des nobles et des riches, et la nécessité de vivre avec tous ces grands personnages devait lui rendre sa situation plus pénible. Certaines paroles qui lui échappent dans les circonstances les plus graves de sa vie montrent qu'il avait gardé tout l'orgueil de sa naissance. C'est sur elle surtout qu'il s'appuie, quand il est accusé, pour attester son innocence, et il ne souffre pas que l'on compare un patricien comme lui à Cicéron, un citoyen de la veille, tout fraîchement débarqué de sa petite ville. Dans cette lettre à Catulus, dont je viens de parler, où il

déclare qu'il a pris les armes parce qu'on lui a refusé ce qui lui était dû, il emploie ce mot de *dignitas*, cher aux aristocrates romains, et dont César, un autre grand seigneur révolté, se sert aussi dans une circonstance semblable [1]. La race, chez lui, se reconnaît partout : dans ses vices comme dans ses qualités, il n'y a rien de médiocre et de mesquin. « C'était, dit Salluste, un esprit vaste, qui méditait sans cesse des projets excessifs, incroyables, gigantesques [2]. » Qu'il devait mépriser son rival Cicéron, qui lui semblait sans doute le type accompli de l'honnête bourgeois! Il y avait de la crânerie dans ses violences; il agissait volontiers au grand jour et il ne lui déplaisait pas de braver l'opinion [3]. Peut-être ne lui a-t-on reproché tant de crimes que parce qu'il a dédaigné, par une sorte de forfanterie, de prendre la peine de s'en défendre.

Que faut-il penser de tous ces crimes dont on l'accuse? Il y en a tant, et ils sont si abominables, qu'on n'a pu s'empêcher de concevoir quelques doutes sur leur réalité. On s'est dit que beaucoup de ces accusations, celles surtout qui incriminent sa vie privée, ont probablement leur origine dans les procès qu'il a eus à soutenir. On sait que les avocats de Rome

1. Sall., *Cat.*, 38 : *quod statum dignitatis non obtinebam.* — César, *Bell. civ.*, I, 7. Discours à ses soldats : *ut ejus existimationem dignitatemque defendant.*

2. Sall., *Catil.*, 5 : *vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat.*

3. Cic., *Pro Murena*, 25 : *atque ille, ut semper fuit apertissimus, non se purgavit, sed indicavit atque induit.*

n'hésitaient guère à charger les gens qu'ils poursuivaient de crimes imaginaires. Ils en avaient pris l'habitude dans ces écoles de déclamation, où ils s'exerçaient à l'art de parler. On leur apprenait à se servir de ce qu'on appelait des *couleurs*, c'est-à-dire d'une certaine manière de présenter les faits les plus insignifiants, qui les faisait paraître coupables, et même au besoin à glisser parmi ces faits habilement dénaturés quelques mensonges utiles. Comme ils avaient vu ce moyen réussir à l'école, ils continuaient à l'employer au barreau. Ils ne prenaient même pas toujours la peine d'inventer un crime nouveau, créé tout exprès pour la circonstance et approprié au personnage; il y en avait qui servaient pour toutes les occasions. Quand la cause semblait un peu maigre et ne fournissait pas assez à l'éloquence de l'avocat, il ne se faisait aucun scrupule d'y joindre une bonne accusation d'assassinat. « C'était devenu une habitude, » nous dit simplement Cicéron [1]. Et par exemple Clodia, qui ne trouvait pas que ce fût assez de reprocher à Cælius, son amant, d'avoir accepté d'elle de l'argent et de ne pas le lui rendre, l'accuse par surcroît d'avoir essayé de l'empoisonner. Rappelons à ce propos que ni les Grecs ni les Romains n'ont connu ce que nous appelons le ministère public, qui représente l'État, et qui aurait pu rétablir la vérité. Tout le monde était libre d'en accuser un autre,

1. *Consuetudinis causa*. Ailleurs (*Pro Murena*, 5), les inventions de ce genre lui paraissent un procédé ordinaire, une loi de l'accusation, *lex accusatoria*.

et il pouvait dire contre lui ce qui lui plaisait; des deux côtés la passion parlait seule et pouvait tout se permettre. Ce qui rendait cet abus moins grave, c'est qu'en général on n'était pas dupe de ces mensonges, on ne prenait pas à la lettre ces accusations furibondes, qui venaient de provoquer de si beaux mouvements d'éloquence, et l'audace des avocats était corrigée par l'incrédulité du public. Cependant cette habitude malsaine pouvait avoir deux dangers : le premier, c'est qu'à force de parler de ces crimes, on affaiblissait l'horreur qu'ils doivent inspirer; en affirmant qu'ils avaient été souvent commis, on pouvait amener à les commettre, et voilà peut-être une des raisons pour lesquelles ils devinrent si répandus dans cette société. L'autre danger, c'est que, dans bien des cas, ceux qui avaient intérêt à croire à ces accusations les tenaient pour vraies sans se donner la peine d'en vérifier l'exactitude, et il a pu se faire ainsi qu'après avoir couru dans le monde, elles se soient glissées dans l'histoire. C'est ce qui est arrivé peut-être pour Catilina, comme pour beaucoup d'autres. On l'accuse d'avoir assassiné son beau-frère, probablement par complaisance pour sa sœur, qui ne pouvait pas souffrir son mari; d'avoir tué sa femme, pour en prendre une autre, son fils, dans l'intérêt d'une marâtre, qui ne voulait entrer que dans une maison vide d'héritiers[1]. Tous ces crimes sont possibles dans

1. Ce dernier crime est le plus affreux de ceux qu'on reproche à Catilina. Cicéron y fait allusion dans la première *Catilinaire* (6), Salluste dit qu'on s'accorda à l'en accuser, *pro certo creditur*

l'état où se trouvait alors la société romaine, et la moralité de Catilina ne les rend pas invraisemblables; mais, comme ils sont de ceux que le public ne connaît que par des indiscrétions privées ou des bavardages malveillants, quand ils n'ont pas été l'objet d'une enquête sérieuse, il nous est aussi difficile, à la distance où nous en sommes, de les démentir que de les affirmer. Ce qu'on peut dire, c'est qu'ils sont fidèlement rapportés par tous les écrivains anciens qui se sont occupés de la conjuration.

Mais qu'est-il besoin de nous attarder sur des faits que nous n'arriverons jamais à bien connaître? Il y en a d'autres qui se sont passés au grand jour, sur les places publiques, dans les rues de Rome, et à propos desquels aucun doute n'est possible. Ceux-là nous permettent de juger Catilina en toute sûreté de conscience.

Il devait avoir à peu près vingt-cinq ans lorsque Sylla ramena de l'Orient ses légions pour reconquérir le pouvoir que Marius lui avait ôté. Nous ne sommes pas surpris de trouver Catilina dans son parti : c'était d'abord celui où l'appelait sa naissance; mais il avait d'autres raisons de le choisir. Son père ne lui avait laissé qu'un grand nom; il devait être pressé d'y joindre une fortune. Or personne n'ignorait que Sylla était d'une libéralité sans mesure pour ceux qui se

Catil., 14). Cependant ce n'était peut-être qu'une de ces accusations banales dont je viens de parler, qui étaient passées des mœurs dans le barreau, et dont on se servait sans scrupule à l'occasion. Je remarque qu'elle se retrouve parmi les crimes dont on accusait Cluentius. (Cicéron, *Pro Cluentio*, 9.)

dévouaient à le servir. Il s'attachait les officiers et les soldats qui l'avaient suivi dans l'Asie en fermant les yeux sur leurs désordres et leurs rapines; on revenait toujours riche des campagnes qu'on avait faites avec lui. A Rome et dans l'Italie, les profits devaient être bien plus grands encore. Les guerres civiles sont toujours des guerres sans pitié, et Sylla n'était pas d'humeur à épargner ses ennemis. Marius, du reste, lui en avait donné l'exemple; seulement, comme il était un homme d'ordre, il procéda avec plus de régularité. Il se fit dûment autoriser par une loi à tuer tous ceux qu'il voudrait [1], et Catilina, qu'il avait sans doute appris à connaître, fut choisi pour être l'un de ses exécuteurs des hautes œuvres. La besogne était bien payée, ce qui du reste était aisé au dictateur, puisqu'il rémunérait les bourreaux avec l'argent des victimes. Les biens des proscrits étaient confisqués et devaient se vendre à l'encan (*sub hasta*) au profit de l'État. Mais on ne laissait pas assister tout le monde aux enchères; ceux-là seuls qu'on voulait favoriser pouvaient approcher de la lance auprès de laquelle se tenait le commissaire chargé de la vente, en sorte qu'ils avaient ce qui leur convenait au prix qu'ils voulaient donner. C'est ainsi, disait-on, que Crassus avait commencé son immense fortune. Catilina dut y faire aussi de beaux bénéfices; mais il ne ressemblait pas à Crassus, et l'argent ne lui tenait guère entre les mains.

1. Cicéron, *De Leg.*, I, 15.

Il méritait bien d'avoir sa part des dépouilles et s'était fort consciencieusement acquitté de la tâche que Sylla lui avait donnée. Nous savons les noms de plusieurs de ses victimes, qui appartenaient à des familles connues. Parmi ces noms se trouve celui de Marius Gratidianus, originaire d'Arpinum, parent du grand Marius et de Cicéron. C'était un personnage si aimé du peuple qu'on lui avait élevé des statues dans certaines places de Rome et que les gens du quartier leur rendaient un culte [1]. Condamné à mourir, il fut traîné devant le tombeau de Catulus auquel on voulait offrir une victime humaine. Là, on lui brisa les jambes, on lui trancha les mains, on lui arracha les yeux. « On voulait, dit Sénèque, le tuer plusieurs fois de suite [2]. » Puis, quand on lui eut coupé la tête, Catilina la prit dans ses mains et la porta toute dégouttante de sang du Janicule au Palatin, où Sylla l'attendait. On pense bien que cette exécution fit grand bruit et qu'on ne l'oublia pas. Aussi se demande-t-on avec surprise comment il s'est fait que ce souvenir, qui était resté dans toutes les mémoires, n'ait pas nui davantage à Catilina. Il a conservé jusqu'à la fin d'honorables amitiés; il a été candidat aux plus hautes fonctions publiques, et les a souvent obtenues. Quand des censeurs un peu plus sévères que les autres entreprirent de nettoyer le Sénat où

1. Sa popularité venait surtout de ce qu'étant préteur il avait fait un édit pour défendre d'émettre des monnaies fourrées dont les régimes précédents avaient fort abusé.
2. Sénèque, *De Ira*, III, 8.

beaucoup de gens indignes s'étaient glissés à la faveur des troubles civils, et en firent sortir soixante-quatre sénateurs à la fois. Catilina n'était pas du nombre. Après la mort du dictateur, sous la pression de César, quelques proscripteurs connus, le centurion L. Luscius, L. Bellienus, d'autres encore, qui avaient touché le prix convenu pour chaque tête coupée, et dont on retrouva les quittances sur les registres publics, car tout se faisait régulièrement sous Sylla, furent poursuivis et condamnés ; il ne fut pas question de Catilina. C'est seulement un peu plus tard, quand il venait d'échouer au consulat, qu'un homme important du parti aristocratique, L. Lucceius, pensa que l'occasion était bonne pour le traduire devant les tribunaux chargés de punir les assassins (*quaestio de sicariis*). L'attaque dut être vive : Lucceius passait pour un excellent orateur. Cependant elle ne réussit pas, et Catilina fut acquitté. Cicéron n'y pouvait rien comprendre, quand il voyait que des accusés qui niaient leurs crimes ou tentaient d'en atténuer la gravité étaient rigoureusement punis, et qu'on épargnait Catilina qui était bien forcé d'avouer les siens, puisqu'ils avaient eu Rome entière pour témoin, et qui sans doute ne prenait pas la peine de s'en excuser. Il faut croire que c'était son audace même qui faisait son impunité. Cette sanglante promenade, dont on se souvenait avec effroi, lui avait créé une sorte de prestige, qui le mettait à part des autres. Cette fois encore, comme il arrive si souvent, les plus obscurs étaient frappés, et le plus grand coupable échappait.

Faut-il penser aussi que ce prestige est pour quelque chose dans l'attrait qu'éprouvaient pour lui les femmes et les jeunes gens? C'est bien possible. Nous aurons à parler plus tard de l'appui que les femmes donnèrent à sa conjuration; elles ont aussi tenu une grande place dans sa vie privée. Celles qui furent le plus intimement liées avec lui portaient les plus beaux noms de Rome. Il y avait dans le nombre une vestale qui avait été choisie, comme elles l'étaient toutes, parmi les familles les plus illustres; et, ce qui rend l'aventure plus piquante, c'est qu'elle était la propre sœur de Térentia, la femme de Cicéron[1]. Le cas était grave : Catilina avait été trouvé dans sa chambre. Mais toute la noblesse de Rome s'intéressa pour elle; Caton lui-même prit sa défense. Pison, qui était un orateur célèbre, prononça en sa faveur un discours qu'on admira beaucoup, et elle fut acquittée. Dans la vie dissipée qu'il mena, et qui était, il faut bien le dire, celle de la plupart des gens de son temps et de son monde, on nous dit qu'il trompa beaucoup de maris et fut quelquefois trompé lui-même[2]. Il avait été l'amant de la femme d'Aurelius Orestes, dont il épousa plus tard la fille, ce qui fit dire à Cicéron « que le même amour lui avait fourni à la fois un

1. Dans la suite, Cicéron, qui ne voulait pas perdre un seul de ses arguments contre Catilina, lui rappela ce souvenir si délicat pour lui. Il le fit avec une adresse remarquable : « Ta vie, lui dit-il, a été si pleine de crimes, que ta présence a suffi, quoiqu'aucune faute n'ait été commise, pour souiller un lieu sacré » (*In toga cand.*, Asconius. p. 92).

2. *Cum deprehendebare in adulteriis, cum deprehendebas adulteros ipse.* (Cic., *In toga cand.*, p. 93.)

enfant et une épouse ». Elle était riche et belle, mais Salluste ajoute, dans une de ces phrases impertinentes comme il sait les faire, que quand on avait parlé de sa beauté il ne restait plus rien à louer chez elle. Catilina paraît l'avoir beaucoup aimée. Lorsqu'il quitta Rome pour aller prendre le commandement des conjurés de l'Étrurie, il écrivit à Q. Catulus une lettre qui se terminait par ces mots : « Il ne me reste plus qu'à vous recommander Orestilla et à la confier à votre honneur. Protégez-la contre toute injure; je vous en supplie au nom de vos enfants. Adieu [1]. »

Tous les écrivains nous disent l'ascendant incroyable qu'il exerçait sur la jeunesse. Cicéron prétend qu'il était pour elle un véritable charmeur : *juventutis illecebra fuit* [2]. On voit bien par où il devait la séduire; il avait les qualités qui lui plaisent le plus, l'énergie, la résolution, la bravoure, une hardiesse que rien ne déconcertait. Personne ne supportait mieux les fatigues, la soif, les veilles, les privations, que cet ami des plaisirs faciles. Rien n'égalait l'agrément de son commerce et la souplesse de son caractère; il s'accommodait à tout le monde et de toutes les circonstances, grave avec les gens sérieux, plaisantant volontiers avec les enjoués, il était prêt à tenir tête aux plus débauchés. Salluste et Cicéron sont d'accord à dire qu'il était la ressource de tous ceux qui avaient fait quelque mauvais coup ou qui voulaient tenter quelque méchante action. Il les prenait sous son

1. Sall., *Catil.*, 35.
2. Cicéron, *Catil.*, II, 4.

patronage sans jamais s'enquérir de leur passé, et, une fois qu'il les avait accueillis, il ne les abandonnait plus. Il mettait à leur disposition sa fortune et son audace, il fournissait sans compter à leurs dépenses, il leur procurait des maîtresses, il leur choisissait des chevaux et des chiens; il ne se les attachait pas seulement par la solidarité du plaisir, mais par celle du crime. Salluste prétend qu'il tenait chez lui une sorte d'école, où l'on apprenait à porter de faux témoignages, à contrefaire des signatures, à se débarrasser par tous les moyens des gens qui gênaient, ou même de temps en temps de ceux qui ne gênaient pas, sans autre motif que de se faire la main. C'était pour Catilina une manière d'exercer ses gens et de les compromettre, pour qu'une fois entrés dans la bande il leur fût impossible d'en sortir. Ces jeunes gens formaient autour de lui une sorte de garde d'honneur, composée en général de fils de famille qui avaient perdu toute leur fortune, mais qui conservaient tous leurs vices. La verve de Cicéron est intarissable quand il les dépeint voltigeant sur le Forum ou assiégeant les alentours du Sénat. « Ils ruissellent de parfums, ils resplendissent de pourpre, ils suivent toutes les modes du jour; les uns se font soigneusement épiler, les autres portent une barbe abondante et bien frisée; ils sont vêtus de tuniques qui tombent sur leurs talons, ils ont des manches traînantes[1], leurs toges sont faites de tissus si légers

1. Cic., *Catil.*, III, 10. Ces manches étaient un des signes distinctifs des jeunes débauchés. Virgile reproche à des gens qui

qu'on dirait des voiles de femmes. » Ces jolis garçons si gracieux, si délicats, sont en même temps des joueurs et des mignons; ils n'excellent pas seulement à danser et à faire l'amour, au besoin ils versent le poison et manient le poignard. Cicéron témoigne pour eux une pitié ironique, quand il songe qu'ils vont partir en guerre et qu'ils se mettent à la suite de Catilina, pour faire campagne avec lui : « A quoi pensent ces malheureux? Emmèneront-ils leurs maîtresses dans leur camp? mais pourraient-ils s'en passer, surtout dans ces longues nuits d'hiver? Et eux-mêmes, comment supporteront-ils les neiges et les frimas de l'Apennin? Se croient-ils en état de braver les rigueurs de la saison parce qu'ils se sont accoutumés à danser tout nus dans les festins? »

Ce tableau nous montre bien à qui nous avons affaire : pour beaucoup de ces jeunes gens la conjuration n'était qu'un coup de main de viveurs aux abois sous la conduite d'un ambitieux sans scrupule.

V

Quand Sylla mourut, Catilina n'eut pas de peine à voir qu'il ne laissait pas d'héritier, et, comme il avait bonne opinion de lui-même, il jugea qu'il pouvait prétendre à la succession. La sinistre renommée que

n'étaient pas de véritables guerriers de n'avoir pas les bras nus et de nouer leurs couvre-chefs avec des mentonnières : *Et tunicae manicas et habent redimicula mitrae* (IX, 616).

les proscriptions lui avaient faite ne devait guère le gêner, puisqu'il conçut l'espérance de devenir un jour le maître de la république. Il ne faut pas être dupe des mots. Sous le nom de dictateur, Sylla avait été un roi véritable : c'est Cicéron qui le dit[1]; et Catilina aussi visait, comme Sylla, à la royauté[2]. Mais il s'agissait d'une royauté d'un genre particulier, qui évitait avec soin certaines apparences, qui se rattachait autant que possible aux institutions républicaines, qui voulait maintenir tant bien que mal à côté d'elle les anciennes magistratures, d'une royauté viagère, qui ne se fondait pas, comme les autres, sur l'hérédité. C'était déjà l'Empire qui s'annonçait et qu'on pouvait prévoir, car, dans l'histoire de Rome, tout se suit et se tient, rien ne se fait par brusques soubresauts, et les révolutions mêmes affectent des formes régulières et traditionnelles.

Mais on a vu qu'il n'était pas d'usage d'y arriver d'un coup, et bien que Catilina eût peu de répugnance pour les moyens révolutionnaires, il se soumit à prendre la longue route que tout le monde avait suivie, et qui, à travers quelques magistratures, menait lentement au consulat. Le chemin lui prit un certain nombre d'années pendant lesquelles nous le perdons de vue. Il dut faire alors ce qu'il a toujours fait, ce que faisaient la plupart des autres, se servir des fonctions qu'il remplissait dans l'intérêt de ses plaisirs et de sa fortune, vivre à Rome et dans les

1. Cic., *De harusp. resp.*, 25.
2. Sall., *Cat.*, 5 : *dum sibi regnum pararet.*

provinces au milieu des désordres, des débauches et des aventures de toute sorte [1].

En 686, il était préteur, et l'année suivante on l'envoya gouverner l'Afrique. C'était une province riche, et qui convenait à merveille à un propréteur qui avait sa fortune à faire ou à réparer. Catilina, comme on le pense bien, ne négligea pas de saisir cette bonne occasion, et même il en profita si bien que ses administrés, qu'il avait effrontément pillés, se décidèrent à porter plainte au Sénat de ses exactions. Il quitta la province en 688, et dut arriver à Rome vers le milieu de l'année. A ce moment, le désordre y était à son comble. Les élections consulaires pour l'année suivante avaient donné la majorité à P. Cornelius Sylla et à P. Autronius, deux personnages tout à fait décriés. Ce dernier ressemblait beaucoup à Catilina, dont il était l'ami, et dont il fut plus tard le complice. Il passait pour un orateur, parce qu'il avait une voix puissante, mais c'était surtout un homme d'action, qui ne reculait pas devant un mauvais coup. Sylla, neveu du dictateur, possédait une grande fortune, qu'il avait mise à la disposition de son collègue, pour acheter les voix des électeurs; mais le marché avait été si scandaleux qu'à peine l'élection faite elle avait été déférée aux tribunaux et cassée. Les deux consuls révoqués furent remplacés par ceux mêmes qui les avaient

1. Cic., *Pro Sulla*, 25 : *a pueritia non solum intemperantia et scelere, sed etiam consuetudine et studio in omni flagitio, stupro, caede versatum.*

traduits en justice, Aurelius Cotta et Manlius Torquatus.

C'est dans l'intervalle, si l'on en croit Salluste, et pendant la vacance du consulat[1], que Catilina, qui venait de débarquer, posa sa candidature. Il pensait sans doute que cette situation troublée pourrait lui donner plus de chances. Malheureusement pour lui, les députés de l'Afrique avaient fait diligence, et, quand il se présenta pour faire sa déclaration, la plainte était déjà déposée. Le consul en exercice, L. Volcatius Tullus, un peu embarrassé, réunit un conseil de quelques sénateurs importants, pour savoir ce qu'on devait faire. Il fut décidé qu'il était impossible de recevoir la déclaration de Catilina tant que le procès qui lui était intenté ne serait pas jugé[2]. C'était une déception cruelle pour lui, d'autant plus que les procès de ce genre pouvaient durer fort longtemps. Il se trouvait donc indéfiniment ajourné. La longue attente à laquelle il s'était résigné en parcourant successivement toutes les magistratures intermédiaires devait l'avoir déjà fort irrité; ce nouveau retard lui fit perdre patience. Du moment qu'il ne pouvait pas arriver par les voies régulières, il n'hésita plus à recourir aux moyens violents. Sa situation ressemblait assez à celle d'Autronius : tandis qu'on empêchait l'un de solliciter le consulat qu'il poursuivait pénible-

1. Sall,, *Cat.*, 18 : *post paulo....*

2. C'est Asconius qui l'affirme, à propos du discours *In toga candida*. Il semble qu'à cette raison on en ait ajouté une autre. Salluste dit qu'on répondit à Catilina qu'il avait déposé trop tard sa déclaration de candidature.

ment depuis dix ans, on l'ôtait à l'autre quand il croyait le tenir. Ils devaient naturellement s'entendre tous les deux pour mettre la main sur ce qu'on ne voulait pas leur laisser prendre. Il leur était facile de trouver des associés dans cette jeunesse besogneuse et débauchée qui remplissait Rome. Parmi ceux qu'on recruta, il y en avait un surtout qui portait le plus beau nom peut-être de l'aristocratie romaine, Cn. Calpurnius Piso, dont Salluste dit « qu'il était d'une audace extrême, accoutumé à l'intrigue, ruiné, et que sa détresse autant que sa perversité l'excitaient à bouleverser la république ». On se mit vite d'accord sur ce qu'il y avait à faire. On convint de tuer les deux consuls désignés, Cotta et Torquatus, et de mettre Autronius et Catilina à leur place [1]. Tout avait été minutieusement préparé, et le succès paraissait si certain qu'on s'était procuré d'avance des licteurs pour l'installation des nouveaux magistrats. L'affaire, qui avait été d'abord fixée aux nones de décembre, fut ébruitée, et l'autorité prit des précautions. Elle fut alors remise aux calendes de janvier; mais cette

1. Toute cette affaire est assez obscure. Salluste semble dire qu'il est difficile de la débrouiller (*Cat.*, 18 : *quam verissume potero dicam*); par exemple, Suétone (*César*, 9) prétend que ceux auxquels on voulait rendre les faisceaux étaient les deux consuls qui avaient été destitués, Autronius et Sylla. Mais Salluste et Asconius remplacent Sylla par Catilina, et c'est ce qui paraît plus vraisemblable. Cicéron affirme que Sylla, après sa mésaventure, se tint sur la réserve. Il s'était retiré à Naples, qui est un lieu plus fait pour le plaisir que pour les complots (Cic., *Pro Sulla*, 5). Il est naturel qu'Autronius, que Sylla avait abandonné, l'ait remplacé par Catilina.

Alors il ne s'agissait plus seulement de tuer les consuls, on devait y joindre une partie des sénateurs, quelques-uns disent même le Sénat tout entier. Catilina s'était réservé de donner le signal du massacre. A-t-il eu le tort, comme on l'a dit, de se trop presser, ou faut-il croire que les conjurés, qui manquaient un peu de zèle, s'étaient mis en retard? ce qui est sûr, c'est que lorsque vint le moment d'agir, ils ne se trouvaient pas à leur place. Après ce second échec, le coup était définitivement manqué.

Voilà ce qu'on a plus tard appelé la première conjuration de Catilina : on voit bien qu'elle différait entièrement de l'autre. D'abord, il n'est pas sûr qu'il y ait joué le premier rôle; il a des complices, Autronius, Pison, qui semblent avoir au moins autant d'importance que lui, tandis que, dans la conjuration véritable, non seulement il est le premier, mais on peut presque dire qu'il est seul, tant les autres sont effacés et paraissent médiocres. Ensuite, le complot ayant échoué avant d'être mis véritablement à exécution ne fut connu que d'une manière très imparfaite. Beaucoup de bruits coururent que, même à cette époque, il ne fut pas possible de vérifier. Asconius laisse entendre, d'après Cicéron, que plusieurs personnages importants en étaient, qui ne voulaient pas être connus. Suétone est plus précis; il affirme que César et Crassus favorisaient l'entreprise, et que, si elle avait réussi, Crassus aurait été nommé dictateur et César maître de la cavalerie. C'étaient évidemment des bruits fort répandus à Rome; mais comme il est

impossible aujourd'hui d'en vérifier l'exactitude, je crois inutile de m'y arrêter.

Ce qui résulte de plus sûr des renseignements que nous avons conservés, c'est que les conjurés n'étaient pas nombreux (*pauci*, dit Salluste); c'est aussi qu'ils ne méditaient pas une révolution, mais un simple guet-apens : ils voulaient tuer quelques personnes pour se mettre à leur place. Ces crimes préparés froidement, accomplis sans scrupule, par des gens du grand monde, au milieu d'une société élégante, lettrée, qui lisait les beaux ouvrages des sages de la Grèce et se piquait de savoir vivre, nous paraissent d'abord incompréhensibles. Mais comme il est impossible de les nier, il faut essayer au moins de s'en rendre compte. Mérimée s'est demandé si la faute n'en doit pas être imputée à ces spectacles de l'arène qui familiarisaient les gens dès l'enfance avec la vue du sang[1]; et il est bien possible en effet qu'ils aient eu ce triste résultat d'*ensauvager* la nation qui y prenait un si vif plaisir. Mais je crois qu'on y fut plutôt amené par une sorte d'assimilation qui se fit entre les batailles du Forum et celles qui se livrent contre l'étranger. Des deux côtés c'était la guerre, plus acharnée peut-être, plus violente, quand on avait des concitoyens en face de soi. Or, il est de règle, chez les peuples antiques, qu'à la guerre le vaincu doit mourir, et que la victoire confère au vainqueur tous les droits sur lui. C'est une loi que tout le monde

1 .Mérimée, *Conjuration de Catilina*, p. 105.

accepte et contre laquelle celui même qui va la subir ne réclame pas. La situation des adversaires politiques est même plus fâcheuse que celle des ennemis du dehors, car enfin, quand on est las de tuer un ennemi qui ne résiste plus, on le conserve pour en faire un esclave (*servus*, *quasi servatus*). Mais comme l'adversaire politique, étant un citoyen, ne peut pas être vendu, il faut bien qu'il disparaisse, si l'on ne veut pas être exposé à le retrouver plus tard devant soi. Il ne reste, pour s'en débarrasser, que les proscriptions, quand on est le maître, ou l'assassinat, lorsqu'on veut le devenir. Voilà comment les proscriptions, — sous Marius, sous Sylla, sous les Triumvirs, — sont devenues des opérations régulières, presque légales, et pourquoi l'assassinat politique a été pratiqué sans hésitation à Rome dans tous les temps et par tous les partis. Au début de la république, les patriciens en donnent l'exemple en faisant tuer dans sa maison le tribun Genucius, qui contrariait leurs desseins[1]. L'exemple fut fidèlement suivi dans la suite. En 654 (pour ne pas remonter trop haut), Saturninus, qui voulait être tribun du peuple, et redoutait la concurrence de Q. Nunnius, une créature des aristocrates, le fit assassiner par des soldats de Marius, son ami, qui les mit très volontiers à sa disposition. L'année suivante, Q. Memmius, un fort honnête homme, qu'on craignait de voir réussir aux élections consulaires, fut tué à coups de bâton par

1. Tite-Live, II, 48.

une bande de vauriens, et il n'en fut pas autre chose. On savait qu'un transfuge de la noblesse, Drusus, préparait des lois populaires; il fallait qu'il n'eût pas le temps de les faire adopter, et un soir qu'il rentrait chez lui, il fut frappé d'un coup de poignard à sa porte, et alla tomber dans l'atrium, au pied de la statue de son père. L'assassin ne fut jamais retrouvé. Enfin Sylla, qui ne voulait pas que Q. Lucretius Ofella, un de ses amis pourtant, demandât le consulat, après l'avoir inutilement raisonné pour le dissuader de le faire, trouva plus simple d'envoyer Billienus, un de ses bourreaux, l'assassiner[1]. Il me semble qu'après avoir lu cette longue liste, à laquelle on pourrait beaucoup ajouter, on comprend mieux la facilité avec laquelle Autronius et Catilina se décidèrent à tuer les deux consuls, dont ils voulaient la place, et même à y joindre un certain nombre de sénateurs. Le complot de 688 ne paraît avoir causé à Rome ni surprise, ni scandale; ce qui achève bien de montrer à quel point les faits de ce genre étaient alors communs. Personne ne songea à faire une enquête ou à instituer des poursuites. Le consul Torquatus ne garda aucune rancune des dangers qu'il avait courus. Quand on l'interrogeait sur la conjuration, il répondait « qu'il en avait bien entendu dire quelque chose, mais qu'il n'en croyait rien[2] ». Les conjurés ne cessèrent pas de venir au Sénat, dont ils avaient voulu assassiner une partie, et sans doute on continua à

1. Asconius, p. 93.
2. Cicéron, *Pro Sulla*, 29.

leur tendre la main, comme à l'ordinaire. Non seulement Pison ne fut pas poursuivi, mais on lui accorda spontanément ce qu'il avait voulu se procurer par un crime; on l'envoya comme propréteur en Espagne (*quaestor pro praetore*). C'était un moyen de se débarrasser de lui et d'être désagréable à Pompée dont on le savait l'ennemi. Mais, à son arrivée, il fut tué par les soldats mêmes dont il venait prendre le commandement, ce qui mit tout le monde à l'aise.

Quant à Catilina, il était toujours sous le coup du procès de malversation que la province d'Afrique lui avait intenté. Il faut bien croire que ce procès n'était pas encore jugé au mois de juillet 689, quand se firent les élections consulaires, puisqu'il n'y fut pas candidat. C'est probablement un peu plus tard que l'affaire vint devant les tribunaux [1]. Les charges étaient accablantes, mais il fut aidé par tout le monde. Hortensius, le grand orateur des aristocrates, se chargea de le défendre. Le jour du jugement, on vit le Forum se remplir des personnages les plus honorables qui venaient rendre témoignage de sa vertu et de son désintéressement. Le consul Torquatus, que deux fois de suite Catilina avait tenté d'assassiner quelques mois auparavant, fit apporter sa chaise curule et, revêtu de ses ornements consulaires, vint attester par sa présence et ses paroles l'innocence de l'accusé. Catilina avait pris des moyens encore plus

1. M. Bücheler, dans la préface de son édition des *Reliquiae Quinti Ciceronis*, pense que le procès a dû être jugé au mois de novembre 689.

sûrs pour échapper à une condamnation qui semblait inévitable; il avait acheté ses juges, ce qui lui coûta très cher. « Il est aussi pauvre aujourd'hui, disait-on à Rome, que ses juges l'étaient hier. » Pour plus de sûreté, et afin de disposer à l'indulgence le jeune P. Clodius, son accusateur, il lui avait aussi donné une forte somme d'argent. C'est ainsi qu'en ce moment on trafiquait de tout, que tout se payait à Rome : « Ville à vendre! » disait Jugurtha, qui la connaissait bien.

Catilina fut absous. Il pouvait donc enfin se présenter aux élections du mois de juillet 690 pour être consul l'année suivante. — Mais il allait y rencontrer Cicéron.

CHAPITRE II

LE CONSULAT DE CICÉRON

I

Le consulat était le rêve de tous les Romains qui entraient dans la vie politique, quand ils avaient de l'ambition et se croyaient du talent. Rien ne les empêchait d'y prétendre. En droit, tous les citoyens, à Rome, étaient éligibles et électeurs; on n'exigeait d'eux aucune condition de naissance ou de fortune : Terentius Varro, le vaincu de Cannes, sortait d'une boutique de boucher; le père de M. Æmilius Scaurus était marchand de charbon. Il est vrai qu'en réalité tout semblait disposé pour rendre les abords du consulat difficiles. Dans cette longue route des fonctions publiques que les candidats, avant d'y arriver, étaient forcés de suivre, à mesure qu'ils avançaient, le chemin devenait plus étroit. Les questeurs étaient au nombre de vingt; il n'y avait plus que huit préteurs, qui devaient se disputer deux places de consuls. Les

vaincus étaient réduits à recommencer le combat les années suivantes, dans des conditions souvent plus fâcheuses, contre des concurrents nouveaux, dont le nombre augmentait sans cesse, en sorte que la plupart de ces jeunes gens, qui étaient partis avec tant d'ardeur et d'espérance pour la conquête de la dignité suprême, étaient condamnés d'avance à ne jamais l'atteindre.

Cicéron n'était pas de ceux que semblait menacer cette disgrâce. Depuis sa première candidature, les électeurs lui étaient restés obstinément fidèles. Il avait obtenu du premier coup toutes les fonctions qu'il avait demandées et s'en était acquitté avec honneur. Il était préteur l'année même où Catilina forma sa première conjuration, et il avait trouvé le moyen de ne pas s'y compromettre. Cependant, quoiqu'il semblât avoir toutes les chances pour lui, il n'était pas tout à fait rassuré, car il connaissait bien les inconstances du suffrage populaire : il a plusieurs fois comparé les flots des comices, comme il les appelle, à ceux d'une mer agitée et capricieuse, où le reflux emporte ce que le flux avait apporté; mais son anxiété devenait plus vive, on le comprend, à mesure que la dernière lutte approchait. Il était naturel qu'elle fût partagée par les siens; on n'ignorait pas que l'honneur qu'il ambitionnait illustrait toute une famille. Son frère, Quintus Cicéron, qui lui était tendrement attaché, et qui d'ailleurs comptait bien profiter de la gloire de son aîné pour sa propre carrière politique, nous avoue qu'il ne cessait de songer

jour et nuit à cette redoutable échéance. Il venait lui-même d'être édile et avait pratiqué avec adresse le suffrage universel. Il eut donc l'idée de mettre son expérience au service de son frère, et lui écrivit une lettre dans laquelle il lui énumérait tout ce que doit faire un candidat qui veut réussir. Ce n'était pas, disait-il, qu'il eût la prétention de lui rien apprendre qu'il ignorât; mais la matière est si compliquée, les obligations si nombreuses, qu'on risque toujours d'oublier quelque chose. Quintus, qu'on aurait pu appeler, comme C. Cotta, un artiste en élection [1], et qui tenait à mériter ce titre, se piqua au jeu en écrivant, si bien que sa lettre finit par prendre les proportions d'un de ces petits traités sous forme épistolaire (*epistolicae quaestiones*) [2] qui étaient à la mode en ce temps-là. Il lui parut, quand elle fut achevée, que, quoique écrite spécialement pour son frère, elle pouvait être utile à d'autres. Il songeait donc à la publier, puisqu'il demandait à Cicéron de la revoir, et il est probable qu'il la fit paraître sous le titre de *Commentariolum petitionis*, ou de *De petitione consulatus*, qu'elle porte sur les manuscrits, et qu'on pourrait traduire par ces mots : *Manuel du candidat*.

La lettre contient des observations générales, et d'autres qui ne s'appliquent qu'à la circonstance par-

1. *In ambitione artifex.* (*De petit.*, XII, 46.)

2. M. Bücheler, qui nous a donné une excellente édition de la lettre de Quintus, rappelle à ce propos celle que Varron avait adressée à Pompée pour lui enseigner ce que doit faire le consul quand il préside le Sénat, et qu'il publia plus tard, comme le fit Quintus, sous la forme d'un petit traité.

ticulière pour laquelle Quintus l'écrivit. Je négligerai les premières, et j'y ai grand regret, car il est plaisant de voir comment se comporte à chaque époque le suffrage universel, ce qu'il a gardé aujourd'hui de ses anciennes habitudes et ce qu'il en a perdu. Mais cette étude nous entraînerait trop loin; bornons-nous à y chercher dans quelles conditions eut lieu l'élection de Cicéron au consulat.

Quintus paraît, dans toute sa lettre, assuré du succès final de son frère. Du reste, il en aurait douté qu'il se serait bien gardé de le lui dire. Mais il ne lui cache pas non plus les obstacles qu'il lui faudra surmonter. Il y en a un qui lui paraît plus grave que les autres, ou plutôt c'est le seul qu'il semble redouter. Cicéron est ce qu'on appelle un *homme nouveau*, c'est-à-dire qu'aucun des siens n'a encore occupé à Rome de magistrature publique. La loi a beau proclamer qu'elles sont accessibles à tout le monde, l'habitude, plus forte que la loi, semble les réserver à l'aristocratie. On compte ceux qui en dehors d'elle sont entrés au Sénat; depuis trente ans, il n'y a pas un seul homme nouveau qui ait été consul.

Voilà la difficulté contre laquelle se heurtait Cicéron, et elle était plus grave pour lui que pour les autres. Parmi les hommes nouveaux, il n'y en avait pas qui fût plus désagréable à l'aristocratie. D'abord il avait beaucoup de talent, et elle pouvait craindre qu'une fois établi dans le gouvernement de la république, il ne s'y fît une trop grande place. De plus, c'est un homme d'esprit, qui voit très bien les travers

des autres et ne se gêne pas pour s'en moquer. S'il avait pris devant elle une attitude humble, s'il avait semblé lui demander pardon de son éloquence, de sa popularité, de ses succès, elle aurait pu oublier qu'il n'avait pas d'aïeux; mais au grand tort d'être un roturier, il joignait celui d'avoir la roture impertinente. Il répondait à la fatuité des grands seigneurs par des plaisanteries cruelles, qui couraient le monde[1]. Il a eu toute sa vie le travers de ne pas savoir s'abstenir d'un bon mot; il trouvait « qu'il est plus difficile de le retenir sur les lèvres que de garder un charbon ardent sur sa langue ». N'est-ce pas une des raisons qui ont fait que l'aristocratie n'a jamais été une alliée sûre pour lui? On pardonne quelquefois une trahison, on n'oublie jamais une raillerie. Ce n'est pas seulement Catilina qui lui reprochait d'être un parvenu; deux ans après la conjuration, en plein Forum, un de ces patriciens que son courage avait sauvés lui rappelait insolemment son origine[2]. Quand il fut condamné à l'exil, il lui parut que le Sénat ne l'avait pas défendu de bon cœur; il soupçonna que, parmi ses anciens alliés, il y en avait qui n'étaient pas fâchés qu'il fût parti, et je crois bien qu'il n'avait pas tort.

La naissance créait à Cicéron, dans les luttes élec-

1. Par exemple quand il se moque de « ces gens heureux à qui toutes les dignités arrivent pendant leur sommeil » (*Verr.*, V, 70); ou encore lorsqu'en faisant allusion à son élection il compare ceux qui sont désignés consuls quand ils sont encore dans les langes à ceux qui sont nommés au Champ de Mars, ce qui rappelle le mot amer de Figaro contre les grands seigneurs « qui se sont donnés la peine de naître ».

2. *Pro Sulla* 7.

torales, une autre infériorité, dont Quintus est préoccupé. Le jeune noble n'a pas besoin de se faire une clientèle. Le jour où il plaide sa première cause, celui où il paraît pour la première fois au Champ de Mars pour demander une fonction publique, il est sûr que des clients viendront en foule le prendre dans son atrium, qu'ils l'accompagneront dans les rues de Rome et le ramèneront jusqu'à sa porte. Ils ne le connaissent pas, ils ne savent de lui que son nom; mais ce nom, ils le respectent, ils le vénèrent : c'est celui sous le patronage duquel, de père en fils, ils sont habitués à se ranger. Or, à Rome, c'est une des premières conditions de succès pour un candidat de ne se montrer jamais en public qu'entouré d'un cortège imposant; on n'a de considération pour lui que s'il traîne la foule à sa suite; il lui faut, dit Quintus, vivre toujours avec la multitude, *esse cum multitudine*[1]. Ces amis qui doivent venir le saluer le matin à son réveil, ces clients qui le suivent et l'écoutent au Forum, Cicéron, malheureusement pour lui, ne les a pas trouvés, comme les patriciens, dans l'héritage de sa famille et il a été forcé de se les procurer à lui-même. Il y a pris grand'peine. D'abord, il s'est fait le champion de l'ordre des chevaliers, auquel il appartenait par la naissance, et qu'il a toujours soutenu de son autorité et de sa parole. Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont très riches et leur influence est considérable. Il a aussi pour lui les amis qu'il s'est

[1] Ib., 12, 41.

acquis par les services qu'il a rendus, surtout par les affaires qu'il a plaidées. Malheureusement ces amis ne sont pas tous recommandables : la nécessité de se faire des clients d'importance l'a souvent amené à se charger de bien mauvaises causes. Il a enfin les lettrés, qui admirent en lui le plus grand orateur de Rome; parmi eux, des jeunes gens en grand nombre, dont plusieurs portent un nom illustre, et qui tiennent à honneur de passer pour ses disciples. Ils le suivent partout, prêts à exécuter ses ordres, à lui servir de messagers, à le défendre si on l'attaque, Quintus nous apprend que cette sorte de jeune garde, quand elle est bien composée, comme celle dont s'entoure Cicéron, produit un excellent effet au Champ de Mars, les jours d'élection. La jeunesse semblait se partager entre Catilina et lui. Les plus studieux, les plus honnêtes se rangeaient de son côté; ils n'étaient pas probablement les plus nombreux. Catilina attirait les autres par ses prodigalités et ses complaisances. Cælius hésita longtemps entre les deux. Comme il était à la fois un homme de beaucoup d'esprit et un incorrigible libertin, il allait de l'un à l'autre, selon que l'emportait chez lui le goût des lettres ou l'attrait du plaisir.

Mais n'oublions pas qu'il s'agit du suffrage universel. Ce ne sont pas seulement quelques esprits délicats, une élite de fins lettrés qui décident du succès; il dépend de la foule. Quintus a grand soin de le rappeler à son frère, qui sans doute ne l'oubliait pas. Il lui conseille de s'assurer de la bienveillance

des petites gens des faubourgs, de ne pas négliger les personnages importants des sociétés populaires, de se faire indiquer ceux qui, dans chaque quartier, jouissent de quelque influence auprès de leurs voisins. Il est convaincu que par la facilité de son abord, l'agrément de ses manières et ses complaisances infatigables, Cicéron n'aura pas de peine à les gagner. Il espère bien qu'à l'exception des clients des grandes familles, qui votent comme on leur dit de le faire, ou des factieux, qui attendent le mot d'ordre de leurs chefs, ou enfin de ceux qui vendent leur voix et qui vivent de ce trafic, la population de la ville sera pour lui. Il n'y a pas de doute qu'il compte avant tout sur ceux qu'on appelle les habitués de la tribune (*subrostrani*[1]); comme ils fréquentent le Forum et qu'ils suivent les grandes affaires, ils ont entendu Cicéron défendre les intérêts de Pompée, dans la *Manilienne*, plaider pour Cornelius, et il les a ravis par sa parole. On aurait tort de croire que cette façon de parler si soignée, si large, si harmonieuse, ne soit faite que pour quelques esprits distingués et ne puisse plaire qu'à ceux qui ont étudié, dans les écoles, les procédés de la rhétorique. Cicéron pensait au contraire que c'est celle qui convient aux foules assemblées, qu'elles ont naturellement peu de goût pour une parole sobre, froide, sèche, faite de déductions et de raisonnements sévères, comme celle que les prétendus Attiques voulaient leur infliger, tandis

1. Le mot est de Cælius (Cic., *Lettres fam.*, VIII, 1).

qu'elles sont sensibles à cette abondance d'idées et de mots, à ces délicatesses d'expression, à cette ampleur de développements qu'on lui reprochait, et que c'est là véritablement l'éloquence populaire. L'expérience que nous faisons des réunions publiques et des mérites par lesquels on y réussit semble bien prouver qu'il a raison.

Parmi les recommandations que Quintus fait à son frère, il y en a une sur laquelle je crois utile d'insister. « Tu dois avoir soin, lui dit-il, de loger dans ton esprit et de conserver dans ta mémoire l'Italie tout entière, comme elle est, avec ses parties et ses divisions, en sorte qu'il ne s'y trouve pas un municipe, une colonie, une préfecture, un endroit quelconque, où tu ne sois assuré de posséder un appui suffisant. Cherche, découvre partout, dans quelque contrée que ce soit, des personnes que tu puisses connaître, attacher à ta cause, soutenir quand elles faiblissent. Demande-leur de se mettre en campagne pour aller te quêter des voix dans leur voisinage et se faire, en ta faveur, de véritables candidats[1]. » Quintus pense donc que l'Italie va prendre quelque part à l'élection, et une part qui, on le voit bien, n'est pas négligeable. Ceci n'est-il pas une sorte de nouveauté, qui mérite qu'on y fasse quelque attention?

On sait que les républiques anciennes étaient constituées comme des villes municipales, et combien il leur a été difficile, quand elles se sont étendues par

1. *De petit.*, VIII, 30.

des conquêtes ou des alliances, de briser le moule primitif, et de passer du régime de la cité à celui d'un État compact et uni. Jamais dans la Grèce elles n'y ont complètement réussi. Rome, par son origine et par sa nature, était mieux faite pour résoudre le problème. Après la guerre sociale, elle a communiqué le droit de cité à l'Italie, mais alors une grave difficulté s'est présentée. Le principal privilège des citoyens, c'est le vote. Malheureusement on ne vote qu'à Rome, et il ne venait pas à l'idée qu'on pût le faire ailleurs. Or les nouveaux citoyens veulent voter : il le faut bien pour que les consuls, les préteurs, les édiles, les questeurs, qui ne sont encore que les magistrats d'une ville, deviennent les représentants de l'État tout entier. Assurément, les Italiens peuvent voter, mais à la condition de faire le voyage. A Rome, ils sont inscrits dans une tribu; quand ils se présentent aux portes de l'*ovile*, où se fait l'élection, les préposés les laissent entrer, et ils peuvent mettre leur bulletin dans l'urne. Mais le voyage est long; les aristocrates, qui sont à peu près les maîtres, ne les encouragent pas à venir et les reçoivent mal; ils restent chez eux. Il y avait bien un moyen qui aurait tout rendu facile, le vote par correspondance. Auguste, nous dit-on [1], y songea. Mais soit que l'organisation fût défectueuse, soit que les Romains de Rome n'aient pas vu d'un œil favorable l'importance qu'allaient prendre les Romains de province, la mesure ne réussit pas.

1. Suétone, *Aug.*, 46.

Quelques années plus tard, la question fut résolue, mais d'une manière différente et plus radicale. Tibère supprima les comices populaires et personne ne vota plus que le Sénat, où les provinciaux comptaient des représentants très distingués. C'est ainsi que tous les citoyens furent mis sur le même pied, ceux de la ville et ceux du dehors, que Rome cessa d'être l'État tout entier, ce qu'elle était autrefois, pour n'en être plus que la capitale, et que l'impérialisme, comme nous disons aujourd'hui, put définitivement s'établir.

Quintus n'ignorait pas que les villes italiennes songeaient, dès cette époque, à profiter de leur droit de vote; aussi annonce-t-il à son frère, comme une chose assurée, qu'elles vont envoyer « une multitude de citoyens qui voteront pour lui ». Et non seulement ils arriveront en grand nombre, mais il faut croire qu'il en viendra de très loin. Dans une lettre à son ami Atticus, Cicéron lui apprend qu'il va faire une tournée électorale sur les bords du Pô, « car, lui dit-il, les suffrages de la Gaule sont fort à ménager [1] ». La Gaule se prépare donc aussi, malgré la distance, à envoyer à Rome des électeurs, et ces électeurs seront favorables à Cicéron, qui est sorti, comme eux, d'un municipe. Il n'est donc guère douteux qu'aux élections du mois de juillet 690, les gens des municipes italiens étaient nombreux au Champ de Mars. Nous le savons de ceux d'Arpinum et de Réate; nous pouvons le soupçonner de beaucoup d'autres [2].

1. Cic., *Ad Att.*, I, 2.
2. Il a rappelé la part que l'Italie eut à son succès, *In Pis.*, 1.

Plus tard Cicéron retrouva le même empressement, les mêmes hommages, lorsqu'il revint d'exil, et il nous dit qu'il fut porté de Brindes à Rome « sur les épaules de l'Italie ».

II

Quand Quintus affirme à son frère qu'il a les plus grandes chances d'être nommé, ce ne sont pas de vains encouragements qu'il lui donne. Il a raison de penser que le talent de Cicéron, son esprit, sa belle humeur, les services qu'il a rendus à tant de personnes lui ont fait beaucoup d'amis, que la plus grande partie du peuple de Rome est bien disposée pour lui, que les électeurs des municipes italiens lui apporteront leur vote ; tout cela paraît très vraisemblable. Mais ce qui l'est encore plus, c'est qu'il a dû principalement son succès à un concours de circonstances heureuses et imprévues, que le hasard lui donna de ces adversaires qui semblent créés tout exprès pour faire réussir leurs rivaux, et que, comme il arrive très souvent dans les élections, beaucoup de gens votèrent contre eux encore plus que pour lui.

Il avait en tout six concurrents : deux patriciens de race illustre, deux qui appartenaient à ces grandes familles plébéiennes qui formaient le second étage de la noblesse, deux enfin de moindre origine, mais dont les pères avaient obtenu des magistratures publiques; Cicéron seul était, comme on l'a vu, un *homme nouveau* et un simple chevalier. Il semblait donc qu'il

allait avoir affaire à très forte partie, mais, dès le début de la lutte, on s'aperçut bien que ces candidats qui portaient de si beaux noms n'étaient pas tous redoutables. La campagne électorale ne s'ouvrait réellement que l'année même où l'élection devait se faire, mais vers la fin de l'année précédente les escarmouches commençaient. Les candidats, qui voulaient se faire connaître et sonder l'opinion publique, profitaient de quelque circonstance qui réunissait la foule au Champ de Mars, et s'en allaient de rang en rang, serrant la main des électeurs, et, autant que possible, les saluant par leur nom. C'était ce qu'on appelait la *prensatio*, cérémonie qui nous paraît assez étrange, non pas que les candidats en aient perdu l'habitude, mais ils y mettent aujourd'hui moins de solennité, et, quand ils le font, ils aiment autant qu'on ne le voie pas. Alors, au contraire, ils se donnaient volontiers en spectacle. On allait regarder leurs attitudes, on observait leur assurance ou leur timidité, on commentait leurs gestes, et l'on formait des conjectures sur leur succès ou leur échec d'après la manière dont le peuple recevait leurs politesses. Après quelques semaines de cet exercice, tout le monde, à Rome, était convaincu que quatre des concurrents n'avaient aucune chance, et que trois seulement pouvaient espérer de réussir : c'étaient, avec Cicéron, Catilina et Antoine.

J'ai parlé de Catilina. Antoine était le fils de ce M. Antonius, grand homme de bien et illustre orateur, que Cicéron a célébré dans ses ouvrages de rhéto

rique; mais il ne ressemblait pas à son père. Il sortait, comme Catilina et tant d'autres, de cette bande de jeunes nobles dont Sylla s'entourait et qui avait scandaleusement exploité sa victoire. Comme ses compagnons, il s'était enrichi dans la pillerie qui suivit les proscriptions; comme eux, il avait très vite dissipé sa fortune, et, quoiqu'il eût tenté de la refaire en pillant l'Achaïe à l'aide de quelques cavaliers syllaniens, il était réduit à vivre d'expédients. C'était un malhonnête homme et un homme médiocre. « Il y a, disait Quintus, cette différence entre Catilina et lui, que Catilina ne craint ni les dieux, ni les hommes, tandis qu'Antoine a peur de son ombre. » Il n'en avait pas moins une certaine popularité, qui lui venait de l'affection qu'on avait gardée pour son père. Une des plus grandes vertus du peuple romain, la dernière peut-être qu'il ait perdue, c'était le respect des traditions et la fidélité aux souvenirs. Il avait ce mérite, si rare chez les autres peuples, de ne pas oublier.

Le choix des deux consuls allait donc se faire entre ces trois candidats; Cicéron, s'il était nommé, devait se résigner à avoir l'un d'eux pour collègue. Il n'y a pas de doute qu'il n'en eût mieux aimé un autre; mais il n'était pas libre de faire sa volonté, et il lui fallait subir celui que les caprices de la foule lui imposeraient. Il semble bien qu'au début il fût porté à préférer Catilina, et c'était pour le bien disposer en sa faveur que, comme on l'a vu, il se préparait à plaider pour lui. Cette préférence, après tout, n'est pas pour nous trop surprendre. Il nous dit qu'en

cherchant bien, il avait cru voir en lui « quelques apparences de bonnes qualités[1] »; chez Antoine, on ne découvrait que des vices. Forcé de se décider entre deux malhonnêtes gens, ils se tournait vers celui chez lequel on pouvait réveiller peut-être quelque étincelle d'honneur et de générosité. Je suis même tenté de croire que, si l'affaire ne réussit pas comme Cicéron le voulait, ce ne fut pas tout à fait sa faute. Catilina se connaissait en hommes; il jugea sans doute que Cicéron serait un collègue gênant et qu'il ne le laisserait pas libre d'exécuter ses projets, tandis qu'il ferait ce qu'il voudrait d'Antoine, et il se tourna vers lui. Tous les deux formèrent une entente (*coitio*), et se mirent ensemble en campagne.

On pense bien que la corruption n'était pas oubliée, parmi les moyens qu'ils employèrent pour réussir; c'était celui dont on usait le plus à ce moment. Par malheur, ils étaient ruinés tous les deux, mais on vint à leur aide. Cicéron en accuse un personnage qu'il désigne, sans le nommer, en disant qu'il était de bonne naissance et pratiquait volontiers ces sortes de trafic. C'est probablement de César ou de Crassus qu'il veut parler. Crassus surtout était connu pour venir en aide aux candidats embarrassés quand il y pouvait trouver son compte. On nous dit que c'est dans la maison de ce personnage [illegible] que l'élection se préparait. Les [illegible] taient de [illegible]

1. [illegible]

n'en pas comporter, avaient fait de la corruption électorale une véritable science, qui avait ses procédés et ses règles dont on ne s'écartait pas. Par exemple, on se gardait bien de compter d'avance l'argent aux électeurs qu'on avait achetés; on n'avait pas en eux assez de confiance. Il était déposé chez des gens qu'on appelait *sequestres*, et qui le distribuaient après que les candidats avaient été nommés. Toutes ces choses se faisaient au grand jour et sans aucun souci des lois qui le défendaient. Cicéron annonce que, dans la maison de ce riche personnage, dont il ne veut pas dire le nom, mais que tout le monde connaît, les *sequestres* se sont rassemblés avec Catilina et Antoine; et, pour qu'on n'en doute pas, il indique le jour et l'heure de la réunion[1]. Ces manœuvres devinrent si scandaleuses que le Sénat finit par s'en inquiéter et qu'on proposa d'ajouter quelques clauses plus sévères à la loi électorale. C'est à cette occasion que Cicéron prononça le discours qu'on appelle *In toga candida*, à cause de la robe blanche qu'il portait en sa qualité de candidat. Nous n'en avons plus que quelques fragments qui sont d'une extrême violence. Quoiqu'on ne se pique guère aujourd'hui de modération et d'urbanité dans les luttes politiques, je doute que personne osât aller aussi loin. Il n'y avait pas alors de journaux pour

1. *In toga cand.*, *Asconius* p. 83 : *Dico, Patres conscripti, superiore nocte, cujusdam hominis nobilis et valde in hoc largitionis quaestu noti et cogniti domum, Catilinam et Antonium cum sequestribus suis convenisse.*

recevoir et propager les injures que les candidats se disent; les discours en tenaient lieu. Il est donc très probable que celui de Cicéron fut copié et répandu; il est sûr que, s'il a été mis dans les mains du public, on a dû beaucoup le lire. Vers le même temps, c'est-à-dire quand on approchait de l'élection, a dû paraître la lettre de Quintus à son frère qui maltraite aussi cruellement Catilina et Antoine que le discours de Cicéron, et quelquefois dans les mêmes termes[1]. Personne ne nous a dit l'impression que ces deux pamphlets, le discours et la lettre, paraissant presque ensemble, se répétant l'un l'autre, frappant coup sur coup aux mêmes endroits, produisirent sur l'opinion publique; mais il est bien probable que, si elle était restée quelque temps indifférente, elle a dû commencer alors à s'émouvoir; et il est permis de croire que ce sont ces invectives passionnées, ces portraits si énergiquement tracés et le souvenir rappelé de tant de crimes qui ont jeté quelques inquiétudes chez les honnêtes gens. Si encore on était sûr qu'un seul des deux arriverait à se faire élire, on pouvait espérer que l'opposition d'un collègue honnête paralyserait ses mauvais desseins. Mais tout était perdu, s'ils se faisaient nommer ensemble. « Ce serait, selon le mot de Quintus Cicéron, plonger deux poignards à la fois dans le sein de la république[2]. » On commença donc

1. M. Bücheler pense que le *Commentariolum petitionis* de Quintus a précédé le discours de son frère. Ils sont certainement l'un et l'autre des premiers mois de l'année 690.
2. *De petit.*, III, 12.

à penser qu'avant tout il fallait à toute force les empêcher de réussir tous les deux.

Au dernier moment, un mois à peine avant l'élection, quelques bruits commencèrent à se répandre d'une conjuration qui se tramait dans l'ombre. On racontait que Catilina avait réuni ses partisans et qu'il leur avait révélé ce qu'il comptait faire s'il était nommé. Les gens riches, banquiers, fermiers de l'impôt, grands propriétaires, furent ainsi prévenus que ce n'était pas le gouvernement seul qui était menacé, et qu'on en voulait à leur fortune. Les inquiétudes devinrent aussitôt très vives dans le monde des affaires[1]. L'aristocratie, plus directement menacée, comprit qu'il ne lui était pas possible, à la veille des comices, d'improviser une candidature nouvelle et qu'elle était bien forcée de se rallier à la seule qui pût réussir. C'est ainsi qu'à la dernière heure Cicéron devint le candidat indispensable de tous ceux qui voulaient le maintien de l'ordre et le salut de la république.

Nous ne savons rien de ce qui s'est passé dans les dernières semaines; mais peut-être est-il possible de le soupçonner d'après ce qui arriva plus tard. L'aristocratie était trop habile pour ne pas faire payer de

1. C'est peut-être à cette occasion qu'eut lieu, à la Bourse de Rome, la panique, dont parle Valère Maxime (IV, 8, 3), qui se produisit, dit-il, pendant la conjuration de Catilina. Elle aurait amené de nombreuses faillites, si un riche banquier, Q. Considius, qui avait des sommes considérables engagées sur le marché, n'avait déclaré qu'il ne réclamerait rien à ses débiteurs. Cette générosité rassura le crédit public.

quelque manière à Cicéron son appui, quoiqu'il lui fût impossible de ne pas le lui donner. Elle le savait d'humeur assez indépendante et pensa sans doute qu'il était bon de prendre des précautions avec lui. Il est probable que, sur certaines questions, elle en obtint des engagements que nous pouvons deviner, puisque loyalement il les a tenus. Le zèle avec lequel, étant consul, il a défendu les intérêts du Sénat, même quand, au fond du cœur, il leur était contraire, semble bien indiquer qu'il s'était engagé d'avance à maintenir ce qui restait des lois de Sylla.

L'habitude que nous avons prise du suffrage universel chez nous et chez les autres nous permet de comprendre la façon dont se terminèrent les comices de 690. Quand tout le monde vote, c'est souvent par une sorte d'entraînement que les élections importantes se décident[1]. On s'émeut, on s'excite l'un par l'autre, et, aux dernières heures, il se forme un courant auquel personne ne résiste. La foule accourut au Champ de Mars, quand le scrutin fut ouvert. Les électeurs ne se contentaient pas de mettre dans l'urne leur bulletin de vote, « garant muet de la liberté des suffrages, » ils acclamaient avec enthousiasme le nom de Cicéron, en sorte qu'il a pu dire « que ce n'est pas seulement la voix du héraut, mais celle du peuple romain qui l'a proclamé consul[2] ». Antoine ne l'emporta que de quelques voix sur Catilina.

1. Cicéron ne l'ignorait pas, lui qui dit que les élections se font *impetu non nunquam et quadam etiam temeritate.* (*Pro Plancio*, 4.)

2. *De lege agr.*, II, 2.

III

C'était une grande victoire pour Cicéron. Il était nommé le premier, aux acclamations de tout le peuple. Il obtenait la plus haute magistrature de la république, deux ans après avoir été préteur, c'est-à-dire aussitôt que la loi lui permettait d'y prétendre, tandis que son compatriote Marius, un si grand homme de guerre, avait mis sept ans pour arriver de la préture au consulat. Quand on connaît sa sensibilité délicate et le penchant qu'il avait à se complaire en lui-même, on comprend qu'il en ait éprouvé une joie débordante. Quoiqu'il ait eu dans sa vie quelques beaux jours de triomphe, il n'a peut-être jamais été plus heureux que lorsque, au Champ de Mars, dans la *villa publica*, où se tenait le candidat pendant l'élection, cette cohorte de jeunes gens, qui s'était mise à son service, vint lui annoncer le résultat de la lutte.

Mais, s'il fut d'abord enivré par son succès, ce qui était bien naturel, on peut être sûr, quand on le connaît, que l'ivresse ne dura pas. Il était trop perspicace, il avait trop l'habitude de voir les mauvais côtés des choses pour ne pas distinguer clairement, dès les premiers jours, ce que la situation avait de grave, et les dangers qu'il allait courir. De tous ces dangers, le plus rapproché, le plus menaçant, celui qu'il fallait écarter d'abord, lui venait du collègue que le suffrage de ses concitoyens lui avait donné. Il y avait quelques semaines à peine qu'il l'avait accablé

d'injures devant le Sénat, le traitant de voleur et d'assassin, et l'élection venait d'en faire son associé, l'homme qui allait gouverner Rome avec lui. Ils devaient à tout moment se concerter, s'entendre, prendre des mesures en commun, et l'on savait qu'ils avaient des opinions contraires et ne s'accordaient en rien. Que pouvait-il résulter de cette alliance mal assortie? et comment l'État allait-il marcher, avec des conducteurs qui le tireraient en sens inverse?

Les vieux Romains, pour se délivrer à tout jamais des inconvénients de la royauté, avaient imaginé d'en limiter la durée à un an, et d'en investir deux personnes au lieu d'une, c'est-à-dire de la remplacer par le consulat, et il faut bien croire que le moyen était bon, puisque la royauté, pendant des siècles, n'a pas reparu. Mais il présentait aussi des dangers. Le plus grave était celui dont Cicéron allait avoir à souffrir et qui provenait de la diversité d'humeurs et de sentiments entre les deux collègues. Ce danger était d'autant plus à craindre qu'en instituant la magistrature nouvelle, on avait voulu lui conserver la grandeur et le prestige de l'ancienne. Afin de ne pas paraître en diminuer la majesté en la partageant, et pour que chacun eût l'air de la posséder tout entière [1], on avait évité de faire des séparations trop précises d'attributions entre les deux collègues, ce qui devait

1. *Cum unum magistratum administrent, unius hominis vicem sustinent.* Mommsen a donné une excellente explication de ce passage d'Ulpien et il a fait d'une manière définitive la théorie de la dualité du consulat dans son *Droit public* (I, p. 33, de la traduction française).

rendre, à ce qu'il semble, les conflits presque inévitables. La merveille, c'est qu'ils aient été si rares, et qu'une machine aussi délicate ait marché sans encombre pendant tant de siècles. Rien ne nous fait plus admirer le patriotisme des magistrats de ces époques primitives que de songer aux concessions réciproques, aux sacrifices d'amour-propre, d'opinions, d'intérêt qu'ils durent se faire l'un à l'autre pour rester d'accord entre eux. Il y eut cependant des inimitiés, des luttes, qu'on accommoda d'abord comme on put, mais qui éclatèrent avec violence, quand les mœurs publiques commencèrent à s'altérer. Quelques années avant le consulat de Cicéron, la querelle entre Octavius et Cinna, deux collègues qui avaient promis de vivre en bonne amitié, finit par une guerre civile. Plus tard, César et Bibulus, deux mortels ennemis, furent nommés consuls ensemble. On s'attendait à des luttes passionnées; mais César, qui savait bien qu'il avait affaire à un collègue entêté et médiocre dont il n'aurait jamais raison, prit le parti de se passer entièrement de lui. Il le laissa s'enfermer dans sa maison, protester solennellement contre tout ce qui se faisait en son absence, et s'occupa tout seul des affaires publiques. Cette année-là, il n'y eut vraiment qu'un consul[1].

Cicéron arriva au même résultat par un autre moyen. Il savait qu'il lui serait possible de s'accom-

1. Pour dater ce consulat, au lieu de mettre le nom des deux consuls, comme c'était l'ordinaire, les malins disaient : *Caio et Julio Caesare consulibus.*

moder avec son collègue en y mettant le prix. Antoine était tout à fait ruiné et comptait se refaire dans la province que, selon l'usage, il aurait à gouverner après son consulat. Les deux provinces qu'on avait réservées d'avance pour les consuls, quand ils sortiraient de charge, étaient la Macédoine et la Gaule cisalpine; ils devaient tirer au sort entre eux celle qui leur serait attribuée. La Macédoine était de beaucoup la plus avantageuse, et Antoine la convoitait; Cicéron la lui céda, avant que le sort eût décidé[1]. Il n'y avait pas grand mérite, car il était résolu à n'accepter ni l'une ni l'autre des deux provinces et ne voulait quitter Rome sous aucun prétexte. Cependant Antoine lui sut gré de cette complaisance, et c'est à elle qu'on attribue que, tant que dura ce ménage mal assorti, il n'y eut d'éclat public d'aucun côté; mais il n'y eut pas non plus de confiance réciproque. On n'obtint jamais d'Antoine qu'il s'engageât formellement à soutenir la politique de son collègue. Il con-

1. On a dit que la générosité de Cicéron ne fut pas tout à fait désintéressée et qu'en cédant à Antoine cette riche province il avait stipulé qu'il partagerait les bénéfices. Antoine le laissait entendre, sans doute dans l'espoir que la province supporterait mieux ses rapines, si elle savait qu'il était obligé de piller pour deux. Cicéron en fut indigné quand il le sut (*Ad Att.*, I, 12) et déclara qu'il ne chercherait pas à faire maintenir Antoine dans son gouvernement, ce qui aurait été son intérêt, s'il en avait partagé les profits avec lui. Il n'y a de sûr qu'une chose, c'est qu'Antoine était son débiteur, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il empruntait à tout le monde, et que comme à son ordinaire, il ne payait pas ses créanciers. La lettre que lui écrivit plus tard Cicéron, quand il fut un peu radouci (*Fam.*, V, 5) me semble bien prouver qu'il n'y eut jamais entre eux aucune transaction malhonnête.

[illegible] ses rapports intimes avec Catilina, qui ne cessa [illegible] de compter sur son appui, et il est probable qu'il [illegible] au courant son ancien associé de ce qu'il avait [illegible] à savoir. Malgré tout, Cicéron, qui ne l'igno[illegible] pas, continuait à le traiter avec les plus grands [illegible] et cherchait à le désarmer par ses prévenances. Mais en même temps il tenait l'œil ouvert sur toutes ses démarches. Comme il avait la chance d'être en [illegible] bons rapports avec P. Sextius, le questeur [illegible] Antoine, il s'en servit fort adroitement pour diriger son collègue, et au besoin pour le surveiller. Ce n'en était pas moins une grande gêne d'avoir auprès de soi, dans les mêmes conseils, quelqu'un devant lequel on n'osait pas parler librement, dont on savait qu'il vous trahissait, et qu'en cas de lutte indécise, il se mettrait sans doute de l'autre côté et autoriserait par sa présence les projets de l'ennemi. Rien ne montre mieux tout ce qu'avait Cicéron de souplesse et d'habileté que de voir comment il a su éviter les périls de ce voisinage incommode. Il est vrai qu'il y fut aidé par la parfaite incapacité de son collègue, qui égalait sa profonde scélératesse. Il parvint si bien à l'annihiler, pendant tout son consulat, qu'on a pu dire, comme pour César, que, cette année-là, il n'y eut qu'un consul.

IV

Ce n'était pas, malheureusement pour Cicéron, la seule raison qu'il eût d'être inquiet. Il dut en décou-

vrir ou en soupçonner bien d'autres, pendant ces cinq mois de recueillement, où, consul désigné, et participant aux affaires publiques, sans en avoir encore la responsabilité, il était bien placé pour étudier les événements et observer les hommes. Ce qui l'alarma le plus, dans la situation troublée de la république, ce ne furent pas les menées ouvertes des partis et cette écume de surface contre lesquelles on peut se défendre, parce qu'on les a sous les yeux; c'était plutôt ce qui cherchait à se cacher, et ce qu'on ne surprenait pas du premier coup. Il y a, disait-il, des gens bien plus redoutables que Rullus [1], et que tous ces agitateurs bruyants et vulgaires derrière lesquels ils se dérobent. Ces gens, il les désigne clairement quand il ajoute que ce sont des ambitieux, qui nourrissent des espérances illimitées et convoitent des pouvoirs extraordinaires [2]. Ce n'est pas de Catilina qu'il veut parler, comme on l'a cru. Au lendemain de l'élection où il venait d'échouer, on pouvait le croire abattu; et, de fait, il n'est question de lui nulle part en ce moment. Les hommes politiques auxquels il fait allusion, dont il n'a pas besoin de prononcer le nom pour qu'on les reconnaisse, qui se tiennent aux aguets, prêts à profiter des occasions, ce sont plutôt ceux qui viennent de porter de si rudes coups à l'aristocratie en formant le premier triumvirat, c'est-à-dire Pompée, Crassus et César. De près ou de loin, ils

1. *De leg agr.*, I, 7 : *ii quos multo magis quam Rullum timetis.*
2. *De leg. agr.*, II, 13 : *novae dominationes, extraordinaria non imperia sed regna quaeri putabantur.*

vont se trouver mêlés à toute l'histoire du consulat de Cicéron, et, avant de l'entamer, il faut bien dire en quelques mots quelle était alors la situation politique de chacun d'eux.

Pompée commande l'armée d'Asie; cependant il n'est pas si loin de Rome qu'on pourrait le croire, car il occupe la pensée de tous les politiques. La conquête de l'Orient étant finie, on sait qu'il est près de revenir, mais on ignore ce qu'il va faire. Personne n'imagine que cet ambitieux se conduira comme les conquérants d'autrefois, qui, leur tâche achevée, s'en retournaient à la charrue ou reprenaient tranquillement leur place au Sénat. Les bons citoyens un peu soupçonneux, comme Caton, redoutent qu'il ne veuille s'emparer de l'autorité souveraine par un coup de force et se préparent à résister. Ceux qui le connaissent mieux, et ne le croient pas capable de ces entreprises audacieuses, supposent qu'il profitera de son prestige pour réclamer ces pouvoirs exceptionnels pour lesquels il a tant de goût parce qu'ils flattent sa vanité et le mettent au-dessus des autres. C'est à quoi ne se résignent pas ses anciens associés, qui ont été ses égaux et ne veulent pas devenir ses subordonnés. On a pensé, avec raison, je crois, que l'attente de ce retour qui les inquiète, le besoin de fortifier leur situation, de se faire des alliés et de prendre, grâce à la confusion générale, une position plus forte, sont parmi les principaux motifs qui les ont portés à favoriser toutes les conspirations. On peut donc attribuer à Pompée, quoiqu'il fût absent,

une part importante dans les agitations qui ont troublé le consulat de Cicéron.

Des deux autres triumvirs, c'était Crassus qui dissimulait le moins son inquiétude. Quoiqu'il eût fait autrefois bonne figure à la tête des armées, il représentait surtout dans l'alliance le pouvoir de l'argent; il y jouait donc un rôle moins brillant, mais peut-être en réalité plus efficace. Les origines de son immense fortune étaient assez honteuses : il l'avait commencée sous Sylla en se procurant à bon marché des biens de proscrits; elle s'était accrue plus tard par des spéculations heureuses. Il profitait des incendies, si fréquents à Rome, pour acheter à bas prix les maisons endommagées et les faisait rebâtir par des architectes et des maçons qui étaient à son service. Il était ainsi devenu propriétaire de quartiers tout entiers; il possédait aussi de grands domaines bien cultivés et des mines d'argent. Surtout il s'occupait du commerce des esclaves qui était un de ceux qui donnaient les meilleurs profits; il les faisait instruire chez lui, surveillant leur éducation et y mettant la main lui-même, pour les revendre ensuite très cher à ceux qui avaient besoin de bons secrétaires, de lecteurs, d'intendants, de maîtres d'hôtel. Il était l'homme le plus riche de la république; mais il ne lui suffisait pas d'avoir obtenu cette considération dont on est assuré quand on possède quarante millions de biens fonds au soleil et de bonnes créances sur les personnages les plus importants de son pays, il voulut avoir aussi la puissance politique, et, pour la con-

quérir, il usa de sa fortune avec une libéralité qui n'est pas ordinaire à ceux qui l'ont péniblement acquise. Devenu aussi généreux qu'il avait été avide, il obligeait volontiers ses amis et ses connaissances, il prêtait son argent sans intérêts et il avait ainsi pour débiteurs une grande partie de ses collègues du Sénat. Quant au peuple, il le charmait par sa civilité, et, ce qui lui était plus agréable, il lui avait fourni gratuitement du pain pendant trois mois. On comprend qu'en les payant si cher, il s'était fait beaucoup d'amis; et pourtant, les succès qu'il avait obtenus dans sa vie politique ne le contentaient pas entièrement. Par une sorte de mauvaise chance, il avait toujours trouvé Pompée sur ses pas. Pompée lui avait enlevé la gloire d'achever la défaite de Spartacus, qu'il avait très habilement commencée. Il n'avait pu arriver aux plus hautes fonctions qu'en s'alliant avec Pompée, et on les avait nommés consuls ensemble. Ce consulat avait été fort agité; il lui avait fallu supporter, de la part de son vaniteux collègue, beaucoup de ces déboires d'amour-propre qui lui étaient particulièrement cruels, car il était disposé à croire, comme tous les financiers, qu'étant le plus riche, il devait être le plus puissant et le plus honoré. On comprend qu'avec tant de raisons de détester Pompée, il fût mécontent de le voir revenir et qu'il essayât, par toute sorte de mouvements et d'alliances même suspectes, de se faire un parti qui lui permît de résister au mauvais vouloir d'un rival odieux.

César ne devait pas être beaucoup plus satisfait que Crassus d'un retour qui menaçait de compromettre l'ascendant qu'il avait pris sur le parti populaire. Depuis le départ de Pompée, il en était le chef véritable. Il avait sur ses deux associés l'avantage d'avoir toujours marché dans la même voie. Tandis que les autres, partis du camp de Sylla, étaient arrivés par beaucoup de détours à la démocratie, on l'avait toujours connu fidèle à la même cause. Partisan de Marius dès le premier jour, il ne l'avait pas renié après sa défaite. Il venait de faire relever ses trophées, renversés par Sylla; il poursuivait avec acharnement ses ennemis devant les tribunaux. Le peuple avait pleine confiance en lui, et il le sentait bien, ce qui doublait sa force. Lui aussi, à mesure qu'il avançait dans la vie, prenait confiance en lui-même et s'affermissait dans son ambition. Il avait cette qualité, qui manquait à ses rivaux, de savoir nettement ce qu'il voulait faire. Il sentait bien que le moment était décisif pour établir d'une manière définitive la supériorité qu'il avait acquise dans son parti. Mais il comprenait aussi combien il lui serait difficile de le faire, s'il avait Pompée en face de lui. L'arrivée de ce trouble-fête devait le gêner comme Crassus, et il était naturel que, par toutes sortes de machinations et d'intrigues, il cherchât d'avance à prendre ses précautions contre lui.

En présence de ces trois personnages, quelle est l'attitude de Cicéron? — Il est le protégé de Pompée et il tient à continuer à l'être. Comme il connaît ses

goûts, il le paye en compliments. Ce grand nom revient à satiété dans tous ses discours : c'est celui dont il se pare à tout propos comme d'un ornement et dont il se couvre comme d'une défense. Mais, malgré les services qu'il lui a rendus et les éloges qu'il lui prodigue, il a pratiqué assez le personnage pour savoir qu'on ne peut pas se fier tout à fait à lui. Dans l'excès même des louanges dont il le comble, il semble qu'on sente un effort pour enchaîner une reconnaissance toujours prête à s'échapper. On aperçoit aussi par moments que cette servitude commence à lui peser, et il laisse entrevoir, au milieu même de ses flatteries, quelques velléités d'émancipation. Par exemple, il fait remarquer que, s'il a été nommé consul avec l'aveu de Pompée, c'était pourtant en son absence, ce qui diminue sensiblement la part qu'il y a prise. Cette observation n'a pas dû échapper aux malveillants. Il était impossible aussi qu'on ne s'aperçût pas de l'insistance avec laquelle il ne cesse de rappeler qu'il ne doit ses succès qu'à son éloquence, et qu'on n'y sentît une pointe d'ironie contre la gloire militaire. C'est le prélude du fameux hémistiche : *cedant arma togae*, que Pompée ne lui a jamais pardonné. Malgré tout, l'éloge du vainqueur de l'Asie revient souvent encore dans ses discours. Il continue à se regarder comme sa créature et à se mettre à l'ombre de ce grand nom. C'est ce que Crassus ne peut souffrir, et ce qui le rend irrémédiablement hostile à Cicéron. César n'a pas d'inimitié personnelle contre lui; mais, comme il vient de le

voir réussir dans sa candidature par l'appui des aristocrates, il ne doute pas que les circonstances ne l'amènent nécessairement à le combattre, et il s'y prépare. Ce sont là des adversaires puissants, et Cicéron doit se demander sur quels alliés il peut compter pour leur tenir tête. Il lui en faut de solides, de décidés, qui non seulement prennent son parti dans les assemblées politiques où il va être vigoureusement attaqué, mais qui le défendent contre le peuple ameuté, si, comme on peut le craindre, la lutte dégénère en séditions. L'aristocratie ne domine pas seulement au Sénat, où elle est maîtresse, mais avec la masse de clients, de serviteurs, d'obligés dont elle dispose, avec les partisans que lui donnent les souvenirs du passé, le respect des traditions et des habitudes, elle peut, dans la rue, en cas d'émeute, au Forum, pendant les réunions publiques, au Champ de Mars, les jours d'élection, tenir tête au flot populaire. Cicéron était donc forcé de se tourner vers l'aristocratie.

Au fond, il ne lui était pas contraire. Il a toujours affirmé que ses sentiments le portaient de ce côté. Il avait le tempérament d'un conservateur et d'un modéré. Quintus Cicéron prétend que, s'il l'a souvent attaquée, dans la première partie de sa vie politique, c'était uniquement pour complaire à Pompée, qui était en lutte avec elle[1]. Quintus exagère; il avait d'autres raisons, et plus légitimes, de lui en vouloir.

1. *De petit. cons.*, I, 5.

Et pourtant, on croit voir que tout en la malmenant, c'est vers elle que vont naturellement ses préférences. Même quand il flétrit les proscriptions de Sylla, qui furent un des premiers spectacles qu'il eut sous les yeux et qu'il n'a jamais oublié, il a soin de dire que si le dictateur abusa cruellement de sa victoire, sa cause n'en était pas moins légitime : *secuta est honestam causam non honesta victoria* [1]. Cicéron était un sage que toutes les exagérations blessaient. Quand il trouve qu'un parti va trop loin, même le sien, il ne peut s'empêcher de le blâmer. C'est qu'en réalité, il n'était tout à fait d'aucun parti; il rêvait même d'en faire un à son usage, qui aurait compris tous les bons citoyens, ceux de la ville et de la campagne, ceux des municipes, auxquels il a toujours témoigné une prédilection particulière, et même au besoin quelques honnêtes affranchis. Il n'exigeait d'autre condition pour en être qu'une conduite régulière, une nature droite, une fortune liquide. Il avait même trouvé un nom pour le désigner, un nom commode qu'on se donne volontiers, et qui dispense d'explications plus précises : il l'appelait *optimates*, les honnêtes gens [2]. Mais il vit bien, quand il fut au pouvoir, qu'il devait renoncer à cette chimère. Ce n'était pas le moment de se mettre entre les partis, pour recevoir les coups de tous les côtés. Il lui fallait se décider résolument pour l'un d'eux et accepter son programme entier. Quand on se permet de choisir, on est

offic., II, 8.
né le programme de ce parti *Pro Sext.*, 45.

toujours regardé comme un allié douteux, auquel on ne doit qu'un appui intermittent. Puisqu'il n'était pas assez fort pour imposer aux autres ses conditions, il était bien forcé de se soumettre aux leurs. Il est assez vraisemblable, nous l'avons vu, qu'il s'y était engagé à la veille de l'élection, mais, dans tous les cas, l'étude de la situation qu'il venait de faire pendant cinq mois lui montra que de toute façon il était le prisonnier de l'aristocratie, et il s'y résigna. Une phase nouvelle de sa vie commençait; lui qui avait presque toujours défendu jusque-là des causes populaires, il allait devenir l'orateur du Sénat.

V

Aux calendes de janvier, il entra en fonctions comme consul. Le jour même de son installation, il eut à prendre la parole, dans le Sénat, contre un tribun du peuple, et cela dura jusqu'à la fin de décembre. Dans toute l'histoire de Rome, il n'y a pas de consulat aussi agité que celui de Cicéron. Il se divise en deux périodes : celle qui est la plus connue, et où il fut aux prises avec Catilina, n'a occupé que les derniers mois de l'année; l'autre est remplie par des luttes de parole, qui n'ont pas eu autant de retentissement, mais qui n'ont guère moins d'importance.

Dès les premiers jours on s'aperçut bien que ses ennemis étaient décidés à ne lui laisser aucun repos; l'éclat de son élection venait de prouver le pouvoir

qu'il avait sur le peuple : on voulait le lui faire perdre. La tactique, pour y réussir, consistait à le forcer à se mettre sans cesse en contradiction avec son passé : on proposait de nouveau d'anciennes lois, on reprenait d'anciens procès, pour qu'il fût amené à exprimer des opinions contraires à celles qu'il soutenait autrefois. On voulait montrer au peuple, et à plusieurs reprises, pour qu'il en fut bien convaincu, que son ancien défenseur avait abandonné sa cause. Les tribuns, Rullus, Labienus, mènent la campagne, mais on sent bien qu'ils prennent le mot d'ordre des chefs de la démocratie; ils s'inspirent surtout de César, et le rôle qu'il y joue est précisément ce qui donne à ces débats leur véritable importance.

C'est une raison d'insister sur ceux où sa main est visible. Il y en a un pourtant, dont il ne s'est probablement pas occupé, et que je ne voudrais pas omettre, parce qu'on y voit mieux qu'ailleurs peut-être la puissance que la parole de Cicéron exerçait sur les foules. Je veux parler de celui qui s'éleva au sujet de la loi Roscia et des privilèges qu'elle accordait aux chevaliers romains. Pendant longtemps il n'y avait pas eu de places réservées dans les théâtres de Rome; chacun prenait celle qui se trouvait libre à son arrivée. En 550, pendant le second consulat de Scipion l'Africain, on permit aux Sénateurs d'apporter leurs chaises curules dans l'orchestre et de l'occuper. Longtemps après, en 687, quatre ans ant le consulat de Cicéron, le tribun Roscius Otho

fit voter une loi qui attribuait aux chevaliers[1] les quatorze premiers gradins. C'était pour eux plus qu'un agrément et il ne s'agissait pas seulement de leur donner le plaisir « d'entendre de plus près les drames larmoyants de Pupius ». Ils voulaient prendre une importance politique, ils prétendaient former un ordre intermédiaire entre le Sénat et le peuple; la loi de Roscius donnait à cette prétention une sorte de consécration visible et officielle. Aussi fut-elle accueillie chez eux avec une grande faveur. Cicéron affirme que le peuple aussi en fut très satisfait, et même qu'il l'avait réclamée pour eux[2]. Tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'il s'y résigna sans trop de mauvaise humeur : les chevaliers étaient en ce moment très populaires; Sylla les avait fort maltraités et ils profitaient de la réaction qui s'était faite contre le régime précédent. De plus, ils venaient d'aider Pompée, qui était alors l'idole du peuple, à obtenir la direction de la guerre contre les pirates, et le peuple leur en savait gré; mais quatre ans plus tard les choses étaient changées. Cicéron, par son influence personnelle, avait rapproché les chevaliers du Sénat, et en même temps le peuple s'était éloigné d'eux. Il arriva donc que l'ancien tribun, un jour qu'il venait

1. Il faut entendre ici le mot chevaliers au sens le plus large; il s'agissait de tous ceux qui possédaient le cens équestre, c'est-à-dire 400 000 sesterces (environ 80 000 francs) de fortune. Mommsen pense que le privilège d'occuper les quatorze premiers gradins leur avait été attribué par C. Gracchus, que Sylla le leur avait enlevé, et que Roscius ne fit que le leur rendre.

2. Asconius, p. 78 : *non solum accepit sed etiam efflagitavit.*

prendre sa place au théâtre, fut outrageusement sifflé par la foule qui garnissait les gradins supérieurs; les chevaliers ripostèrent par des applaudissements; de là, on en vint aux injures, et des injures on allait passer aux coups, quand parut Cicéron qu'on était allé chercher en toute hâte. Sa présence calma le tumulte; il fit signe de le suivre au temple de Bellone, où il prit la parole avec un si grand succès qu'en revenant au théâtre, dit Plutarque, les chevaliers et le peuple ne luttèrent plus entre eux qu'à qui applaudirait le plus chaleureusement l'ancien tribun [1].

C'est assurément l'un des plus grands triomphes de l'éloquence. On voudrait croire que Virgile y songeait quand, pour peindre les vents et les flots déchaînés qui se calment tout d'un coup à l'aspect du maître de la mer, il les compare à ce beau spectacle d'un peuple furieux dompté par un grand orateur [2]. Il est assez naturel de croire que cette protestation subite contre un privilège dont les chevaliers jouissaient tranquillement depuis quatre ans ne s'est pas produite toute seule et que le peuple y a été poussé par quelque agitateur; mais ce ne doit pas être César : il a toujours ménagé les chevaliers. Leur alliance avec le Sénat ne devait pas lui inspirer de craintes. Il

1. De ce discours, que Cicéron avait publié, avec les autres de son consulat, on n'a conservé qu'une phrase, où il faisait honte à la foule d'avoir troublé une représentation où paraissait le grand acteur Roscius.

2. Virg., *Æn.*, 1, 151 :

si forte virum quem
conspexere, silent.

connaissait les gens de finance; il était bien sûr qu'ils lui reviendraient, quand ils le verraient le plus fort, et c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Son intervention est, au contraire, visible dans une autre affaire qui fait moins d'honneur à Cicéron et dont il faut dire un mot, quoique son discours soit perdu. Sylla ne s'était pas contenté de proscrire ses ennemis, c'est-à-dire de prendre leur vie et leur fortune, il avait fait rendre une loi qui déclarait leurs enfants incapables d'occuper jamais aucune fonction publique. « Il est le seul, dit Salluste, qui ait décerné des peines contre des gens qui n'existaient pas encore et qui étaient plus sûrs d'être punis que d'arriver jamais à naître[1]. » Un tribun du peuple, dont le nom est inconnu, proposa que cette loi, la plus inhumaine peut-être de toutes celles de Sylla, fut abolie. Personne, à ce qu'il semble, ne devait moins s'y opposer que Cicéron. N'avait-il pas été le premier à flétrir, du vivant même du dictateur, ces horribles injustices[2]. Cependant il crut devoir combattre la proposition du tribun pour des raisons politiques, et il la fit échouer. Il a parlé plus tard de cette affaire avec quelque regret, plaignant le sort de ces pauvres jeunes gens « si pleins et de mérites et de courage[3] »,

1. Salluste, *Oratio Lepidi* : *solus omnium post memoriam hominum supplicia in post futuros composuit, quis prius injuria quam vita certa esset.*

2. Cicéron attaque ces mesures odieuses, dans son discours pour Roscius d'Amérie (53), et les appelle une proscription plus cruelle encore que la première.

3. *Adolescentes fortes et bonos.* (*In Pis.*, 2.)

qu'il avait combattus; mais, au moment même, il le fit sans hésiter, revendiquant pour lui tout l'odieux de la mesure et uniquement préoccupé de sauver la réputation du Sénat. N'est-ce pas la preuve qu'il voulait tenir un engagement qu'il avait pris d'avance et sur lequel reposait son entente avec l'aristocratie? Quant à César, il n'y a guère de doute qu'il n'ait été l'instigateur du tribun. Il s'était promis de détruire tout ce qui restait du régime de Sylla, et plus tard, quand il fut le maître, il s'empressa de rendre aux fils des proscrits les droits qu'on leur avait ôtés.

Nous avons l'heureuse chance d'avoir conservé la plus grande partie des discours prononcés par Cicéron dans deux autres affaires qui firent beaucoup de bruit, celle de la loi agraire de Rullus et le procès de Rabirius accusé de meurtre. Il nous est donc possible de donner plus de détails sur chacune d'elles; on verra qu'elles le méritent.

Il est inutile de redire, à propos des lois agraires, ce que tout le monde connaît. Rappelons seulement qu'elles n'avaient pas à l'origine le caractère radical et socialiste qu'on leur a donné plus tard. Les Gracques, qui étaient des aristocrates et des gens riches, n'avaient pas l'idée de dépouiller ceux qui possèdent de leurs biens légitimes au profit de ceux qui n'ont rien, pour établir entre tous cette égalité chimérique dont Cicéron dit justement qu'elle serait la plus grande des injustices (*ipsa aequitas iniquissima est*). Il s'agissait pour l'État de reprendre des terres qui lui appartenaient, qu'il avait cédées à bail à des person-

nages importants qui se les étaient peu à peu appropriés, et de les distribuer à des citoyens pauvres, afin de rétablir la classe rurale qui avait disparu. Ainsi entendue, la mesure était juste, utile à la république, et, en principe au moins, aucun esprit sage n'en pouvait contester l'opportunité. Mais toutes ces questions qui touchent à la propriété sont si délicates à soulever, si difficiles à résoudre, qu'en somme les lois agraires, par les haines, les discordes, les luttes civiles qui en furent la conséquence, n'ont guère eu d'autre résultat que d'aggraver les misères qu'elles prétendaient soulager.

Malgré tout elles sont restées jusqu'à la fin très populaires, et les agitateurs savaient bien qu'il suffisait d'en prononcer le nom pour entraîner la foule. Il y avait pourtant, dans cet engoûment pour elles, un peu de tradition et d'habitude. Il est souvent arrivé qu'après avoir réclamé avec passion l'établissement de colonies nouvelles, on ne trouvait plus à Rome, si on les obtenait, le nombre de colons suffisants pour les peupler[1]. C'est que, selon la très juste remarque de Mommsen, C. Gracchus avait fait adopter deux sortes de lois contradictoires et qui se détruisaient l'une l'autre. Tandis que les lois agraires, qui promettaient à chaque émigrant un domaine de 30 jugères (près de 8 hectares), avaient pour dessein de le ramener aux champs, les lois frumentaires, qui dis-

1. C'est ce qui arrivait même longtemps avant les Gracques et dès les premières années de la république. Voy. Tite-Live, II, 1.

tribuaient au peuple de la ville le blé à vil prix ou pour rien, le retenaient à Rome, où elles lui rendaient la vie plus facile. Il y trouvait des agréments que la campagne ne pouvait pas lui donner, et, quand le moment de partir était venu, il ne se sentait plus le courage de quitter les flâneries du Forum ou du Champ de Mars, les représentations des théâtres, les courses du grand cirque, les combats de l'arène « pour aller cultiver les sables de Siponte ou les marais empestés de Salapia ». Aussi, dans les derniers temps, ce furent surtout les soldats, au retour de leurs expéditions, qui profitèrent des colonies que les tribuns faisaient voter par le peuple. Comme ils n'avaient pas éprouvé les attraits de la grande ville et qu'ils aspiraient au repos, ils étaient heureux d'accepter ce petit champ qu'on leur promettait. Sylla, quand il fut le maître, distribua à ceux qui l'avaient aidé à le devenir 120 000 lots de terre.

Rullus, qui attacha son nom à la nouvelle loi agraire, n'était pas un démocrate de naissance. Il sortait de l'aristocratie, ou du moins, si l'on en croit Cicéron, il voulait le faire croire; mais il pensa qu'il ferait plus vite son chemin dans le parti populaire. Il se fit donc nommer tribun du peuple, et aussitôt, pour qu'on ne pût pas s'y tromper, il affecta de prendre une attitude et un extérieur conformes à ses convictions nouvelles. « Il cherchait à se donner un air différent, un autre ton de voix, une nouvelle démarche. Il portait des vêtements plus négligés, il laissait pousser ses cheveux et sa barbe, il voulait

qu'à le voir passer on reconnût un tribun féroce et que les honnêtes citoyens en fussent épouvantés[1]. »

Tous ces grands airs, dont Cicéron se moque, n'empêchaient pas que la loi de Rullus ne fût en somme très sage et fort modérée. Elle évitait, autant que possible, toute spoliation et toute violence; l'opération consistait en une série de ventes et d'achats fort habilement combinés ensemble. Comme il fallait avant tout se procurer de l'argent, on commençait par vendre ce qui n'avait pas été aliéné des anciennes conquêtes : c'était une sorte de liquidation générale de ce qui restait du domaine public. Le produit de ces ventes était employé à l'achat de terres en Italie, où l'on établirait des colonies pour les citoyens pauvres. Ces terres n'étaient pas enlevées de force à leurs possesseurs, comme il était arrivé trop souvent. On devait s'entendre avec ceux qui voulaient les vendre et les payer leur prix. Les colonies étaient placées dans des pays attrayants et fertiles, notamment en Campanie, et l'on profitait de l'occasion pour rendre ses droits municipaux à la ville de Capoue, à qui on les avait ôtés depuis la guerre d'Annibal. C'était réaliser un projet cher à la démocratie; mais il semble qu'en même temps les auteurs de la loi avaient cherché à se concilier le parti contraire. Un article particulier déclarait que toutes les terres assignées depuis le consulat de Marius et de Carbon seraient définitivement acquises à leurs possesseurs au même

1. *De lege agr.*, II, 5.

titre que les biens patrimoniaux les plus légitimes; de cette façon, on ratifiait d'un seul coup toutes les libéralités de Sylla, et l'on en garantissait à ceux qui en avaient profité la tranquille possession. La loi de Rullus était donc une transaction entre les partis qui cherchait à les accorder par des concessions réciproques et semblait de nature à établir la paix publique.

Pourquoi donc Cicéron s'est-il déclaré avec tant d'acharnement contre elle? Ici encore, ne faut-il pas soupçonner qu'il s'y était engagé d'avance? Mais outre cette raison générale que la politique du Sénat avait été toujours hostile aux lois agraires, ce qui semblait lui faire une obligation de combattre celle de Rullus, il faut dire qu'il avait, en ce moment, des raisons particulières de s'en méfier. L'expérience lui avait appris que les lois de ce genre ne vont jamais sans quelques troubles, et la république lui semblait si malade qu'il craignait que la moindre agitation ne lui fût fatale. Enfin on doit reconnaître que, si, dans l'ensemble, la loi était habile et sage, elle contenait aussi quelques dispositions dont on pouvait abuser et que Cicéron a signalées avec une verve implacable. Mais, quoi qu'il prétende, ce n'est pas ce qui l'en a rendu l'ennemi; il semble bien qu'avant même de la connaître, il était décidé à l'attaquer. C'est à peine s'il

1. Il faut ajouter que l'opinion qu'il exprime sur les lois agraires dans le *De officiis* (II, 21) est assez sévère. Cependant il a fini par en présenter une lui-même pour gagner les soldats *op.*, V, 19).

se donna le temps de l'étudier. Dès qu'il sut que Rullus l'avait fait afficher, il envoya en toute hâte plusieurs copistes pour la transcrire, et le 1er janvier, à la séance du Sénat où il fut installé, il était prêt à la combattre.

L'affaire commença donc devant le Sénat; mais elle devait se vider ailleurs. L'opinion du Sénat est faite; il n'a pas besoin qu'on l'excite contre les lois agraires; Cicéron sait bien que c'est le peuple qu'il lui faut gagner, et que ce sera plus difficile. Cependant, il ne doute pas du succès; le triomphe de son élection l'a convaincu plus que jamais du pouvoir de son éloquence, et il compte sur elle pour réussir. D'un simple citoyen, elle a fait de lui un consul; elle l'aidera à le maintenir à la place où elle l'a mis; « la lumière éclatera tout d'un coup, quand la voix et l'autorité d'un consul se feront entendre[1] ». Aussi ne veut-il pas imiter ses prédécesseurs qui, une fois arrivés à la magistrature suprême, se reposent dans leur haute dignité et fuient les réunions populaires, de peur qu'on ne leur demande des comptes. Lui, veut garder ses communications avec le peuple; il se mettra à la disposition de ceux qui voudraient l'interroger, et, pour commencer sans retard, il annonce que, dès le lendemain, il réunira l'assemblée au Forum; puis, se tournant vers les Tribuns, il les somme de n'y pas manquer. « Je vous provoque, leur dit-il; venez m'entendre; je veux qu'entre nous le peuple romain décide[2]. »

1. Cic., *De lege agr.*, I, 8.
2. *De lege agr.*, I, 7 : *lacesso vos, in contionem voco, populo romano disceptatore uti volo.*

Le lendemain la foule était grande sur la place publique, le consul avait amené avec lui tout le Sénat, sans doute pour s'en faire une protection — était-ce un moyen bien sûr de se défendre de la mauvaise humeur du peuple? — Malgré l'assurance de ses paroles de la veille et l'insolent défi qu'il adressait aux tribuns, il ne devait pas être tout à fait tranquille. La circonstance était grave; il fallait qu'il fît connaître les raisons qu'il avait de combattre une loi tribunicienne, lui qui, jusque-là, les avait toujours soutenues. Il commença par promettre solennellement qu'il serait toujours un consul populaire et il répéta plusieurs fois cette promesse; seulement il eut soin d'ajouter qu'on est véritablement populaire non pas quand on flatte les caprices du peuple, mais lorsqu'on sert ses intérêts, et c'est ce qu'il n'est pas toujours aisé de lui faire comprendre, car souvent il tient moins à ses intérêts qu'à ses caprices. Dans un de ces grands développements où il excelle, il s'engageait à lui assurer la paix, le repos, la liberté, qui étaient les biens véritables, ceux que les aïeux avaient eu tant de peine à conquérir et qu'il fallait à tout prix conserver. Je ne sais si ces explications étaient de nature à contenter la foule, mais elle avait pris tellement l'habitude de respecter son orateur et de se laisser entraîner à sa parole qu'elle les accepta sans murmure. Cet endroit périlleux franchi sans encombre, le reste lui devenait plus facile. La loi, nous l'avons vu, avait des imperfections dont il pouvait tirer un bon parti. Elle créait dix commissaires et leur

attribuait des pouvoirs très étendus; Cicéron en fait aussitôt des rois, d'insupportables despotes, d'abominables tyrans, auxquels le monde entier va être livré. Comme leurs fonctions consistaient surtout à vendre et à acheter et que des sommes considérables leur passaient par les mains, ils pouvaient être tentés d'en garder pour eux une partie; — le peuple se laisse vite persuader que c'est une tentation à laquelle ceux qui manient la fortune publique ne résistent guère, — et Cicéron n'eut pas trop de peine à faire croire que la loi de Rullus n'était au fond qu'une large exploitation des conquêtes romaines, au profit de quelques politiques obérés. Enfin, pour ce qui regarde Capoue, où l'on va établir une colonie, il comprend sans doute qu'on trouve juste qu'après un si long temps on lui pardonne la trahison qu'elle a commise à l'époque des guerres puniques, mais n'est-il pas à craindre qu'elle use mal des droits qu'on lui aura rendus? On connaît l'incurable vanité des Campaniens. Il semble à Cicéron voir déjà la colonie renaissante affectant des airs de capitale et cherchant à rivaliser avec Rome. Il la montre avec ses duumvirs, qu'elle appelle des préteurs, en attendant qu'elle ose les nommer des consuls, entourés de licteurs portant les faisceaux, de pontifes qui viennent immoler sur le Forum les grandes victimes, et de conseillers municipaux qu'on salue du titre de *Pères conscrits*. La populace de Rome aimait qu'on se moquât des villes du voisinage; elle dut prendre autant de plaisir à ces tableaux de fantaisie de Cicéron que jadis elle en trou-

vait aux railleries de Plaute quand il plaisantait sur les barbarismes des Prénestins.

Le peuple paraît donc avoir bien accueilli ce discours, malgré les raisons qu'il pouvait avoir de n'en être pas toujours satisfait. Cicéron affirme qu'il soutint l'orateur « par son approbation, ses gestes, ses acclamations[1] ». Quand il eut fini de parler, personne ne se leva pour lui répondre. La cause semblait gagnée. Cependant les tribuns ne se tinrent pas pour vaincus, ils prirent leur revanche, non pas au Forum où ils étaient muets devant Cicéron, mais dans des réunions particulières qu'il ne fréquentait pas, et ce qui montre que ce fut avec quelque succès, c'est que le consul fut obligé de prendre encore deux fois la parole, et devant un auditoire qu'il sentait moins favorable. Cependant il reconquit encore son public, si bien que les tribuns n'osèrent pas exposer leur loi au vote populaire, et qu'elle fut définitivement retirée.

Il n'y a pas de doute qu'elle ne fût l'œuvre de César qui pouvait seul y mettre tant de modération et d'esprit politique. Tous les historiens l'affirment, et Cicéron le laisse entendre, quand il dit que Rullus n'était qu'un prête-nom, et que l'affaire avait été en réalité machinée par de plus grands personnages. Ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'un des premiers soucis de César, pendant son consulat, fut de proposer une loi semblable à celle dont Cicéron n'avait

1. *Pro Rabirio*, 12.

pas voulu, et qui s'abstenait, comme elle, de toute mesure violente et révolutionnaire. Il est assez curieux de constater que César semble avoir tenu quelque compte des observations de Cicéron à propos de la loi de Rullus. Les commissaires furent choisis avec soin, parmi les gens les plus honnêtes, et l'on en nomma vingt, au lieu de dix, pour les empêcher de prendre une importance exagérée.

L'intervention de César est plus visible encore dans la dernière affaire dont il me reste à parler. Il s'agissait, cette fois, d'un événement lointain, mais dont le souvenir ne s'était pas effacé. En 654 — trente-six ans auparavant — un tribun du peuple, Saturninus, un préteur, Glaucia, tous deux en exercice, après une tentative de sédition qui n'avait pas réussi, s'étaient réfugiés au Capitole, dans le temple de Jupiter, et quoiqu'on leur eût accordé une sorte de capitulation, on les avait massacrés, quand ils en voulaient sortir. De ce drame sanglant, un acteur survivait, qu'on accusait d'y avoir pris une part importante, C. Rabirius. Il était vieux, infirme, solitaire, il n'avait rempli, depuis lors, aucune charge importante. Néanmoins César voulut qu'on fît sur lui un exemple qui effrayât ses ennemis. Le tribun du peuple Labienus, celui qui fut son plus brillant officier dans les Gaules, avant de devenir son plus cruel ennemi pendant la guerre civile, se chargea de poursuivre le vieillard et de l'accuser de l'assassinat d'un tribun. En réalité, l'assassin était un esclave, qu'on avait affranchi pour le récompenser; mais Rabirius,

jeune alors et partisan passionné du Sénat, s'était fait remarquer par ses violences. On disait qu'il avait porté dans un repas la tête de Saturninus et l'avait livrée aux insultes des convives. On ne l'avait pas oublié, il s'en était vanté peut-être, aussi mit-on à le poursuivre un acharnement extraordinaire. On ressuscita, à cette occasion, des formes anciennes de justice qui avaient cessé d'être en usage. Accusé de *perduellio*, c'est-à-dire d'un crime plus odieux encore que celui de lèse-majesté, il fut traduit devant deux duumvirs créés pour la circonstance, qui étaient précisément César et l'un de ses proches parents, et n'eut d'autre ressource que d'en appeler au jugement du peuple entier (*provocatio*). Il fut défendu par les deux plus grands orateurs de Rome, Hortensius et Cicéron. Labienus, son accusateur, qui voulait se mettre à l'abri de l'éloquence de Cicéron, fit décider qu'on ne lui accorderait qu'une demi-heure pour son discours. Il pensait lui nuire; peut-être, sans le vouloir, lui a-t-il rendu service. Il l'a forcé à s'enfermer plus étroitement dans son sujet, à supprimer les développements inutiles, à serrer de plus près ses raisonnements, ce qui fait que ce discours de Cicéron, dont il nous manque à peine quelques phrases, est l'un des meilleurs qui nous restent de lui.

On n'a pas de peine à comprendre, en le lisant, l'intérêt qu'avait César à faire ce procès, et pourquoi il y attachait tant d'importance. Cicéron a raison de prétendre qu'il a d'autres desseins que de faire battre de verges et pendre un vieillard. Il en veut à ce droit

que s'adjuge le Sénat d'investir les consuls de pouvoirs extraordinaires, et dont il a notamment usé pour perdre Saturninus et Glaucia. Les Romains avaient trop d'esprit politique pour ne pas comprendre qu'il y a des occasions où il faut donner une force particulière à l'autorité publique pour qu'elle puisse triompher de dangers exceptionnels. C'est pour cela qu'ils avaient créé la dictature. Quand, plus tard, la dictature cessa d'être en usage, peut-être à la suite de quelques abus de pouvoir, le mot disparut, mais on sentit bien qu'il fallait garder la chose. On imagina donc une formule par laquelle le Sénat entendait donner aux consuls les droits qu'avait possédés le dictateur. C'était une phrase très simple, qui, sans emphase, sans fracas, les chargeait d'empêcher que la république ne reçût quelque dommage : *caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat.* Ce sénatus-consulte, dit Salluste, investit un magistrat des pouvoirs les plus étendus que la constitution romaine puisse lui conférer. Il lui permet de lever des troupes, de faire la guerre, de contraindre par tous les moyens les citoyens et les alliés, d'exercer à Rome et à l'armée, dans sa plénitude, l'autorité civile et judiciaire. C'est, comme dit encore Salluste dans un autre passage, le sénatus-consulte suprême, au delà duquel il n'y a rien, *senatusconsultum ultimum.* Il est très naturel que le parti démocratique, celui qui fait les révolutions, n'ait jamais accepté de bon cœur ce moyen qu'on avait trouvé de les réprimer. César, qui prévoyait que le Sénat serait

amené à user de cette arme contre lui, voulait d'avance la lui enlever. Cicéron, au contraire, qui allait s'en servir contre Catilina, tenait à la conserver. C'est donc autour de cette loi de salut public que tourne tout ce procès, Cicéron cherchant à la maintenir dans toute sa force et César voulant la déconsidérer par le supplice de Rabirius. Il est probable que cette fois l'affaire semblait mal tourner et que Rabirius courait beaucoup de risque d'être condamné, puisqu'un tribun, ami du Sénat, crut devoir employer un vieil artifice dont s'étaient servis, plus d'une fois, les aristocrates, quand l'issue d'un procès ou d'un vote leur semblait douteuse. Il fit abattre le drapeau qui flottait sur le Janicule, ce qui forçait l'assemblée du peuple à remettre à plus tard ses délibérations. César ne crut pas devoir recommencer la lutte. Il jugea que l'effet était produit, et l'affaire fut abandonnée.

Telle fut la campagne que César mena contre Cicéron pendant les premiers mois du consulat. Il semble d'abord qu'elle lui ait assez mal réussi. Ni les enfants des proscrits ne furent rétablis dans leurs droits, ni la loi agraire ne fut votée, ni Rabirius ne fut puni. Mais était-ce vraiment une défaite pour César et tenait-il beaucoup à obtenir ce qu'il demandait? En réalité il voulait surtout poser des questions devant le peuple, se réservant de les résoudre quand il serait le maître, et nous avons vu qu'il les avait résolues. Ce qu'il désirait véritablement, c'était d'affaiblir la situation politique de Cicéron. Ce

n'est pas qu'il eût pour lui, comme pour Caton, aucune aversion personnelle; au contraire, il avait du goût pour son esprit, il admirait son talent, il aimait sa personne. Il n'est pas probable non plus qu'il le redoutât beaucoup; il connaissait trop ses faiblesses pour en avoir grand'peur. Mais on peut penser qu'il était un peu inquiet de l'ascendant que cette grande parole exerçait sur le peuple : c'était son parti, et il ne voulait en partager la direction avec personne; probablement aussi il ne lui plaisait pas d'entendre sans cesse, dans cette bouche éloquente, l'éloge de Pompée. Ils étaient alliés en ce moment, mais il est dans la nature qu'à la longue on se fatigue d'entendre louer même ses meilleurs amis avec cette intempérance.

César a-t-il gagné quelque chose à harceler sans relâche Cicéron, comme il l'a fait pendant plusieurs mois? on peut le croire. Sans doute il lui a fourni l'occasion de faire admirer son éloquence; mais en même temps il l'a forcé à manifester ses opinions nouvelles, ce qui devait finir par fâcher le peuple. Aussi a-t-on la preuve qu'à deux reprises cet auditoire accoutumé à l'applaudir lui a témoigné quelque mécontentement. Ce fut d'abord à propos de la loi agraire. La seconde fois qu'il eut à en parler au Forum, il nous dit qu'il s'aperçut bien que ses auditeurs ne lui étaient pas aussi sympathiques qu'auparavant; il eut même à réprimer un murmure; mais ce n'était encore qu'un murmure (*strepitus*). Les choses allèrent plus loin, dans le procès de Rabirius. Le crime qu'on poursuivait ayant trente-six ans de date,

pour en rafraîchir la mémoire, l'accusateur Labienus avait fait peindre un beau tableau qui représentait la mort de Saturninus et l'avait produit solennellement à sa péroraison. Cette exhibition accompagnée de paroles pathétiques devait avoir fort ému le peuple. Aussi accueillit-il très mal Cicéron, lorsqu'au lieu d'excuser son client, qu'on accusait d'avoir assassiné le tribun, il déclara qu'il regrettait qu'il ne l'eût pas fait, et que ce serait un honneur pour lui, et non une honte, d'avoir délivré la république d'un de ses ennemis. A ce moment des cris se firent entendre dans l'assistance, et comme il répondait fièrement qu'il n'en avait pas peur, ils recommencèrent. « Taisez-vous, reprit-il; cessez des clameurs qui attestent votre sottise et qui montrent bien votre petit nombre. *Quin continetis vocem, indicem stultitiae vestrae, testem paucitatis*[1]. » Le bruit cessa, et Cicéron put achever son discours; mais ce qui prouve bien qu'il n'avait pas tout à fait reconquis son auditoire, c'est qu'on nous dit que les aristocrates redoutaient beaucoup que Rabirius ne fût condamné.

Avant tout, ce que cherchait César, et ce qui lui a

1. M. Aulard me rappelle à cette occasion un mot de Mirabeau qui peut présenter quelque analogie avec celui de Cicéron. Le 28 janvier 1791, l'Assemblée constituante délibérait sur un projet de loi qui lui était présenté par Le Chapelier, rapporteur du Comité de Constitution. Mirabeau combattit vivement ce projet et jura de n'y pas obéir s'il était adopté. Interrompu à ce moment par les murmures de l'extrême gauche (qui avait pour chefs Barnave, Adrien Duport et les Lameth), il s'écria : « Silence aux trente voix! » voulant ainsi dire à ses adversaires qu'ils ne formaient qu'une minorité impuissante dans une Assemblée d'environ 1 200 députés.

merveilleusement réussi, c'était de fixer d'une manière plus nette et de rendre clair à tous les yeux son programme politique. Chacun des débats qu'il a soulevés marque un des points de ce programme. Détruire définitivement ce qui reste des lois de Sylla, punir les ennemis de la démocratie, venger les persécutions dont elle a souffert, en remontant aux plus anciennes, veiller au bien-être du peuple en reprenant les projets des Gracques, voilà quel serait son plan, s'il était appelé au pouvoir, et il ne le proclamait pas seulement par des promesses et des paroles, dont les candidats sont toujours prodigues, mais par des actes. Sans doute il travaillait depuis longtemps à se faire une grande position dans son parti, et il y était parvenu; mais c'est seulement dans ces derniers mois qu'il en prit tout à fait la tête. Tout lui arrivait à la fois. Il venait d'être désigné préteur; le poste de grand pontife étant devenu vacant, il y fut nommé, quoiqu'il eut pour concurrents les plus grands personnages de Rome, Servilius Isauricus et C. Lutatius Catulus, prince du Sénat.

Pompée pouvait revenir; les rangs étaient changés. La place qu'il occupait à la tête de la démocratie romaine était prise, et c'était lui qui allait être obligé, pour obtenir du peuple ce qu'il demandait, de réclamer l'aide de César.

CHAPITRE III

LA CONJURATION

I

Ces débats avaient pris beaucoup de temps. On touchait à la seconde moitié de l'année, et Cicéron pouvait dire, dans son langage imagé, qu'après une navigation orageuse, il apercevait enfin la terre[1], lorsque éclata une tempête bien plus grave que celles auxquelles il venait d'échapper.

C'est en effet dans les derniers mois de son consulat que la conjuration de Catilina a été découverte et punie. En réalité, elle devait couver depuis quelque temps, mais on ne la voyait pas, ou plutôt on ne voulait pas la voir; car il y avait, au milieu de ces agitations perpétuelles, comme un parti pris de vivre au jour le jour et de ne pas s'inquiéter d'avance. Cette sorte d'obstination à n'en pas parler a pu faire penser qu'elle n'existait pas, et quelques historiens ont pré-

1. *Pro Murena*, 2.

vait aux railleries de Plaute quand il plaisantait sur les barbarismes des Prénestins.

Le peuple paraît donc avoir bien accueilli ce discours, malgré les raisons qu'il pouvait avoir de n'en être pas toujours satisfait. Cicéron affirme qu'il soutint l'orateur « par son approbation, ses gestes, ses acclamations[1] ». Quand il eut fini de parler, personne ne se leva pour lui répondre. La cause semblait gagnée. Cependant les tribuns ne se tinrent pas pour vaincus, ils prirent leur revanche, non pas au Forum où ils étaient muets devant Cicéron, mais dans des réunions particulières qu'il ne fréquentait pas, et ce qui montre que ce fut avec quelque succès, c'est que le consul fut obligé de prendre encore deux fois la parole, et devant un auditoire qu'il sentait moins favorable. Cependant il reconquit encore son public, si bien que les tribuns n'osèrent pas exposer leur loi au vote populaire, et qu'elle fut définitivement retirée.

Il n'y a pas de doute qu'elle ne fût l'œuvre de César qui pouvait seul y mettre tant de modération et d'esprit politique. Tous les historiens l'affirment, et Cicéron le laisse entendre, quand il dit que Rullus n'était qu'un prête-nom, et que l'affaire avait été en réalité machinée par de plus grands personnages. Ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'un des premiers soucis de César, pendant son consulat, fut de proposer une loi semblable à celle dont Cicéron n'avait

1. *Pro Rabirio*, 12.

pas voulu, et qui s'abstenait, comme elle, de toute mesure violente et révolutionnaire. Il est assez curieux de constater que César semble avoir tenu quelque compte des observations de Cicéron à propos de la loi de Rullus. Les commissaires furent choisis avec soin, parmi les gens les plus honnêtes, et l'on en nomma vingt, au lieu de dix, pour les empêcher de prendre une importance exagérée.

L'intervention de César est plus visible encore dans la dernière affaire dont il me reste à parler. Il s'agissait, cette fois, d'un événement lointain, mais dont le souvenir ne s'était pas effacé. En 654 — trente-six ans auparavant — un tribun du peuple, Saturninus, un préteur, Glaucia, tous deux en exercice, après une tentative de sédition qui n'avait pas réussi, s'étaient réfugiés au Capitole, dans le temple de Jupiter, et quoiqu'on leur eût accordé une sorte de capitulation, on les avait massacrés, quand ils en voulaient sortir. De ce drame sanglant, un acteur survivait, qu'on accusait d'y avoir pris une part importante, C. Rabirius. Il était vieux, infirme, solitaire, il n'avait rempli, depuis lors, aucune charge importante. Néanmoins César voulut qu'on fît sur lui un exemple qui effrayât ses ennemis. Le tribun du peuple Labienus, celui qui fut son plus brillant officier dans les Gaules, avant de devenir son plus cruel ennemi pendant la guerre civile, se chargea de poursuivre le vieillard et de l'accuser de l'assassinat d'un tribun. En réalité, l'assassin était un esclave, qu'on avait affranchi pour le récompenser; mais Rabirius,

jeune alors et partisan passionné du Sénat, s'était fait remarquer par ses violences. On disait qu'il avait porté dans un repas la tête de Saturninus et l'avait livrée aux insultes des convives. On ne l'avait pas oublié, il s'en était vanté peut-être, aussi mit-on à le poursuivre un acharnement extraordinaire. On ressuscita, à cette occasion, des formes anciennes de justice qui avaient cessé d'être en usage. Accusé de *perduellio*, c'est-à-dire d'un crime plus odieux encore que celui de lèse-majesté, il fut traduit devant deux duumvirs créés pour la circonstance, qui étaient précisément César et l'un de ses proches parents, et n'eut d'autre ressource que d'en appeler au jugement du peuple entier (*provocatio*). Il fut défendu par les deux plus grands orateurs de Rome, Hortensius et Cicéron. Labienus, son accusateur, qui voulait se mettre à l'abri de l'éloquence de Cicéron, fit décider qu'on ne lui accorderait qu'une demi-heure pour son discours. Il pensait lui nuire; peut-être, sans le vouloir, lui a-t-il rendu service. Il l'a forcé à s'enfermer plus étroitement dans son sujet, à supprimer les développements inutiles, à serrer de plus près ses raisonnements, ce qui fait que ce discours de Cicéron, dont il nous manque à peine quelques phrases, est l'un des meilleurs qui nous restent de lui.

On n'a pas de peine à comprendre, en le lisant, l'intérêt qu'avait César à faire ce procès, et pourquoi il y attachait tant d'importance. Cicéron a raison de prétendre qu'il a d'autres desseins que de faire battre de verges et pendre un vieillard. Il en veut à ce droit

que s'adjuge le Sénat d'investir les consuls de pouvoirs extraordinaires, et dont il a notamment usé pour perdre Saturninus et Glaucia. Les Romains avaient trop d'esprit politique pour ne pas comprendre qu'il y a des occasions où il faut donner une force particulière à l'autorité publique pour qu'elle puisse triompher de dangers exceptionnels. C'est pour cela qu'ils avaient créé la dictature. Quand, plus tard, la dictature cessa d'être en usage, peut-être à la suite de quelques abus de pouvoir, le mot disparut, mais on sentit bien qu'il fallait garder la chose. On imagina donc une formule par laquelle le Sénat entendait donner aux consuls les droits qu'avait possédés le dictateur. C'était une phrase très simple, qui, sans emphase, sans fracas, les chargeait d'empêcher que la république ne reçût quelque dommage : *caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat.* Ce sénatus-consulte, dit Salluste, investit un magistrat des pouvoirs les plus étendus que la constitution romaine puisse lui conférer. Il lui permet de lever des troupes, de faire la guerre, de contraindre par tous les moyens les citoyens et les alliés, d'exercer à Rome et à l'armée, dans sa plénitude, l'autorité civile et judiciaire. C'est, comme dit encore Salluste dans un autre passage, le sénatus-consulte suprême, au delà duquel il n'y a rien, *senatusconsultum ultimum.* Il est très naturel que le parti démocratique, celui qui fait les révolutions, n'ait jamais accepté de bon cœur ce moyen qu'on avait trouvé de les réprimer. César, qui prévoyait que le Sénat serait

amené à user de cette arme contre lui, voulait d'avance la lui enlever. Cicéron, au contraire, qui allait s'en servir contre Catilina, tenait à la conserver. C'est donc autour de cette loi de salut public que tourne tout ce procès, Cicéron cherchant à la maintenir dans toute sa force et César voulant la déconsidérer par le supplice de Rabirius. Il est probable que cette fois l'affaire semblait mal tourner et que Rabirius courait beaucoup de risque d'être condamné, puisqu'un tribun, ami du Sénat, crut devoir employer un vieil artifice dont s'étaient servis, plus d'une fois, les aristocrates, quand l'issue d'un procès ou d'un vote leur semblait douteuse. Il fit abattre le drapeau qui flottait sur le Janicule, ce qui forçait l'assemblée du peuple à remettre à plus tard ses délibérations. César ne crut pas devoir recommencer la lutte. Il jugea que l'effet était produit, et l'affaire fut abandonnée.

Telle fut la campagne que César mena contre Cicéron pendant les premiers mois du consulat. Il semble d'abord qu'elle lui ait assez mal réussi. Ni les enfants des proscrits ne furent rétablis dans leurs droits, ni la loi agraire ne fut votée, ni Rabirius ne fut puni. Mais était-ce vraiment une défaite pour César et tenait-il beaucoup à obtenir ce qu'il demandait? En réalité il voulait surtout poser des questions devant le peuple, se réservant de les résoudre quand il serait le maître, et nous avons vu qu'il les avait résolues. Ce qu'il désirait véritablement, c'était d'affaiblir la situation politique de Cicéron. Ce

n'est pas qu'il eût pour lui, comme pour Caton, aucune aversion personnelle; au contraire, il avait du goût pour son esprit, il admirait son talent, il aimait sa personne. Il n'est pas probable non plus qu'il le redoutât beaucoup; il connaissait trop ses faiblesses pour en avoir grand'peur. Mais on peut penser qu'il était un peu inquiet de l'ascendant que cette grande parole exerçait sur le peuple : c'était son parti, et il ne voulait en partager la direction avec personne; probablement aussi il ne lui plaisait pas d'entendre sans cesse, dans cette bouche éloquente, l'éloge de Pompée. Ils étaient alliés en ce moment, mais il est dans la nature qu'à la longue on se fatigue d'entendre louer même ses meilleurs amis avec cette intempérance.

César a-t-il gagné quelque chose à harceler sans relâche Cicéron, comme il l'a fait pendant plusieurs mois? on peut le croire. Sans doute il lui a fourni l'occasion de faire admirer son éloquence; mais en même temps il l'a forcé à manifester ses opinions nouvelles, ce qui devait finir par fâcher le peuple. Aussi a-t-on la preuve qu'à deux reprises cet auditoire accoutumé à l'applaudir lui a témoigné quelque mécontentement. Ce fut d'abord à propos de la loi agraire. La seconde fois qu'il eut à en parler au Forum, il nous dit qu'il s'aperçut bien que ses auditeurs ne lui étaient pas aussi sympathiques qu'auparavant; il eut même à réprimer un murmure; mais ce n'était encore qu'un murmure (*strepitus*). Les choses allèrent plus loin, dans le procès de Rabirius. Le crime qu'on poursuivait ayant trente-six ans de date,

au récit de Salluste, c'est à eux qu'il songea d'abord après l'échec de sa candidature; « son premier soin fut de leur envoyer des armes et de l'argent qu'il emprunta sous son nom ou par le crédit de ses amis[1] ». Je vais donc m'occuper d'eux d'abord; il sera temps de revenir aux autres plus tard.

II

Un des faits les plus importants de l'histoire de Rome à la fin du VIIe siècle, c'est l'intervention de l'armée dans les luttes civiles. Il n'est pas sans intérêt de chercher à savoir comment elle s'est produite.

Quelque réputation de sagesse qu'on ait faite à Rome, elle n'a jamais eu tout à fait la paix intérieure. La lutte est la vie des pays libres; il faut qu'ils s'y résignent. « Pour règle générale, dit Montesquieu, toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de république, on peut être assuré que la liberté n'y est pas. » A Rome, le combat entre les plébéiens et l'aristocratie a commencé le lendemain de l'expulsion des rois et il a duré jusqu'à l'établissement de l'empire; mais il a eu des phases très différentes. Au début, les contestations étaient moins vives; elles prenaient volontiers une forme que nous connaissons bien, celle de la grève. Le petit peuple quittait la ville, il se retirait, avec l'armée, sur l'Aventin ou le Mont Sacré, et l'on

1. Sall., 24.

y attendait que la noblesse, qui ne pouvait pas vivre dans son isolement, fît des concessions, ce qui ne manquait pas d'arriver. Peu à peu les choses se gâtèrent et l'on en vint à l'émeute. Il faut pourtant remarquer que, jusque dans les scènes les plus tumultueuses des dernières années de la république, on retrouve le caractère du peuple chez qui elles se produisent. Elles affectent un certain respect de la loi, le souci visible de se rattacher de quelque manière à la constitution, même quand on la viole. C'est toujours à la même occasion que la lutte s'engage, et sur le même champ de bataille qu'on en vient aux mains. Il s'agit d'enlever une élection ou de faire approuver une loi. Le moyen qu'on prend pour y réussir est toujours le même : on chasse à coups de pierre ou de bâton, du Champ de Mars ou du Forum, tous les gens du parti contraire, et l'on vote quand on est sûr d'avoir l'unanimité. Le procédé est violent, mais au moins on a voté, et les apparences sont sauves : la plupart n'en demandaient pas davantage. La grande difficulté consistait à prendre possession de la tribune et à s'y maintenir. On s'y installait dès le milieu de la nuit, avec une bonne troupe, et l'on empêchait les adversaires d'en approcher. Un récit fort curieux de Cicéron qu'il a plusieurs fois reproduit[1] peut nous donner quelque idée de ce qui se passait dans ces grandes émeutes. Il y a quelque intérêt à comparer

1. Surtout dans le *Pro domo sua*, dans les discours pour Sextius et contre Pison. Cette émeute est celle qui força Cicéron à partir pour l'exil.

ce qu'il nous raconte à ce que nous avons vu chez nous. D'abord, celui qui voulait soulever la foule, un tribun d'ordinaire, ordonnait de fermer les boutiques[1]. C'était sans doute pour enlever à ceux qui commençaient à déserter les assemblées politiques tout prétexte à rester chez eux. Jetés ainsi dans la rue, on pensait qu'ils ne trouveraient rien de mieux à faire que de se rendre au Forum. De leur côté, les membres des clubs — il y en avait alors dans tous les quartiers (*collegia compitalicia*) — se rendaient aux lieux ordinaires de leurs réunions; on les enrégimentait, on en formait des compagnies, on leur indiquait un lieu de rendez-vous[2]. Tout cela se passait au grand jour, sans souci de la police, qui n'existait pas, au milieu d'un carrefour, auprès d'un tribunal où le préteur rendait la justice. Des armes étaient préparées dans le temple de Castor, dont on obstruait les degrés, pour qu'on ne pût pas les venir prendre; puis, quand on les avait distribuées aux complices, on les lançait sur la foule désarmée, et ceux qui faisaient mine de résister, on les frappait sans pitié. Le lendemain, on était obligé d'éponger le Forum; on jetait les morts par la bouche de l'égout de Tarquin, qu'on voit encore grande ouverte du côté de la basilique Julia, et le Tibre roulait des cadavres dans ses eaux ensanglantées.

On comprend que ces violences, qui épouvantaient

1. *In Pis.*, 21 : *edictis tuis tabernas claudi jubebas.*
2. *Pro Sextio*, 15 : *quum vicatim homines conscriberentur, decuriarentur.*

les honnêtes gens, aient souvent réussi; elles ont fait les succès de Clodius et amené l'exil de Cicéron. Mais on dut s'apercevoir assez vite qu'elles ne procuraient que des victoires passagères. A son tour le parti vaincu, s'il était riche, répandait de l'argent dans les tribus, gagnait, en les payant, les habitués des clubs, enrôlait des gladiateurs ou des esclaves; il n'avait qu'à user des mêmes moyens que ses adversaires pour provoquer une émeute en sens inverse qui produisait des effets contraires, et c'était toujours à recommencer. On ne pouvait espérer obtenir une supériorité durable que si l'on possédait une force disciplinée, obéissante, qu'on fût sûr d'avoir toujours sous la main. Puisque la violence et la corruption disposaient des votes au Forum, et que la foi politique, qui liait les citoyens à un parti, n'existait plus, il était naturel qu'on songeât à la remplacer par le respect et l'affection qui attachent le soldat à son chef et qu'on employât désormais l'armée pour arriver à la conquête du premier rang. Marius d'abord, puis Sylla, le firent avec succès, et ils en donnèrent l'exemple aux autres. Les grands ambitieux, qui, vers l'époque du consulat de Cicéron, se disputaient le pouvoir, étaient bien décidés à faire comme eux, et nous voyons que tous cherchent le moyen d'avoir une armée à leur service. Pompée est pourvu; il commande aux légions d'Orient, qui lui sont entièrement dévouées. S'il veut les amener en Italie, elles le suivront, et c'est ce qui épouvante ses rivaux. Crassus comprend bien que sa fortune ne

suffira pas seule à lui donner la situation qu'il ambitionne. Il se souvient qu'il a fait la guerre avec honneur, et veut s'y remettre. Il dépense de grosses sommes pour susciter une affaire en Égypte, qui pourra lui fournir une occasion d'être mis à la tête d'une armée [1] et, comme il n'y réussit pas, il se jette dans cette folle expédition contre les Parthes, où il trouvera la mort. Il semble que César ait eu d'abord la pensée de ne conquérir le pouvoir que dans les luttes intérieures, et il s'obstine, pendant plusieurs années, à ne pas s'éloigner du Forum. Mais probablement la situation que Pompée s'est faite lui donne à réfléchir; il voit bien qu'il n'aura pas raison des légions d'Orient avec des émeutes ou des bulletins de vote. Il songe un moment, comme Crassus, à tirer parti de l'affaire d'Égypte; puis, arrivé au consulat, il machine la conquête des Gaules.

Catilina devait penser comme eux. Il voyait bien de quel intérêt il était pour lui de disposer d'une armée; mais, comme il était pressé d'agir, il lui fallait l'avoir tout de suite, et les circonstances n'y étaient pas favorables. Rome se trouvait en paix avec le monde entier, ce qui lui était rarement arrivé, de sorte que, même s'il réussissait dans sa candidature, il n'avait guère de prétexte pour obtenir un commandement militaire important. D'ailleurs, était-ce bien à des

1. Cette affaire d'Égypte, que nous connaissons très mal, paraît avoir eu une certaine importance dans la politique de ce temps. M. Ferrero a montré que Rullus, c'est-à-dire probablement César, dans la loi agraire, préparait un moyen de la renouveler.

légions qu'il devait s'adresser pour le genre de révolution qu'il préparait? Quoique fort peu scrupuleuses, elles pouvaient y répugner. Il lui fallait des troupes d'un caractère particulier, prêtes à toutes les besognes. Ces troupes, il savait où les trouver; il y avait partout, dans les provinces italiennes, et spécialement en Étrurie, d'anciens soldats de Sylla, auxquels le dictateur, on vient de le voir, avait libéralement distribué cent vingt mille lots de terre. Mais ces pillards de l'Asie avaient eu grand'peine à devenir d'honnêtes fermiers. Ils s'ennuyaient dans ces domaines qu'on leur avait donnés; comme ils ne s'entendaient guère à les faire valoir, ils étaient criblés de dettes et tracassés par les créanciers. Ils regrettaient leur ancien métier, qui leur avait été si profitable, et au premier signe qu'on leur ferait, ils étaient prêts à reprendre les armes. On savait bien qu'il ne manquerait pas de gens pour se joindre à eux. Partout ils allaient trouver des mécontents, des révoltés, qui s'associeraient à leur fortune. C'étaient surtout les anciens propriétaires des biens qu'après chaque victoire le vainqueur s'était appropriés, qui, se trouvant sans ressources, s'étaient fait brigands. Depuis la guerre sociale et les guerres civiles, toutes les routes en étaient infestées[1]. Il y avait aussi les gladiateurs qu'on exerçait pour les jeux publics dans de grandes écoles, et qui étaient toujours disposés à s'échapper

1. Voir Cicéron, *Pro Tullio*, 2. Les fragments de ce discours, trop courts malheureusement, font bien connaître en quel misérable état se trouvait alors l'Italie.

dès qu'on entr'ouvrait la porte. Milon et beaucoup d'autres s'en formèrent comme une garde, qu'ils amenaient avec eux sur la place publique les jours de vote et d'élection. Il y avait enfin les pâtres qui gardaient les grands troupeaux dans les gorges sauvages de l'Apennin. Ils étaient pour les conspirateurs une très précieuse ressource. On racontait que le consul Antoine, qui passait son temps à s'enrichir par ses pillages et à se ruiner par ses débauches, ayant été réduit à vendre ses domaines et ses troupeaux, avait conservé les pâtres, pour s'en servir quand il voudrait faire quelque mauvais coup[1]. Voilà de quels éléments la petite armée de Catilina se composait. Le centre de ce mouvement militaire devait être Fæsulæ (aujourd'hui Fiesole), au cœur de l'Étrurie. C'est là que Catilina réunit le gros de ses troupes, sous la conduite d'un ancien centurion de Sylla, Manlius ou Mallius, dans lequel il avait une pleine confiance. Tout ce qu'on nous dit de ce Manlius, c'est que c'était un brave soldat, et qu'il sut mourir avec courage[2].

III

Nous venons de voir ce qu'on peut savoir — ou soupçonner — de ces troupes que Catilina avait réunies à Fæsulæ. Les conjurés de Rome étant plus en

1. Cicéron, *In toga cand.*, dans Asconius, p. 88.
2. Il est remarquable que Cicéron (*Catil.*, II, 9) ménage singulièrement les gens qui forment le rassemblement de Fæsulæ et les appelle des gens de cœur et de bons citoyens.

lumière et portant de grands noms, nous avons plus de renseignements sur eux. Quand on connaît Catilina, on n'a pas de peine à imaginer comment tant de personnages importants s'attachèrent à lui. Pour ne pas remonter plus haut que ce qu'on appelle la première conjuration, nous avons vu que ce complot, qui n'était qu'un coup de main peu préparé et mal exécuté, échoua par l'impéritie de quelques-uns et la lâcheté du plus grand nombre. Catilina n'avait rien perdu à cet échec; au contraire, il y gagna de s'être fait mieux connaître. Parmi tous ces gens faibles, hésitants, il s'était montré vigilant, énergique, prêt à tout : c'étaient les qualités d'un chef de parti. Aussi est-il probable que tous ceux qui cherchaient fortune prirent dès lors l'habitude de se grouper autour de lui. Pendant les deux années qui suivirent, il ne quitta pas Rome; il dut en profiter pour accroître le nombre de ses partisans. Salluste en désigne quelques-uns à propos de cette réunion du mois de juin 690, où il nous dit que Catilina dévoila ses projets à ses amis. Il n'a pas sans doute la prétention de les nommer tous; il prend les plus connus, les plus importants, ceux qui ont rempli les fonctions les plus élevées. Il s'y trouve deux anciens consuls, des préteurs, des questeurs et d'autres membres du Sénat. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils appartiennent tous aux rangs les plus élevés de la société romaine. Ce sont des Cornelii, des Calpurnii, des Statilii, de proches parents de Sylla, un Cassius, un Gabinius, un Fulvius Nobilior, les gens les plus

connus de Rome. On n'est pas habitué à voir tant de personnages de ce rang figurer ensemble dans un complot révolutionnaire. C'est le caractère particulier de la conjuration de Catilina; elle est véritablement, comme l'appelle un poète de ce temps, un attentat de patriciens, *patricium nefas*[1].

A ces grands noms, Catilina en ajouta d'autres après son échec aux élections de 690. On nous dit qu'il chercha alors à se faire des adhérents nouveaux, et ce qui prouve qu'il n'avait rien perdu de son prestige, c'est qu'il y réussit. Nous savons par Cicéron que, parmi ceux qui grossirent en ce moment son parti, se trouvait Cælius. La conquête était d'importance : il n'y avait pas, dans la jeunesse de ce temps, de nom plus connu que le sien. Au Forum, on avait peur de sa parole mordante, et il était déjà regardé comme un orateur redoutable. Cicéron, qui l'avait formé, lui reprochait de ne pas savoir se contenir. « Il est plus violent que je ne voudrais, » disait-il; mais précisément ces violences faisaient sa popularité. En même temps, c'était un héros de la mode. On remarquait l'élégance de sa mise, l'éclat particulier de sa tunique de pourpre, et il ne paraissait en public qu'entouré d'un cortège d'admirateurs et d'amis.

Salluste ajoute que c'est alors aussi que Catilina s'affilia des femmes qui appartenaient au plus grand monde. Les détails qu'il nous donne à ce propos, avec

1. Sénèque le Père, *Suas.*, VI, 26.

une certaine complaisance, sont de nature à piquer notre curiosité; mais surtout ils provoquent notre surprise, car nous avons toujours devant les yeux le type de la matrone romaine, tel qu'il se trouve chez les historiens et les moralistes. Je ne sais si ce type a jamais été bien exact, ceux qui nous le présentent étant fort suspects de trop vanter l'antiquité; mais assurément, à l'époque où nous sommes, il avait tout à fait cessé de l'être. Le relâchement des mœurs publiques, l'habitude du divorce, la loi qui remettait à la femme la libre disposition de sa fortune personnelle pour qu'elle pût l'emporter quand elle quittait son mari, avaient entièrement corrompu la famille. Aussi Catilina n'avait-il pas eu de peine à trouver, dans la haute société, de grandes dames « qui, après avoir longtemps satisfait tous leurs caprices en puisant dans la bourse de leurs amants, quand l'âge avait rendu leurs profits plus légers, s'étaient vues réduites à contracter des dettes immenses[1] ». Elles avaient donc, pour entrer dans la conjuration, le même motif que tant de gens sans ressources, qui cherchaient à liquider une situation embarrassée par un bouleversement général. Mais il est vraisemblable qu'elles y étaient attirées aussi par la séduction qu'exerçait sur leur sexe celui qui en était le chef, et dans la vie duquel les femmes avaient tenu tant de place. C'est ce qui est arrivé plus tard, dans le complot formé contre Néron, et qui fut si près de réussir. Tacite nous dit

1. Sall., 24

qu'il comprenait non seulement des sénateurs et des chevaliers, mais encore des femmes qui s'y étaient engagées moins en haine du prince que par leur inclination pour Pison, un mauvais sujet du grand monde[1].

La plus importante de ces femmes que Catilina entraîna dans sa conjuration paraît bien avoir été Sempronia, de la famille des Gracques, la mère de ce Decimus Brutus, qui fut l'ami, puis l'un des meurtriers de César. Salluste nous a fait d'elle un portrait composé, à sa manière, de petites phrases détachées, que je veux reproduire, quoiqu'il soit bien connu, à cause du jour qu'il jette sur la société de ce temps[2]. « Sempronia, dit-il, a souvent commis des actions qui demandaient l'audace d'un homme. Elle avait reçu du sort la naissance et la beauté; elle était heureuse en mari et en enfants. Instruite des lettres grecques et latines, elle savait la musique et la danse, plus qu'il n'est nécessaire à une femme honnête, et possédait encore d'autres talents, qui ne servent qu'à enflammer la passion. Mais il n'y avait rien qui lui fût plus indifférent que la décence et l'honneur, et l'on aurait grand'peine à dire ce qu'elle tenait le moins à ménager, de sa réputation ou de sa fortune. Elle cédait à ses désirs avec si peu de retenue qu'il lui était arrivé de s'offrir aux hommes plus souvent que d'être sollicitée par eux. Depuis longtemps déjà elle s'était habituée à manquer à sa parole, à nier avec serment une

1. Tacite, *Ann.*, XV, 48.
2. Sall., 25.

dette contractée, à se faire complice de quelque meurtre : la débauche et la gêne l'avaient précipitée jusqu'au fond de l'abîme. Et pourtant son esprit ne manquait pas d'agrément; elle faisait des vers, sa conversation était piquante, elle savait se servir à l'occasion d'un langage modeste, tendre ou provocant : en un mot, c'était une femme pleine d'enjouement et de grâce. »

Dans ce portrait où les contraires se heurtent, on retrouve à la fois les deux Salluste que nous connaissons : celui des premières années, quand il combattait sur le Forum les partisans des institutions anciennes, et qu'étant l'amant de la femme de Milon, qui, sans doute, ne valait guère mieux que Sempronia, il devait être disposé à plus d'indulgence pour elle; et le Salluste vieilli, qui s'était fait le prôneur des vertus antiques, ou, comme le disait un de ses ennemis, « le censeur impitoyable des vices des autres [1] ». Sans prétendre que la sévérité du moraliste repentant soit imméritée, il me semble qu'il y a autre chose dans ce qu'il reproche à Sempronia et à celles qui lui ressemblaient que les emportements d'une nature passionnée. Peut-être faut-il y voir aussi la révolte de femmes éprises d'émancipation, et qui cherchaient à opposer un idéal nouveau à celui de la matrone d'autrefois. Leur dessein est de conquérir toutes les attributions que d'injustes préjugés réservent ordinairement aux hommes. C'est un pro-

1. Macrobe, *Saturn.*, III, 13, 9 : *gravissimus alienae luxuriae objurgator.*

gramme qui ne nous est pas inconnu. Elles veulent recevoir la même éducation, participer aux mêmes connaissances, jouir des mêmes libertés. Quand elles ont de l'esprit, elles croient avoir le droit de le montrer; elles ne pensent pas que la modestie de leur sexe leur fasse un devoir de se taire en société et de retenir le bon mot qui leur vient sur les lèvres. Elles ont des amants, comme leurs maris ont des maîtresses, et ne se croient pas tenues d'en faire un mystère. On a vu du reste que le ménage de Sempronia n'en paraît pas fort troublé, et peut-être faut-il attribuer à la facilité du divorce cette tolérance réciproque : on s'accommode plus aisément d'une situation quand on sait qu'on pourra la faire cesser dès qu'on le voudra. Chacun des époux vit de son côté et dispose de sa fortune comme il l'entend. La femme, qui n'est guère gênée par les tuteurs que la loi lui donne, et qui ne sont le plus souvent que des complaisants ou des complices [1], administre ses biens à sa fantaisie. Elle vend, elle achète, elle prête, elle emprunte, et elle ne rend pas. Pourquoi hésiteraient-elles à imiter ce qu'on fait si souvent autour d'elles? Soyons sûrs que Sempronia dut s'applaudir comme d'une conquête, quand elle s'attribua le droit, qui semblait plutôt réservé aux hommes, de faire banqueroute. Je crois bien qu'en s'engageant dans la conjuration, c'était encore un privilège des hommes qu'elle prétendait usurper. Elle entrait dans la poli-

1. Cicéron, *Pro Mur.*, 12.

tique, non pas en conseillère discrète, et comme derrière un voile, ce qui était souvent arrivé, mais ouvertement, au grand jour. Prendre part à une œuvre de violence qui allait révolter les honnêtes gens, n'était-ce pas une façon éclatante de rompre avec l'ancienne société et d'affirmer son indépendance?

On voit bien les raisons que pouvaient avoir Sempronia et les autres pour écouter les propositions de Catilina; mais Catilina, quels motifs avait-il de les leur faire? Il est difficile de croire Appien, qui nous dit qu'elles devaient lui apporter l'argent dont il avait si grand besoin, quand on sait que la plupart d'entre elles n'étaient pas plus riches que lui. L'opinion de Salluste est plus vraisemblable[1]. Il prétend que, comme elles avaient conservé, malgré leur détresse, un grand train de maison, il voulait profiter de cette multitude d'esclaves, qui remplissaient leurs demeures, pour mettre le feu à Rome, quand le moment serait venu. Salluste ajoute que Catilina comptait aussi sur elles pour gagner leurs maris à sa cause, ou, s'ils refusaient, pour les assassiner. Ce ton de parfaite indifférence avec lequel, à la fin d'une phrase, sans ajouter un mot, il nous donne ce détail atroce, montre bien qu'il n'en éprouvait aucune surprise. La femme romaine, en général, n'est pas tendre et douce de sa nature. Dans celle que le paysan du Latium ou de la Sabine choisit « pour lui donner des enfants[2] »,

1. Sall., 24.
2. *Liberum quaerendorum gratia* : c'est la formule même du mariage romain, dans le serment que les citoyens prêtent devant le censeur. (A. Gelle, IV, 3.)

les qualités qu'il préfère sont le sérieux et l'énergie. Sur le théâtre de Rome, la grâce, la tendresse, la passion sont réservées aux courtisanes : la femme de naissance libre est d'ordinaire raisonneuse et revêche. Quoiqu'elle dise quelque part qu'elle s'incline « devant la majesté de l'homme », elle lui tient tête résolument, elle s'insurge contre lui, et l'histoire nous prouve qu'elle est allée quelquefois bien plus loin que de le chicaner. Est-il possible de comprendre que, pendant la guerre des Samnites, à la grande époque des vertus romaines, on ait découvert tout un vaste complot formé par les femmes pour empoisonner leurs maris? Tite-Live ne l'a pas inventé, puisqu'il n'en parle qu'à regret, et qu'il affirme que cent soixante-dix d'entre elles furent convaincues et condamnées à mourir par les tribunaux de famille[1]. Plus tard, dans l'affaire des Bacchanales, beaucoup de femmes furent compromises, et on les accusa de joindre aux folies du mysticisme oriental des crimes de toute sorte[2]. On comprend, quand on se souvient de ces précédents, qu'elles aient eu encore moins de scrupule à commettre des assassinats, à une époque où l'assassinat était si fréquent parmi les hommes. C'était encore une manière de se mettre à leur niveau.

1. Tite-Live, VIII, 18.
2. Tite-Live, XXXIX, 8 et sq.

IV

Nous voudrions bien qu'il nous fût possible de pousser plus loin cette étude un peu sommaire; il nous importerait surtout de pouvoir apprécier, au moins d'une manière approximative, la force réelle des différents groupes dont la conjuration se composait. Par malheur, les renseignements nous manquent ou sont incomplets et contradictoires. Même sur le chiffre exact du rassemblement qui s'était formé en Étrurie, quoiqu'il agît au grand jour et que, par conséquent, il fût plus facile de l'évaluer, les écrivains ne sont pas d'accord. Salluste prétend qu'au début, il ne comprenait que 2 000 hommes[1]; il ajoute, il est vrai, que ce nombre s'est vite augmenté. Cependant, il ne paraît pas croire qu'il ait jamais dépassé 10 à 12 000 hommes, puisqu'il dit que Catilina n'en forma que deux légions. Plutarque et Appien parlent de 20 000 hommes[2], et ce chiffre paraît assez vraisemblable quand on songe aux troupes que le gouvernement crut devoir leur opposer. C'était déjà une petite armée et destinée à s'accroître rapidement. A la vérité, le quart à peine possédait des armes véritables; les autres se servaient de méchantes javelines, de faux ou même de bâtons durcis au feu. Mais c'étaient des soldats braves, résolus, le reste des vieilles bandes de Sylla.

1. Sall., 56.
2. Plutarque, *Cic.*, 16. — Appien, II, 7.

Nous savons que Catilina ne s'était pas contenté d'appeler aux armes l'Étrurie; il semble qu'il avait le dessein de mettre le feu à l'Italie entière. Il entretenait des émissaires un peu partout, à Capoue, où l'on dressait des gladiateurs destinés aux jeux publics, à Ostie, pour soulever les équipages de la flotte, dans le Picenum, dans le Brutium, dans l'Apulie, dans la Gaule cisalpine. Parmi ces émissaires, il y en avait un dont le nom mérite d'être retenu; il s'appelait P. Sittius de Nocera. C'était un personnage fort curieux, qui, dans sa vie d'aventure, eut quelques belles journées. Il avait débuté par être un grand faiseur d'affaires financières, et il était, à ce qu'il semble, fort habile dans ce métier; mais, à côté de son commerce de banque, il en avait un autre qui lui rapporta bien davantage. Il réunit autour de lui, en Afrique, où il opérait, des mécontents, des proscrits, des gens que les guerres civiles avaient ruinés et en forma un corps de troupes qui lui était entièrement dévoué; il l'engageait, suivant les occasions, au service de ces petits princes africains que Rome laissait vivre, et qui en profitaient pour se déchirer entre eux. Il se mettait aux enchères et passait sans scrupule d'un parti à l'autre. A ces pratiques de condottiere il avait gagné un certain nom et de bons revenus. Le jour où César aborda en Afrique pour y combattre les vaincus de Pharsale, Sittius l'alla trouver avec ses bandes, et, sous cette grande direction, l'aventurier, devenu un général habile et heureux, acheva la défaite des armées républicaines. Catilina ne s'était

donc pas trompé lorsque, avant César, il avait pris Sittius pour un de ses lieutenants, mais il fut moins heureux avec les autres. C'étaient des gens sans expérience, tourmentés du besoin d'agir plutôt que d'agir à propos, et qui échouèrent partout. « Ils s'agitaient sans réflexion, dit Salluste, et comme pris de vertige; ils voulaient tout faire à la fois, tenant des conciliabules nocturnes, faisant transporter des armes au hasard, se hâtant sans motif, semant le trouble partout; en un mot, plus alarmants que dangereux [1]. » Là, comme ailleurs, Catilina fut mal servi par les agents qu'il employait. Ce n'est pas une raison de méconnaître qu'il eut en général plus de succès dans ce qu'il fit directement par lui-même. Au temps des *Philippiques*, Cicéron le comparait à son nouvel ennemi, Antoine, et il disait que, s'ils étaient aussi scélérats l'un que l'autre, il y avait chez Catilina plus d'intelligence et d'activité, et il vantait la rapidité avec laquelle il avait su faire de rien une armée [2]. Il faut remarquer que cette armée était surtout composée de vétérans. C'est leur première apparition dans l'histoire de cette époque; ils vont y tenir une plus grande place encore avec Antoine et Octave. Il n'en est pas moins vrai que c'est Catilina qui a compris le premier le genre de services qu'on pouvait leur demander.

Quant aux conjurés de Rome, comme il n'est guère question que des plus importants, et qu'ils appar-

1. Sall., 42.
2. Cicéron, *Philipp.*, IV, 6.

tiennent tous à la haute aristocratie, nous sommes tentés de croire que la conspiration y resta sur ces hauteurs, que les gens du peuple n'y prirent aucune part et que c'était proprement un état-major sans soldats. N'oublions pas pourtant que tous ces grands personnages possédaient des clients, des affranchis, des serviteurs, qui se groupaient autour d'eux et dont ils pouvaient faire profiter Catilina. Loin de dédaigner leur appui, nous avons vu qu'il travaillait à les rendre plus nombreux en cherchant à attacher à son parti quelques dames de haut parage, qui tenaient un grand état de maison et disposaient d'un nombreux domestique. Comme ses projets n'ont pas été exécutés, qu'il n'a pas eu l'occasion de faire appel à leur dévoûment, nous ignorons s'il pouvait compter sur eux et quels services il en aurait tiré. Au dernier moment il s'éleva une contestation entre ses partisans et lui. Comme il était avant tout un soldat et qu'il avait le respect de l'armée, il résistait à ceux qui lui demandaient d'enrôler les esclaves dans ses légions; il consentait à les appeler aux armes, mais à condition qu'ils feraient bande à part; il les trouvait bons pour mettre le feu à Rome et c'est pour cette besogne surtout qu'il acceptait leur aide.

Quoi qu'il en soit, ni sur le nombre des grands seigneurs qui dirigeaient l'entreprise, ni sur celui des gens qui s'étaient mis à leur service, nous n'avons de renseignements précis. Les historiens, qui nous citent des noms, ne nous donnent aucun chiffre. Mais peut-être après tout est-il assez inutile de chercher à

savoir si ceux qui s'étaient formellement engagés à Catilina étaient nombreux ou non, puisqu'on nous dit que ce qui faisait la force réelle du complot était moins la participation directe de quelques-uns que la connivence secrète de presque tout le monde. Cicéron le fait bien comprendre dans un passage très significatif de la seconde Catilinaire. Il veut faire une énumération aussi complète que possible de ceux qu'il regarde de quelque manière comme des partisans de Catilina. Il les divise en [illegible] qu'il énumère et décrit l'une après l'autre. Mais quand on regarde de près, on voit bien que de ces [illegible] n'y en a que deux ou trois tout au plus qui soient composées de gens véritablement affiliés à la conjuration. Les autres ne la favorisent [illegible] sont prêts à s'y associer ouvertement le jour où elle éclatera, et si elle a quelques chances de réussir à la rigueur. Cicéron a le droit de les [illegible] des complices, car Catilina ne [illegible] entreprise, s'il ne comptait sur eux [illegible] sont pas des conjurés véritables [illegible] promesse, ils ne sont [illegible] attendent que les événements se [illegible] position, que Cicéron attribue surtout aux grands seigneurs endettés et aux politiques [illegible] l'étend à tout le peuple. [illegible] ment les conjurés, mais le peuple [illegible] les desseins de Catilina [illegible]

1. Cic., *Catil.*, II, [illegible]

première rencontre, le résultat parût incertain, la république était perdue[1] ». Catilina le savait bien; au delà de ses adhérents décidés, des amis qu'il réunissait, la nuit, « dans un endroit retiré de sa maison », il apercevait la foule des autres qu'il savait prêts à le suivre, et c'est ce qui lui donnait tant de confiance. Qu'importait le nombre de ceux qui jetteraient les premières torches, si la multitude, dès qu'elle verrait luire l'incendie, devait accourir à leur aide? C'est un signal qu'on attendait, et il suffisait de quelques gens résolus pour le donner.

C'est là précisément ce qui fait pour Cicéron et le Sénat le danger de la situation. Ils savent que les conspirateurs sont prêts, qu'ils comptent sur la sympathie du plus grand nombre, et qu'une émeute, en quelques heures, peut devenir une révolution : ils ont bien raison d'être effrayés. Leur peur s'accroît de la difficulté où ils sont de se défendre. Contre tous les périls qui les menacent, ils sont désarmés. La loi, qui leur ordonne de veiller à la sécurité de la ville, ne leur en fournit pas les moyens. Rome ne possède pas de garnison; les légions qui reviennent de la guerre sont obligées de rester en dehors de l'enceinte sacrée du *pomaerium*. C'est à peine si l'on trouve auprès des portes quelques esclaves publics pour les fermer le soir et les garder, pour faire pendant la nuit quelques patrouilles qui n'empêchent pas les bourgeois d'être assassinés, quand ils rentrent trop tard

1. Sall., 39.

chez eux[1], pour essayer d'éteindre les incendies, tâche dont ils s'acquittent si mal qu'il s'est formé des corps de pompiers volontaires qui se font payer leurs services. Il y a sans doute un assez grand nombre d'employés subalternes. Dans un pays où l'on aime la représentation, comme à Rome, les magistrats ne sortent jamais sans être entourés d'un cortège; ils ont des licteurs qui les précèdent, des appariteurs, des huissiers, des *viatores*, des *accensi*. Mais toute cette escorte est plus destinée à leur faire honneur qu'à les protéger. Elle se compose de bons bourgeois, peu redoutables, qui ont acheté leurs charges, comme chez nous les avoués et les notaires, et sur lesquels on ne doit pas trop compter, les jours d'émeutes[2]. Quant à la police politique, elle n'existe pas. Pour découvrir les complots contre la république, le consul ne peut compter que sur la trahison des complices. Heureusement pour Cicéron, les traîtres ne peuvent manquer dans un parti qui compte tant de gens malhonnêtes. Il eut la chance surtout d'en trouver un, dont Salluste nous parle, et qui lui fut très utile. « Parmi les conjurés, il y avait Q. Curius,

1. Cicéron, *Pro Roscio Amer.*, 29.

2. On peut y joindre, pour être complet, quelques fonctionnaires inférieurs, comme les employés du trésor public (*tribuni aerarii*) et les commis aux écritures (*scribae*), qui, intéressés au maintien de l'ordre, pouvaient à l'occasion prêter main-forte au consul. On verra Cicéron les employer dans la journée du 5 décembre. Il restait enfin une dernière ressource qui consistait à faire prêter le serment militaire à ceux qui avaient l'âge d'être soldats (Dion, XXXVII, 45), c'était l'ébauche d'une garde nationale.

appartenant à une famille distinguée, mais qui s'était déshonoré par toute sorte de crimes et que les censeurs avaient chassé du Sénat pour sa vie scandaleuse. Cet homme n'avait pas moins de légèreté que d'audace; il était incapable de taire ce qu'il avait appris, ou même de dissimuler ses méchantes actions; il ne prenait pas plus de souci de ses paroles que de ses actes. Depuis longtemps il était l'amant de Fulvia, une femme de grande naissance. Mais, comme la gêne où il se trouvait le forçait d'être moins généreux, il en était moins bien reçu. Tout d'un coup elle vit qu'il changeait de ton; il prenait des airs superbes, tantôt lui promettant monts et merveilles, tantôt menaçant de la tuer si elle lui résistait, et se montrant plus arrogant qu'il ne l'avait jamais été. Fulvia chercha la cause de ce changement extraordinaire, et, quand elle eut découvert que c'était la conjuration, elle comprit le danger que courait la république et ne crut pas devoir garder le silence. Elle raconta ce qu'elle savait et comment elle l'avait appris, sans dire de qui elle le tenait. » Cicéron dut être un des premiers avertis. Il fit de grandes promesses à Fulvia, qui, quoique dise Salluste, avait bien d'autres soucis que le salut de la république; il obtint d'elle qu'il serait prévenu de tous les desseins de Catilina, et c'est ainsi qu'il parvint à les déjouer. Il s'est félicité à plusieurs reprises de cette heureuse chance et de l'adresse avec laquelle il en a su profiter. Salluste aussi lui en a fait un compliment, le seul peut-être qu'il lui adresse, et qui ressemble un peu à

une ironie : « Pour se tirer des dangers, dit-il, il ne manquait ni d'habileté ni de ruse[1] ».

V

Pendant que Catilina s'occupait d'organiser sa conspiration à Rome et dans l'Italie, il avait pris une résolution dont nous sommes d'abord un peu étonnés : il s'était décidé, avant de prendre les armes, à essayer encore une fois la fortune d'une élection. Peut-être avait-il tort de mêler ensemble un complot et une candidature, mais on a vu quel était le prestige de la dignité consulaire et que les plus audacieux conspirateurs hésitaient à tenter leur entreprise tant qu'ils n'en avaient pas été revêtus. Catilina d'ailleurs avait toujours les yeux sur Sylla, qui était son maître et son modèle, et il espérait arriver comme lui par le consulat au pouvoir suprême. Il se mit donc de nouveau sur les rangs aux comices électoraux pour 692.

La lutte était sérieuse et les concurrents redoutables. Nous connaissons parmi eux Servius Sulpicius, le plus grand jurisconsulte de ce temps,

1. Sall., 26. Drumann (*Gesch. Roms*, V, 480) lui est encore moins favorable. Après avoir énuméré tous les espions qu'il eut à son service, il l'appelle sans façon : un mouchard, *Kundschafter*. Son collègue Antoine, quand ils furent brouillés ensemble, s'était contenté de se moquer un peu de lui parce qu'il rappelait trop souvent qu'il avait découvert la conjuration, si bien que Cicéron n'osait plus employer le mot *comperi* (j'ai trouvé) en lui écrivant. (*Lettres fam.*, V, 5.)

D. Junius Silanus, un honnête homme, sans grand éclat, mais riche et généreux qui, pendant qu'il était édile, avait donné des jeux dont on se souvenait, enfin Licinius Murena, lieutenant de Pompée, dont le père avait servi avec honneur sous Sylla en Asie, et triomphé de Mithridate. Le succès de Silanus paraissait certain : c'était un de ces hommes de second ordre qui n'inquiètent personne. Sulpicius l'emportait par son illustration sur tous ses rivaux, mais il était surtout apprécié des gens instruits et des lettrés, qui lui savaient gré d'avoir essayé d'introduire un peu de philosophie dans le droit romain. Malheureusement c'est un genre de mérite auquel le suffrage universel devait être peu sensible. De plus, on lui reprochait quelques-uns des défauts de sa profession, un respect peut-être trop scrupuleux de la légalité et un esprit de chicane. Il voyait des délits partout et menaçait sans cesse les gens de leur faire des procès. Il obtint que Cicéron, son ami, fît voter une loi nouvelle et plus rigoureuse contre la brigue, quoiqu'il y en eût déjà un très grand nombre qui ne passaient pas pour très douces. Cette loi, qui prit le nom de son auteur (*lex Tullia, de ambitu*), aggravait les peines prononcées contre les candidats qui se permettaient de donner des jeux et des festins au peuple, ou payaient les pauvres gens pour leur faire cortège, et, s'ils en étaient convaincus, les condamnait à l'exil. Malgré ces menaces, la loi *Tullia* ne fut pas plus efficace que les autres, — on n'a pas encore trouvé le moyen de supprimer les fraudes électorales; — elle n'eut d'autre

résultat que de montrer les inquiétudes de Sulpicius et d'éloigner de lui ceux qui ne votent volontiers que pour les candidats qui ont des chances. Murena, au contraire, qui était un soldat, menait la campagne électorale avec plus de rondeur et d'adresse ; il devait plaire à la populace par l'ascendant qu'exerce toujours sur elle la décision et la belle humeur. Il est bien probable aussi qu'il avait moins de répugnance à répandre sur ceux qui en avaient besoin quelques libéralités opportunes. Habile à se tenir sur les confins de la loi, il fit donner des jeux et offrir des repas au peuple par ses amis et ses parents; enfin il sut se servir à propos du nom de Pompée, son général, qui était alors très populaire, et du prestige de la guerre d'Orient, qui venait de s'achever d'une manière si glorieuse.

La lutte électorale, dont nous ne connaissons pas tous les incidents, dut être très vive. Catilina payait d'audace. Soit par une sorte de forfanterie qui lui était naturelle, soit qu'il entrât dans ses vues d'effrayer de plus en plus les peureux, il ne prenait pas la peine de dissimuler ses projets. Dans une séance du Sénat, Caton l'ayant menacé de le traduire devant les tribunaux, il répondit fièrement : « Si l'on essaye de mettre le feu à l'édifice de ma fortune, j'éteindrai l'incendie sous les ruines[1] ». Vers le même temps

1. Cicéron, *Pro Mur.*, 25. — Salluste a placé cette réponse de Catilina à la fin de la séance du 7 novembre, après la première *Catilinaire*. C'est un artifice de lettré : il a voulu terminer une scène importante par un mot à effet.

circulèrent des propos violents, pleins de menaces, qu'il aurait tenus dans une réunion des gens de son parti, et qui répandirent l'alarme dans Rome. Cicéron, qui était parfaitement informé de tout, résolut d'en profiter. C'était justement la veille de l'élection; il demanda qu'elle fût retardée, alléguant sans doute qu'il pourrait être dangereux d'y procéder le lendemain. Le Sénat y consentit avec empressement. Il paraissait plein de bonne volonté, décidé à prendre des mesures énergiques; mais quand, deux jours après, il se réunit de nouveau, ses dispositions n'étaient plus les mêmes : la nuit avait porté conseil. Cicéron ayant demandé à Catilina de s'expliquer sur les paroles qu'on l'accusait d'avoir dites, il ne prit pas la peine de les démentir ou de nier les desseins qu'on lui prêtait, et répondit avec arrogance : « Il y a deux corps, dans la république, l'un qui est faible, avec une tête qui ne vaut pas mieux que lui; l'autre est plein de force, mais il n'a point de tête. En reconnaissance de ce qu'il a fait pour moi, c'est mon devoir de lui en servir, tant que je vivrai. » Ces provocations furent accueillies par des murmures unanimes, mais personne n'osa proposer de le mettre en jugement, et il sortit avec un air de triomphe [1].

On ignore l'époque où se fit l'élection, mais du moment que Catilina n'était pas poursuivi, il n'y avait pas de raison de la reculer indéfiniment; elle dut avoir lieu au mois d'août ou de septembre [2]. Cati-

1. Cic., *Pro Mur.*, 25.
2. Drumann et Mommsen reculent l'élection jusqu'au mois

lina conserva jusqu'à la fin son assurance. Il marchait la tête haute, la figure joyeuse, au milieu de cette brillante jeunesse qui le suivait partout, escorté de délateurs et d'assassins, fier de traîner après lui toute une armée de gens qui lui étaient arrivés d'Arretium et de Fæsulæ; car il avait fait venir d'Étrurie pour la circonstance Manlius avec une partie des siens. Il espérait bien que l'élection ne se passerait pas sans quelque bataille, et surtout, il avait donné l'ordre que le consul n'en sortît pas vivant. Mais Cicéron était prévenu et il avait pris ses précautions; tous les jeunes chevaliers formaient comme une garde autour de lui. Pour montrer aux conjurés qu'il n'ignorait pas leurs projets et faire connaître aux bons citoyens que sa vie était menacée, il s'était couvert d'une cuirasse brillante qu'on entrevoyait sous sa toge. Est-ce, comme il se plaît à le supposer, la sympathie qu'on éprouvait pour lui et le sentiment du danger qu'il venait de courir qui décida les électeurs? toujours est-il qu'avec l'inévitable Silanus ils nommèrent Murena, et que Catilina fut encore une fois battu.

La lutte eut un épilogue. Sulpicius, qui avait naturellement une très bonne opinion de lui-même et regardait la science où il excellait comme fort au-dessus de tout le reste, ne pouvait pas comprendre comment on avait préféré un soldat à un jurisconsulte, et il se persuada très vite que Murena ne pouvait devoir son succès qu'à des manœuvres coupa-

d'octobre; mais je ne vois rien dans les textes qui nous force à la placer si tard.

bles. Avec l'aide de Caton, un grand homme de bien, mais un assez petit esprit, il s'empressa de le déférer aux tribunaux. Cicéron, qui avait jusque-là soutenu Sulpicius, une fois que Murena fut nommé, n'hésita pas à prendre sa défense. Il avait raison : on ne devait pas faire courir de nouveau la chance à la république de tomber dans les mains de Catilina; il fallait qu'aux calendes de janvier elle eût ses deux consuls pour la protéger. Ce plaidoyer était donc une bonne action, ce fut en même temps un fort beau discours; il n'en a guère prononcé de meilleur. On ne revient pas de la surprise qu'on éprouve en le voyant dans des circonstances si graves (c'était fort probablement entre la seconde et la troisième *Catilinaire*), au milieu des inquiétudes mortelles que lui causait la conjuration, quand sa vie était à chaque instant menacée, se charger d'une affaire criminelle et la plaider avec tant de verve et de bonne humeur. Mais ce n'était pas une charge pour lui, c'était un divertissement et une distraction qu'il se donnait. Il était heureux de s'évader un moment de la politique pour retourner à ces débats judiciaires qui étaient son domaine naturel; du premier coup, dès qu'il y mettait le pied, il retrouvait sa liberté d'esprit, sa gaîté, sa malice, et oubliait tout le reste. Sans doute Sulpicius et Caton étaient ses amis; mais n'est-ce pas de ses meilleurs amis qu'on connaît le mieux les défauts? Il savait, par une expérience de tous les jours, qu'il y avait chez le bon Sulpicius un fonds de légiste vétilleux et de doctrinaire gourmé, que l'honnête Caton était le

plus têtu et le plus maladroit des hommes, et il ne résista pas au plaisir de le dire. On dut rire de bon cœur au Forum, en entendant ces portraits du jurisconsulte qui débite solennellement ses petites formules, et du stoïcien rigoureux qui proclame « que, toutes les fautes étant égales, on n'est pas plus coupable d'étrangler son père que de saigner un poulet sans nécessité ». On oubliait que, dans ce charmant discours, il semblait que l'orateur prît plaisir à se démentir à chaque instant; qu'il y plaidait pour un homme qu'on accusait — non sans quelque apparence — d'avoir violé la loi *Tullia*, c'est-à-dire une loi qu'il venait lui-même de faire et qui portait son nom; qu'il y soutenait fort spirituellement qu'un soldat est plus important pour la république qu'un homme qui ne s'occupe que des arts de la paix, à la veille du jour où il allait écrire le fameux vers : *cedant arma togæ*. Mais les contradictions ne lui coûtaient guère, et on ne lui en tenait pas rigueur; Murena fut acquitté.

La lutte était donc finie; Catilina n'avait plus aucun moyen de rester dans la légalité, et il se trouvait définitivement enfermé dans sa conjuration.

VI

Puisqu'elle va devenir désormais sa seule occupation et sa dernière ressource, c'est le moment, à ce qu'il me semble, de l'étudier de plus près, et d'en préciser, s'il se peut, le véritable caractère.

Le programme de Catilina n'a pas été probablement conçu d'un seul coup et il a dû se modifier selon les circonstances. On peut soupçonner, par exemple, qu'il n'était pas tout à fait le même pendant ses candidatures qu'après son échec. Cependant Salluste laisse entendre qu'au fond ses intentions n'ont guère changé et que, candidat ou non, il se proposait d'aller reprendre à cette poignée de privilégiés qui s'était installée dans les hautes charges de l'État la fortune qu'elle y avait gagnée, pour la donner à ses amis : « Voilà, lui fait-il dire, quand il les réunit pour la première fois, ce que je ferai avec votre aide, quand je serai consul[1] »; ce qui signifie clairement que le consulat n'était pour lui qu'un moyen de réaliser plus aisément ses projets antérieurs. Mais si au fond les projets restaient les mêmes, il est évident qu'étant au pouvoir, tout lui eût été plus facile, et qu'il n'aurait pas eu besoin de recourir aux mêmes violences. Dans tous les cas, s'il a changé, il ne nous est pas possible de tenir compte de ces variations que nous ignorons entièrement. Bornons-nous à connaître ses derniers desseins, ceux qu'il a formés et qu'il exposait à ses amis dans les derniers temps, quand il n'avait plus aucun ménagement à garder.

Les contemporains, quand ils nous parlent de la conjuration, se contentent de lui prodiguer les qualifications les plus dures; ils l'appellent *atrox*, *nefaria*, *tetra*, *horribilis*, ce qui ne nous apprend guère que la

1. *Haec ipsa, ut spero, vobiscum una consul agam.* (Sall., 20)

frayeur qu'elle leur causait. Salluste pourtant nous donne un renseignement plus précis, et dont nous pouvons profiter, quand il nous dit, au début de son livre, qu'il a été décidé à choisir le sujet qu'il va traiter par la nouveauté du crime qui fut alors tenté, et du péril que courut la république, *sceleris et periculi novitate* [1]. Il lui semblait donc que la conjuration de Catilina avait ce caractère particulier de différer des précédentes, et, pour la connaître, il nous faut avant tout chercher à savoir ce qu'elle avait de nouveau.

On est d'abord frappé de voir que, contrairement à ce qui était arrivé jusque-là, la politique proprement dite y tienne si peu de place. Cicéron soutient, dans un de ses moments d'optimisme, qu'après toutes les concessions que le peuple a obtenues, il n'y a rien qui puisse le séparer des hautes classes de l'État, qu'il ne lui reste plus rien à désirer, et qu'il n'a pas de motif de faire des révolutions nouvelles [2]. C'est aller bien loin, d'autant mieux qu'on fait souvent des révolutions sans motif. Il est pourtant certain qu'en ce moment les graves questions de politique intérieure, pour lesquelles on avait livré tant de batailles, étaient résolues ou près de l'être. Depuis longtemps la plèbe avait conquis l'accès à toutes les fonctions publiques, et si l'aristocratie, grâce au prestige dont elle jouissait encore, continuait d'accaparer les plus hautes dignités, le succès de Marius et de Cicéron aux comices consulaires prouve qu'il n'était pas impos-

1. Sall., 4.
2. *Pro Sext.*, 49.

sible de les lui arracher. A la suite de la guerre sociale, qui venait de finir, les Italiens avaient obtenu le droit de cité romaine, et les quelques pays, comme la Gaule cisalpine, qui ne le possédaient pas encore dans sa plénitude, ne devaient pas tarder à le recevoir. Le peuple était donc à demi satisfait, et il était naturel qu'il commençât à se désintéresser des questions qui passionnaient ses pères. Aussi n'en trouve-t-on aucune trace dans les programmes qu'on prête à Catilina. Il n'y est fait aucune allusion ni aux lois agraires, ni à la puissance tribunitienne, ni aux privilèges des classes, ni à des réformes dans la constitution[1]. On ne voit pas non plus qu'il se soit abrité sous quelque grand nom populaire, comme ses prédécesseurs le faisaient volontiers. Ils y trouvaient ce double avantage d'hériter des partisans que le personnage avait laissés et de résumer tout leur programme en un seul mot. Il avait suffi à César de dire qu'il venait venger Marius pour se trouver tout de suite à la tête d'un parti. Catilina ne semble pas s'être mis derrière personne. Qui donc en effet aurait-il choisi pour patron? Il ne pouvait songer à Marius dont il avait si cruellement traité les derniers amis; quant à Sylla, son ancien maître, quoique évidemment il procède de lui et s'inspire de son souvenir, il ne pouvait pas s'autoriser ouvertement de son nom, au moment même où

1. Il n'y est pas question non plus des lois qu'à la même époque proposa Clodius, et qui le rendirent si populaire, notamment des distributions de blé pour le peuple ou du rétablissement des anciennes corporations qu'on avait supprimées. (Cicéron, *Pro Sext.*, 25.)

il venait combattre cette faction aristocratique qui prétendait sauver ce qui restait de son œuvre et continuer sa politique.

Que voulait-il donc faire? Pour en être parfaitement informé, il aurait fallu se glisser, avec ceux de ses partisans dont il était le plus sûr, dans cette partie retirée de sa maison où il les réunissait, assister à cette assemblée de famille (*contio domestica*), comme l'appelle Cicéron, l'entendre exposer ses plans avec cette fermeté et cette franchise auxquelles ses adversaires mêmes rendent hommage. Par malheur, nous sommes réduits à recueillir et à reproduire, en essayant de l'interpréter, ce que les écrivains de ce temps en ont pu savoir et ce qu'ils veulent bien nous en dire.

Dans deux passages très importants de son petit livre, Salluste nous renseigne sur les projets de Catilina. L'un est la lettre de Manlius, le chef des conjurés d'Étrurie, à Q. Marcius Rex, ancien consul. Le ton en est respectueux et modéré : c'est un centurion qui s'adresse à un général. Il n'y faut chercher que la plainte un peu affaiblie de petites gens que la misère a poussés à la révolte et qui s'en excusent. Ils prennent les dieux et les hommes à témoin de leurs bonnes intentions; leur requête est modeste; il ne s'agit plus, comme du temps où les plébéiens se retiraient sur le Mont Sacré, de demander une part dans le gouvernement de la cité; il leur suffit qu'on ne les mette plus en prison, quand ils ne peuvent pas payer leurs dettes. La loi le défend, mais ni les usuriers, ni

le préteur, ne respectent la loi. Ce sont, au moins en apparence, des révoltés timides et qui paraissent décidés autant que possible à ne pas sortir de la légalité[1].

Catilina parle d'une autre façon dans le discours que Salluste lui fait tenir aux conjurés de Rome, à l'époque de sa candidature consulaire. Il n'a autour de lui que des amis sûrs; il peut leur dire ce qu'il pense et leur annoncer ce qu'il veut faire. Pourquoi la lecture de ce discours, dont la réputation a été si grande autrefois parmi les lettrés, nous produit-elle aujourd'hui moins d'effet? C'est qu'en réalité, ce n'est pas Catilina lui-même que nous entendons, mais Salluste, et qu'il s'exprime en orateur d'école plus qu'en conspirateur. Il n'y a plus rien à dire sur cette habitude des historiens anciens de prêter à leurs personnages des discours de leur invention. Nous la condamnons aujourd'hui, mais les gens de leur époque leur en faisaient de grands compliments, et il est bien probable que les histoires de Salluste étaient surtout lues à cause des discours qu'elles contenaient. Celui de Catilina, qui est l'un des plus renommés, peut nous faire comprendre de quelle façon ils étaient ordinairement composés. Les écrivains, qui n'étaient que de purs rhéteurs, se contentaient de fabriquer des pièces d'éloquence pour faire admirer leur talent; les autres, comme Salluste et Tacite, cherchent à les accommoder

1. J'ai déjà fait remarquer que Cicéron, dans sa seconde *Catilinaire*, traite bien mieux les conjurés d'Étrurie que ceux de Rome et les appelle des citoyens honnêtes et courageux.

à la situation véritable; ils font dire à celui qui parle, sinon ce qu'il a dit réellement, au moins ce qu'il a dû dire, en sorte que ces discours ne sont pas sans utilité pour les historiens de nos jours et qu'ils peuvent être consultés avec profit, pourvu qu'ils le soient avec précaution. C'est ce que nous montre fort bien celui de Catilina. Il s'y trouve certainement de la rhétorique, c'est-à-dire une certaine façon de remplacer le détail exact par des généralités brillantes. Il arrive, par exemple, qu'à un moment l'orateur paraît oublier le genre particulier de griefs dont se plaignent ceux qui l'écoutent, et, comme d'ordinaire on ne se révolte que pour échapper à une oppression, il les excite, en phrases retentissantes, à reconquérir leur liberté : *En illa, illa, quam saepe optastis libertas!* mais il ne s'agissait pas pour eux de briser leurs fers : ni Lentulus, ni Autronius, qui avaient été consuls, ni les autres n'étaient esclaves. Dans l'état de désorganisation sociale où l'on se trouvait, la liberté était ce qui leur manquait le moins; ils avaient besoin d'autre chose. On le voit bien, du reste, dans le discours lui-même, tel qu'il est, si l'on néglige les formes oratoires, qui sont une nécessité du genre, et qu'on aille droit au fond des choses. Que reproche en réalité Catilina à cette faction d'aristocrates qui détiennent le pouvoir, sinon d'accaparer la fortune publique et de ne pas lui en laisser une part? S'il leur en veut d'occuper les plus hautes dignités, c'est qu'ils y trouvent l'occasion de s'approprier tout l'argent que les rois, les tétrarques, les nations vaincues paient à la république. « Qui peut

souffrir qu'ils regorgent de richesses et qu'ils les dépensent sans compter à couvrir la mer de constructions, à aplanir des montagnes, tandis que nous manquons des choses les plus nécessaires à la vie? Ils bâtissent plusieurs palais à la suite les uns des autres, pendant que nous n'avons pas même quelque part un foyer de famille. Ils ont beau faire toutes les folies, acheter des tableaux, des statues, des vases ciselés, démolir les maisons qu'ils viennent de construire pour en élever de nouvelles, ces bourreaux d'argent, malgré leurs efforts, ne réussissent pas à venir à bout de leur fortune. Et nous, quel est notre lot? La misère chez nous, des dettes au dehors, un triste présent, un avenir plus triste encore; c'est à peine s'il nous reste ce misérable souffle qui nous fait vivre[1]. » Il me semble donc que ce discours, quand on sait le lire, contient la pensée de Catilina. Elle est plus visible encore dans les quelques lignes dont Salluste le fait suivre. Il suppose que quelques-uns des conjurés, à qui sans doute la rhétorique était un peu suspecte, et qui tenaient à bien savoir à quoi ils s'engageaient et sur quels profits ils pouvaient compter, demandèrent au chef de parler plus nettement et sans phrase. « Il leur promit alors, dit Salluste, la diminution ou l'abolition des dettes[2], la proscription des riches, la possession

1. Sall., 20.

2. Salluste emploie le mot de *tabulae novae*, réfection des registres. Par ce mot, il faut entendre une sorte de banqueroute légale. On détruisait les registres anciens sur lesquels les dettes étaient inscrites, et, sur les nouveaux, elles étaient diminuées ou entièrement supprimées. L'État était intervenu déjà plusieurs

des sacerdoces, des magistratures, le pillage, et tout ce que peut se permettre, dans des luttes pareilles, le caprice du vainqueur. » Voilà en quelques mots et sans artifice, le programme de Catilina.

Nous souhaiterions sans doute que ce programme nous fût parvenu dans la forme qu'il lui avait donnée; nous saisirions mieux la portée de ce qu'il préparait, nous entrerions plus avant dans sa pensée, si nous l'entendions lui-même dans ces entretiens avec ses amis, dont parle Salluste, quand il déblatérait contre les honnêtes gens, et qu'ensuite, prenant chacun des siens à partie, il adressait des compliments aux uns, rappelait aux autres leurs misères, ou leur passion favorite, ou les dangers et l'infamie auxquels les exposaient leurs affaires embarrassées, qu'enfin il faisait des tableaux séduisants de la victoire de Sylla, dont les plus anciens d'entre eux avaient profité; et comme, en même temps, il annonçait que ce qui s'était passé alors pourrait revenir et que la république leur serait de nouveau livrée comme une proie, on comprend la joie de cette bande d'affamés qui écoutait ces promesses réconfortantes[1]. Par malheur, nous n'avons de Catilina qu'une lettre de quelques lignes, qu'il adresse à Catulus en quittant Rome. On y lit ces

fois pour régler de cette manière les différends entre les créanciers et les débiteurs. On se souvenait qu'en 668, le consul Valerius Flaccus avait réduit les dettes des trois quarts. C'est ce qu'on appelait *argentum aere solvere*, ce qui veut dire qu'on ne payait plus qu'un as, qui était de cuivre, pour un sesterce, qui était en argent, et valait quatre as.

1. Sall., 21.

mots très significatifs : « Rebuté par les injustices et les affronts, privé du fruit de mes travaux, je me suis fait, selon mon habitude, le défenseur public des misérables[1] ». Voilà une véritable profession de foi. Elle est expliquée et commentée par quelques propos qu'il avait tenus dans une réunion de ses partisans, et que Cicéron a rapportés. « Les malheureux, disait-il, ne peuvent être fidèlement défendus que par quelqu'un qui soit misérable comme eux. Les promesses des gens riches et puissants ne doivent pas inspirer de confiance aux citoyens pauvres et ruinés. Que ceux qui veulent réparer leurs pertes et rentrer dans leurs biens tiennent surtout compte, dans celui qui doit les conduire, de ce qu'il a perdu lui-même, de ce qui lui reste, de ce qu'il est capable d'oser. A des misérables, il faut un chef misérable et audacieux, qui marche à leur tête[2]. » Cicéron nous dit que ce langage frappa Rome de terreur. Ce n'était pas celui des agitateurs ordinaires, et même ceux qui avaient dit à peu près les mêmes choses les disaient d'un autre ton. En parlant ainsi, Catilina répudie la tradition des Gracques, ces démagogues du grand monde; il se sépare avec éclat de César et de Crassus, qu'il déclare impropres à soutenir la cause populaire; il tient à marquer l'originalité de son œuvre. Il ne s'adresse plus, comme ses prédécesseurs, aux passions politiques : c'est un mouvement social qu'il veut soulever.

1. Sall., 35.
2. Cicéron, *Pro Mur.*, 25.

Mais qui sont les « misérables », sur lesquels il insiste avec tant de complaisance, et dont il tient à se déclarer le chef? Aujourd'hui, nous ne serions pas en peine pour le dire. L'idée nous viendrait tout de suite qu'il veut parler de ces gens si nombreux dans notre société, qui vivent péniblement de leur salaire quotidien, ouvriers des ateliers, des fabriques, des manufactures, employés du petit commerce, travailleurs des champs, qui, après avoir été longtemps les opprimés, sont en train de devenir les maîtres, et seront demain peut-être les oppresseurs. Mais n'oublions pas que nous sommes à Rome, où il y a peu de commerce et presque pas d'industrie, que, dans ces pays d'esclavage, où le travail manuel est déconsidéré, parmi ces aristocrates dédaigneux, on se moque volontiers de ces pauvres gens qui restent tout le jour sur leur chaise (*sellularii*[1]), en face de leur travail, et font de mauvais soldats. Ce n'est pas pour eux que Catilina risquerait sa vie. Ceux qu'il appelle des « misérables » sont les gens ruinés, sans ressources, qui ont fait des dettes et ne peuvent pas les payer. Cicéron nous dit qu'il n'y en a jamais eu autant à Rome qu'à cette époque[2]; il s'en trouve à tous les rangs de la société. En bas, sont les victimes de la petite usure, ces paysans qu'on a peu à peu chassés de leur champ, ces colons, à qui l'on a distribué des terres, mais qui n'ont pas su les cultiver, et sont vite devenus la proie des usuriers de village,

1. Tite-Live, VIII, 20.
2. *De offic.*, II, 24. Voyez aussi Salluste, 16.

les plus malhonnêtes et les plus cruels de tous. Manlius s'est fait leur interprète dans cette lettre à Q. Marcius Rex, dont il vient d'être question. Quant à Catilina, on comprend qu'il s'intéresse surtout aux « misérables » du grand monde, ces blessés de la vie comme Cicéron les appelle, qui ont connu l'opulence, ce qui leur rend la détresse plus pénible. Comme ils ont mené grandement l'existence, qu'ils étaient joueurs, prodigues, débauchés, ils ont eu bientôt fait de dissiper leur patrimoine et de perdre leur crédit. C'est à ceux-là que songe Catilina dans ses discours, et ils l'écoutent avec transport parce qu'il leur apporte le moyen de refaire d'un seul coup leur fortune.

Comment espère-t-il y arriver? Il n'a jamais varié dans les moyens qu'il indique. Comme il sait que ceux qui possèdent le pouvoir et la fortune ne se laisseront pas dépouiller sans résister, il ne peut espérer réussir que par la violence. Ses moyens de succès sont l'assassinat et l'incendie. Voici, dans ses détails, le dernier plan qu'il ait imaginé, tel qu'il l'envoyait à ses complices de Rome, par un de ses émissaires, T. Volturcius, qui se fit prendre au pont Mulvius [1]. Catilina devait amener ses troupes de Fæsulæ jusque sous les murs de la ville [2]; il en occuperait les portes

1. On verra plus loin comment Volturcius ayant obtenu la promesse de n'être pas poursuivi révéla tout au Sénat.

2. Il y a, à ce propos, une phrase de Salluste qui n'est pas claire; il y est dit que les conjurés de Rome doivent se mettre en mouvement quand Catilina sera arrivé à Faesulae avec son armée, *cum in agrum Faesulanum cum exercitu venisset* (43),

au moment même où les conjurés mettraient le feu à Rome. Tout était préparé et réglé d'avance. L'incendie devait être allumé dans douze quartiers différents, de façon que tout flambât à la fois. Plutarque ajoute qu'on devait tuer tous ceux qui essayeraient de l'éteindre, et, pour leur en ôter le moyen, boucher les prises d'eau. Il était facile de profiter du tumulte et de l'épouvante générale pour frapper les gens dont on voulait se défaire. Chacun avait ses victimes désignées; Céthégus s'était chargé de Cicéron. Pendant ce temps, les soldats de Catilina arrêteraient ceux qui tenteraient de fuir, en sorte que personne ne pourrait échapper. La besogne ainsi mise en train, les conjurés de l'intérieur se réuniraient à ceux qui entouraient la ville, et tous s'avançant ensemble, la curée commencerait.

Je sais bien que l'atrocité du projet a fait naître des doutes sur sa réalité; on a cru y voir ou bien une invention de l'imagination populaire affolée par la peur, ou quelque manœuvre des ennemis de Catilina qui ont exagéré la faute pour faire excuser la rigueur de la répression. Mais je ne crois pas qu'ici ces hypothèses puissent être acceptées. Non seulement tous les écrivains de l'antiquité rapportent ces projets

mais on savait très bien qu'il y était déjà depuis quelques jours. Dietsch, dans son édition de Salluste, propose de lire : *in agrum Carsulanum*, du nom d'une ville plus rapprochée de Rome, c'est-à-dire quand on saura que Catilina s'est mis en route. Peut-être serait-il plus simple, pour arriver au même sens, de lire *cum ex agro Faesulano venisset*, c'est-à-dire quand il aura quitté Fæsulæ, qu'il sera en train de se diriger sur Rome et qu'il en approchera.

sinistres et donnent sur eux des détails précis, mais Cicéron les a reprochés à Catilina lui-même en plein Sénat, dans une séance solennelle [1], et nous ne voyons pas que Catilina s'en soit défendu. Le lendemain, quand il venait de partir, Cicéron a repris les mêmes accusations, en présence de ses complices, qu'il semblait désigner de son geste vengeur : « Je les vois, disait-il, ceux qui ont réclamé pour eux cet horrible office comme un honneur [2] ». Aurait-il parlé avec tant d'assurance s'il avait craint d'être démenti? Quelques jours plus tard, dans le sénatusconsulte où l'on décrétait des supplications aux dieux à propos de l'affaire des Allobroges, Cicéron était remercié solennellement « d'avoir préservé la ville et ses citoyens du massacre et de l'incendie [3] ». Il semble bien qu'à ce moment personne ne doutât des crimes dont le consul accusait Catilina, et même ce qu'ils avaient d'excessif et presque de grandiose, et qui a fait naître de nos jours quelques défiances, paraissait convenir tout à fait à celui dont Salluste nous dit « que son âme vaste nourrissait sans cesse des projets démesurés, incroyables, gigantesques [4] ». A la vérité, ceux qui se refusent à l'en croire capable répondent qu'il n'était pas homme à commettre des crimes inutiles et qu'ils ont peine à comprendre de quelle utilité ceux-là étaient pour lui. « Catilina,

1. Cicéron, *Catil.*, I, 3.
2. *Id.*, *ibid.*, II, 3.
3. *Id.*, *ibid.*, III, 6.
4. Sall., 5 : *vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat.*

disait Napoléon III en 1865, ne pouvait méditer une chose aussi insensée : c'eût été vouloir régner sur des ruines et des tombeaux[1]. » Il est probable que six ans plus tard, après la Commune et les événements qui ont suivi, l'auteur de la *Vie de César* n'aurait pas parlé tout à fait ainsi. Il aurait vu toute une école révolutionnaire employer des moyens terribles, incendier et tuer sans scrupule et au hasard, pour épouvanter la société, et, grâce à ces sinistres avertissements, lui arracher le triomphe de leurs doctrines. On peut croire que c'était aussi le dessein de Catilina. Même quand on prouverait qu'en soi la destruction de quelques maisons et la mort de quelques personnes n'étaient pas pour lui d'un grand profit, il est sûr qu'il y gagnait de faire peur à tout le monde, de paralyser les résistances, de rendre facile le grand bouleversement qu'il préparait. Nous avons trouvé tout à l'heure dans certains de ses propos l'accent des socialistes de nos jours. Ne peut-on pas dire que ces incendies et ces massacres ressemblent de quelque façon aux procédés ordinaires de nos anarchistes? Ces rapprochements, qui viennent naturellement à l'esprit, font comprendre comment l'histoire d'aujourd'hui explique celle d'autrefois.

VII

Si l'on en croit Salluste, Catilina redoubla d'activité après son second échec. « A Rome, il se multiplie; il

1. *Histoire de Jules César*, I, 275.

tend des pièges au consul, il prépare l'incendie de la ville, il fait occuper les postes avantageux. Lui-même ne sort plus qu'armé [1], et il invite ses amis à faire comme lui. Il les exhorte à être toujours attentifs et préparés. Nuit et jour, il se démène, sans que l'insomnie et le travail puissent un seul instant l'abattre [2]. » Il semble bien cependant que, cette fois, son insuccès lui ait ôté quelque chose de sa confiance. Comme il apprend qu'un jeune homme, L. Æmilius Paulus, va le traduire devant le tribunal qui est chargé de punir les séditieux (*lege Plautia*, *de vi*), lui, qui a si fièrement bravé deux fois ses accusateurs, paraît se troubler. Pour faire croire qu'il n'a rien à se reprocher et qu'il défie les soupçons, il offre de devancer l'accusation et de se constituer prisonnier. On sait qu'à Rome, certaines personnes avaient le privilège de n'être pas enfermées dans la prison commune. On les donnait à garder à des magistrats, ou même à des particuliers, qui en répondaient. Catilina demanda à être interné chez M. Lepidus, puis chez le préteur Marcellus, et, comme ils refusaient de le recevoir, il alla bravement trouver Cicéron et lui fit la même demande. On comprend l'épouvante de Cicéron à cette proposition. Comment lui, qui ne se croyait pas en sûreté dans la même ville que Catilina, aurait-il accepté de vivre dans la même maison?

1. « C'était une chose hors d'usage à Rome, dit le président de Brosses, où les officiers militaires mêmes ne portaient jamais d'armes. »
2. Sall., 24.

Repoussé de tous les honnêtes gens qui ne voulaient pas se charger d'un prisonnier aussi dangereux, il fut réduit à s'installer chez un compère, M. Marcellus, où tout le monde savait bien qu'il serait libre de faire ce qu'il voudrait, en sorte que cette manifestation, sur laquelle il comptait pour persuader les gens crédules de son innocence, ne lui servit qu'à diminuer le prestige que lui donnait son audace.

Rien en ce moment ne semblait lui réussir. Les pièges qu'il tendait au consul étaient déjoués; il ne pouvait former quelque projet qui ne fût aussitôt découvert et prévenu. Ces contre-temps devaient lui être très sensibles et le faisaient douter pour la première fois du succès de son entreprise. Est-ce dans un de ces moments d'irritation et de découragement que Salluste a voulu le peindre quand il nous dit « que ses nuits et ses journées étaient troublées par le souvenir des crimes qu'il avait commis, que ses remords se lisaient sur son teint pâle, dans ses yeux injectés de sang, dans sa démarche tantôt lente, tantôt précipitée, qui trahissait le désordre de son âme? » En même temps nous apercevons à certains signes qu'il avait perdu de la confiance qu'il témoignait jusque-là à ces grands seigneurs de Rome, qui s'étaient faits ses complices. Il ne leur parle plus du même ton. Il leur disait, au début, « qu'il connaissait leur courage et leur fidélité, et qu'il les tenait pour des gens de cœur »; la dernière fois qu'il les réunit, il n'hésita

1. Sall., 5.

pas à leur reprocher leur lâcheté [1]. Au contraire, les vieux soldats qui lui arrivaient de tous les côtés de l'Étrurie lui paraissaient braves, résolus. Il ne comptait plus que sur eux pour tenter la fortune; il s'apprêtait à les aller trouver au plus tôt et à se mettre à leur tête. Surtout il avait une hâte fébrile d'en finir. Il semble bien que son parti était pris avant même qu'il ne connût le résultat définitif de la dernière élection, et qu'il avait décidé que l'insurrection, quoi qu'il arrivât, éclaterait dans les derniers mois de l'année [2].

Cicéron était au courant de tout ce qui se préparait. Le 21 octobre, il annonça au Sénat que tout était prêt pour une prise d'armes : six jours plus tard, Manlius devait commencer les hostilités en Étrurie; le lendemain, à Rome, on procéderait aux massacres; le 1er novembre, pendant la nuit, on tenterait de surprendre Préneste, une ville fortifiée, facile à défendre, qui avait déjà servi de place d'armes du temps du jeune Marius, et qui le redevint pendant la guerre d'Antoine et d'Octave [3]. Ces nouvelles, dont il attes-

1. Sall., 20 : *vos cognovi fortes fidosque mihi.* — 27 : *de ignavia eorum questus.*

2. On peut, je crois, le conclure du passage où Salluste nous dit que Catilina espérait bien, quand il se présenta aux élections pour l'année 692, que, « s'il était désigné consul, il ferait ce qu'il voudrait d'Antoine (26) ». Il n'avait donc pas l'intention d'attendre les calendes de janvier, où il entrerait en fonction. Il comptait se débarrasser de Cicéron, et faire sa révolution, lui, consul désigné, avec Antoine, consul en exercice.

3. En réalité Manlius prit les armes le 27 octobre, comme Cicéron l'annonçait. Si les massacres n'eurent pas lieu le lendemain, c'est qu'on prit des mesures pour l'empêcher (Cic., *Cat.*,

tait la certitude, remplirent les sénateurs d'indignation et de terreur. Il en profita pour leur faire voter le fameux sénatus-consulte dont César dit que c'est celui auquel on a recours, dans les cas extrêmes et désespérés, quand tout est en feu et qu'on ne peut plus sauver l'État que par des moyens extraordinaires (*extremum atque ultimum senatusconsultum*). C'était la célèbre formule qui ordonnait aux consuls de veiller au salut de la République et leur conférait l'autorité nécessaire pour la sauver.

Il semble que Cicéron, aussitôt qu'il fut armé de ces pouvoirs, aurait dû s'en servir. Il n'avait pas de temps à perdre; en frappant sans retard le chef du complot et ses partisans, il pouvait prévenir la guerre civile. Quelques-uns de ses amis trouvaient qu'il n'en avait pas seulement le droit, mais que c'était son devoir. Lui-même, quand il se rappelait les exemples qu'avaient donnés les aïeux, se faisait d'amers reproches. « Je m'accuse d'inertie; je rougis de ma lâcheté. » Il s'en voulait de laisser ce précieux sénatus-consulte enfermé dans sa gaine « comme une épée dans son fourreau ». Pourquoi donc n'a-t-il pas pris à ce moment une initiative plus vigoureuse? D'abord, il faut bien l'avouer, les résolutions énergiques n'étaient pas dans son caractère; mais, de

I, 3); peut-être aussi les conjurés ont-ils hésité au dernier moment. Nous savons qu'ils ont beaucoup tergiversé et qu'à cette occasion Catilina leur a reproché d'être des lâches (Sall., 27). Je ne trouve aucune raison d'affirmer, comme le fait M. Ferrero, que Cicéron, quand il prit la parole, ne pouvait pas avoir des nouvelles sûres des faits qu'il annonçait.

plus, il avait ici des raisons d'hésiter qui se seraient imposées à de plus fermes que lui. Dans les circonstances graves où il se trouvait, quand il savait que tant de gens étaient prêts à se mettre du côté de Catilina, il ne pouvait tenter un coup d'autorité qu'à la condition d'être sûr qu'il serait approuvé et suivi de tout son parti. Or ce parti était celui des modérés, des conservateurs, et la pratique des affaires lui avait appris que l'énergie, la persistance, la décision, ne sont pas leurs qualités ordinaires, et que, comme il le dit, le gouvernement est en général mieux attaqué qu'il n'est défendu[1]. Il connaissait ses amis à merveille, et les divisait en deux catégories, très différentes entre elles, mais également dangereuses pour la république. « Il y a, disait-il, ceux qui ont peur de tout, et ceux qui n'ont peur de rien[2]. » Quel fonds pouvait-on faire sur les premiers, qui restent chez eux dans les moments décisifs ou quittent Rome quand il faudrait aller voter au Sénat? Mais peut-être fallait-il se méfier encore plus des autres. Ce sont ceux qui, sous le prétexte qu'ils n'ont pas peur, ne veulent pas croire aux dangers qu'on leur signale, et empêchent de prendre des précautions pour les éviter. Ils étaient fort nombreux dans l'entourage de Cicéron, parmi ces hommes d'esprit et ces gens du monde auxquels convient un air de scepticisme élégant, et

1. Cicéron, *Pro Sext.*, 47 : *majoribus praesidiis et copiis oppugnatur respublica quam defenditur.... boni nescio quomodo tardiores sunt.*
2. *Pro Mur.*, 25.

qui craignent avant tout de paraître crédules et dupés. Ils avaient cette tactique ordinaire de fermer les yeux aux complots qu'on leur signalait, soit pour n'avoir pas l'air de les craindre, soit pour échapper à l'ennui d'en être d'avance préoccupés. Cicéron s'irritait de cette obstination d'incrédulité. Mais il comprenait bien qu'en présence de tant d'ennemis déclarés ou secrets, de tant de gens faibles et complaisants, disposés d'avance à tout excuser, il ne pouvait entrer en campagne qu'avec un parti uni et convaincu. « Tu ne mourras, disait-il à Catilina, que quand il ne se trouvera plus un seul homme qui puisse croire que ta mort est injuste[1]. » C'est ce qui explique les efforts désespérés qu'il a faits pour qu'il ne restât aucun doute dans l'esprit de personne. Il lui fut très difficile d'y réussir; peut-être a-t-il eu moins de peine à vaincre la conjuration qu'à en démontrer l'existence.

Il était pourtant inévitable qu'elle fût un jour ou l'autre découverte de façon à convaincre les plus incrédules. En supposant même que Catilina pût dissimuler les réunions qu'il tenait à Rome, le rassemblement de troupes qui se formait à Fæsulæ ne pouvait passer inaperçu. De sinistres avertissements arrivaient de tous les côtés. Une nuit, Cicéron fut réveillé par une visite fort inattendue. C'était Crassus, qui semblait jusque-là soutenir Catilina, mais qui avait pris peur depuis qu'il voyait clairement que les

1. Cicéron, *Catil.*, I, 2.

conjurés en voulaient à la propriété et à la fortune. Crassus venait apporter à Cicéron des lettres qu'il avait reçues. Il y en avait une pour lui qu'il avait lue, d'autres pour des sénateurs, qu'il n'avait pas voulu ouvrir, de peur de se compromettre. Celle qui lui était adressée, et qui ne portait pas de signature, annonçait qu'il se préparait un grand massacre et lui conseillait de s'éloigner de Rome. En même temps on reçut de graves nouvelles de l'Étrurie. « Un sénateur, L. Suenius, apporta dans le Sénat des lettres qu'il disait arriver de Fæsulæ, dans lesquelles on lui mandait que Manlius avait pris les armes le 27 octobre et qu'il avait avec lui une troupe nombreuse. » Aucun doute n'était plus possible; il ne restait à Catilina qu'à rejoindre ses soldats au plus vite.

Avant de partir, il réunit une dernière fois ses partisans, non pas chez lui, où la réunion pouvait être surprise et dispersée, mais chez Porcius Læca, un de ses amis, qui demeurait dans la rue des Taillandiers, située probablement dans quelque faubourg solitaire. C'était pendant la nuit du 6 novembre. Après avoir arrêté les dernières dispositions et distribué les rôles à chacun pour la grande prise d'armes, il ajouta qu'il ne partirait content que si on le débarrassait d'abord de Cicéron, « qui était un grand obstacle à tous ses desseins ». La proposition fut assez froidement accueillie; on savait que Cicéron était sur ses gardes. Mais enfin, après quelque hésitation, deux des conjurés, C. Cornelius, un chevalier romain, et le sénateur Vargunteius s'offrirent à tenter l'entreprise. Ils

promirent d'aller cette nuit même, au petit jour, avec des hommes armés, comme pour saluer le consul, et de le frapper dans son atrium, tandis que, selon l'habitude, il recevrait ses clients. Le danger était pressant, mais Curius, l'espion de Cicéron, l'avait fait prévenir, et il avait pris ses précautions. Quand les assassins se présentèrent, malgré leur insistance pour entrer, on leur ferma la porte [1], et ils s'en retournèrent chez eux.

En même temps qu'il échappait à ce péril, le consul était informé des résolutions qu'avaient arrêtées les conjurés pendant la nuit. Il fallait, avant tout, prendre des mesures pour les déjouer et convoquer immédiatement le Sénat. C'est ce qu'on fit sans retard. Le Sénat se réunit donc dans l'après-midi du 7 novembre [2] et Cicéron y prononça la première *Catilinaire*.

1. *Exclusi sunt*, dit simplement Cicéron, et Salluste : *janua prohibiti*. Ces expressions étranges me font souvenir d'un mot piquant de Sieyès. Pendant le Directoire, époque de désorganisation sociale qui rappelle les derniers temps de la république romaine, un certain Poulle avait pénétré dans la maison de Sieyès et lui avait tiré sans résultat un coup de pistolet. Quand l'affaire vint en jugement, comme Sieyès voyait que le tribunal ne paraissait pas disposé à condamner son assassin, il rentra tranquillement chez lui et dit à son concierge : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. » — Cicéron attribue la tentative d'assassinat à deux chevaliers, mais comme Salluste cite les noms, il est probable qu'il a été mieux renseigné.

2. Quelques historiens placent cette séance du Sénat le 8 novembre. Je suis la date donnée par Drumann.

CHAPITRE IV

LES CATILINAIRES

I

La première *Catilinaire* est la plus célèbre de toutes. C'est la seule que Salluste ait mentionnée; c'est celle que, du temps de nos pères, on lisait le plus pieusement dans les collèges, dont on se souvenait volontiers et qu'on aimait à citer, quand on en était sorti. A l'époque où nous n'avions pas encore l'expérience des révolutions populaires, nous en demandions le spectacle à l'antiquité, et l'on comprend bien que cette lutte dramatique d'un grand orateur et d'un grand agitateur, avec le Sénat pour témoin et la république pour enjeu, ait passionné les imaginations. Encore aujourd'hui, quoique les scènes de ce genre aient beaucoup perdu pour nous de leur nouveauté, nous ne lisons pas ce beau discours sans émotion. Mais nous ne pourrons le goûter tout à fait que s'il n'y reste rien d'obscur, et, pour dissiper toutes les obscurités, quelques explications sont nécessaires.

Il faut d'abord se bien pénétrer de la situation de l'orateur et de ceux devant lesquels il va parler. Cicéron tient tous les fils de la conjuration. A plusieurs reprises, il a communiqué ce qu'il savait au Sénat, mais il n'a réussi à provoquer, parmi les défenseurs de l'ordre établi, qu'un mouvement éphémère; après quelques velléités de résistance énergique, ils sont retombés dans leur apathie. Cette fois, l'occasion lui paraît bonne pour achever de les entraîner. Il sait que les sénateurs arrivent à la séance pleins d'émotion et de colère. Ce qui s'était passé la veille chez Læca, le matin chez le consul, commençait à être connu. On avait remarqué que, pendant la nuit, les patrouilles avaient été plus nombreuses. Le Sénat devait se tenir dans le temple de Jupiter Stator, une sorte de forteresse, vers le haut de la Voie Sacrée, qu'il était facile de défendre contre une surprise. Au-dessus, le long des rampes du Palatin, on avait rangé ce que Rome possédait de troupes de police; les chevaliers romains, ces fidèles alliés du consul qui lui rendirent tant de services pendant ces derniers mois, entouraient le temple. On nous dit que cette jeunesse ardente, quand elle voyait passer quelque personnage qu'on soupçonnait d'être favorable aux conjurés, l'accueillait par des murmures et qu'on avait grand'peine à l'empêcher de se jeter sur lui. C'est au milieu de ces agitations, devant un auditoire inquiet, tumultueux, de gens effrayés ou menaçants, que Cicéron prit la parole.

Avant de nous occuper de la première *Catilinaire*

telle que nous l'avons aujourd'hui, il y a une question qu'il faut vider. Ce discours n'est certainement pas tout à fait celui que le Sénat entendit dans la journée du 7 novembre. Salluste dit que Cicéron l'écrivit après l'avoir prononcé, et nous tenons de Cicéron lui-même que c'est seulement trois ans plus tard qu'il le publia. Ainsi le premier, le véritable discours avait été improvisé. Dans l'éloquence politique des Romains, l'improvisation était la règle. Rome étant un pays libre, la parole y a toujours joui d'un grand crédit, et un homme qui ne savait pas parler n'y pouvait arriver à rien. Mais parler, c'était proprement agir[1], et la parole n'avait de prix qu'autant qu'elle pouvait amener un résultat. Le résultat obtenu et l'affaire finie, le discours qui avait produit son effet ne conservait aucune raison d'être, et, dans les premiers temps surtout, on n'y songeait plus. C'est un peu plus tard, quand la cité se fut étendue au delà des premières limites, lorsqu'il y eut des Romains dans les municipes et les colonies des environs, et qu'il fut utile de les mettre au courant de ce qui se passait à Rome, qu'on dut avoir l'idée d'y répandre les discours qui avaient obtenu quelque succès au Forum. On les écrivit donc, mais après qu'ils avaient été prononcés, et dans leur forme primitive, en les modifiant surtout pour les abréger et les réduire à l'essentiel[2]. Quant à écrire d'avance un plaidoyer, un

1. De là sans doute l'expression *agere causam*, pour signifier plaider un procès, et le mot d'*actio* pour dire un plaidoyer.
2. Cicéron, *Brutus*, 14 : *plura dicta quam scripta.*

discours politique, pour le lire ou le réciter, c'était si peu l'usage qu'on remarqua, comme une chose singulière, qu'Hortensius l'eût fait lorsqu'il défendit Messala. Cicéron s'est donc conduit ici comme à son ordinaire, il a improvisé d'abord son discours, et ne l'a écrit que pour le donner au public. Si cette fois il a tardé trois ans avant de le publier, il faut l'attribuer sans doute aux événements qui ont suivi et qui lui laissèrent peu de liberté. Qu'il ne se soit pas fait beaucoup de scrupules de le modifier en l'écrivant, on n'en peut guère douter; c'était son habitude[1]. L'important serait de savoir quelle est la nature de ces modifications, et si elles allaient jusqu'à altérer d'une manière grave la forme ou le fond de l'ancien discours.

De ce discours primitif, il ne reste rien; et pourtant nous avons la chance de pouvoir nous en faire quelque idée. Le lendemain du jour où s'était tenue la séance du Sénat, Cicéron crut devoir raconter au peuple ce qu'on y avait fait, et voici, d'après ce récit, comment les choses ont dû se passer. Au début, au lieu de proposer un ordre du jour, comme c'était l'usage, et de demander à chaque sénateur son opinion, Cicéron crut devoir user de son droit de président pour les entretenir de la situation présente. Il est probable qu'on croyait que Catilina n'aurait pas l'audace de se présenter, mais il tenait à donner le change jusqu'au bout et il voulait se justifier s'il était

1. Comme on peut le voir dans une lettre écrite à Atticus (I. 13).

attaqué. Quand on le vit entrer, personne ne s'approcha de lui pour l'entretenir, personne ne répondit à son salut. On s'éloignait à son approche, et sur le banc où il s'assit il se trouva seul. Cet accueil, auquel il n'était pas accoutumé, dut le surprendre et l'intimider; Cicéron, au contraire, y puisa une énergie qui ne lui était pas ordinaire. S'adressant à Catilina et le faisant lever, il lui demanda ce qu'il avait fait la veille et s'il n'avait pas assisté à la réunion qui s'était tenue chez Læca. Catilina, troublé par la vivacité de l'attaque, et encore plus par l'attitude de ses collègues, ne répondit rien. Ce silence d'un homme si audacieux d'ordinaire était déjà un grand succès pour Cicéron, et il en a triomphé plus tard. « Catilina s'est tu devant moi! » disait-il avec orgeuil[1]. Aussitôt il en profite pour le presser de questions : il lui met devant les yeux ses projets qu'il a découverts, il détaille tout le plan de la guerre civile qu'il prépare. Catilina, de plus en plus troublé, n'oppose à ces violentes attaques que des réponses embarrassées. « Il hésitait, il était pris[2]. » Le consul entame alors un discours suivi, il cherche à lui démontrer qu'il ne peut plus rester à Rome, où tout le monde le regarde comme un mauvais citoyen ou plutôt comme un mortel ennemi. « Il lui demande pourquoi il paraît balancer à partir pour ces lieux où depuis si longtemps il était décidé à se rendre puisqu'il y avait envoyé devant lui une provision d'armes, des faisceaux, des haches, des trom-

1. *Orator*, 37.
2. *Cat.*, II, 6 : *quum haesitaret*, *quum teneretur*.

pettes, des drapeaux, et cette aigle d'argent de Marius, à laquelle il rendait un culte secret dans sa maison et qu'il honorait par des crimes. » Il le presse d'aller retrouver ses soldats, qui campent à Fæsulæ, et le centurion Manlius qui l'attend pour déclarer la guerre au peuple romain. C'est, comme on le voit, le sujet même et presque les expressions de la première *Catilinaire*. La seule différence est que cette partie avait été précédée dans le discours original par une sorte de combat singulier entre les deux adversaires, qui ne se retrouve plus, au moins sous cette forme, dans celui que nous possédons.

Chez nous, dans nos assemblées politiques, les luttes personnelles sont sévèrement défendues. Le règlement les interdit, et dès qu'elles menacent de se produire, le président, sans y réussir toujours, s'efforce de les arrêter. A Rome, on leur laissait une pleine liberté. Sous le nom d'*altercatio* ou d'*interrogatio*, elles avaient pris une place régulière, officielle, dans les combats de la parole ; tantôt elles précédaient le discours suivi (*oratio perpetua*), tantôt elles lui succédaient[1] ; il y avait même des cas où elles étaient tout le discours, par exemple dans les affaires criminelles, où le témoin était livré à l'avocat de l'adversaire, qui l'embarrassait de questions insidieuses, le troublait, le raillait, pour le rendre ridicule ou suspect[2]. Les lettres de Cicéron montrent que, dans le

1. Voyez Tite-Live, VI, 6, où elles suivent le discours, et Tacite, *Hist.*, VI, 7, où elles le précèdent.

2. Le discours *In Vatinium* de Cicéron n'était primitivement qu'une *interrogatio* dont il a fait un discours suivi.

Sénat lui-même, malgré la gravité qu'on attribue d'ordinaire à cette auguste assemblée, ces combats corps à corps, qui n'existaient pas à l'origine, étaient devenus très fréquents.

Avec la vivacité de son esprit et sa verve mordante, Cicéron devait y être incomparable. Mais quand plus tard il donnait son discours au public, il comprenait bien que l'*altercatio* n'y pouvait guère avoir de place. « Ces dialogues passionnés, disait-il, ces vives ripostes, n'ont toute leur force et tout leur agrément que quand on assiste au débat et qu'on participe à la chaleur de la discussion [1] »; et il les fondait habilement dans le discours. C'est ce qu'il a fait pour la première *Catilinaire*. L'*altercatio* en a disparu, et pourtant il semble qu'en cherchant bien, on en retrouve quelque trace. L'ardeur de la lutte y est restée, et même dans ces phrases qui se suivent, le dialogue parfois se devine. L'orateur presse son adversaire d'interrogations passionnées : « Te souviens-tu?... peux-tu nier?... » Il note ses réponses quand il en fait : « Tu me dis : Fais une proposition au Sénat ». Il triomphe encore plus de son silence : « Pourquoi donc te taire? essaie de me contredire; je te convaincrai de mensonge ». Par moments, il paraît comme enivré de son succès, et sa joie se trahit par cet air d'insolence d'un homme qui brandirait bravement une épée contre l'ennemi qui se dérobe : *non feram*, *non patiar*, *non sinam!* Si dans cette partie même, où il ne pou-

1. *Ad Att.*, I, 16, il raconte, dans cette lettre, son *altercatio* avec Clodius.

vait pas reproduire exactement le discours primitif, il tient encore à s'en rapprocher, s'il veut au moins de quelque manière en rappeler le souvenir, pourquoi s'en éloignerait-il ailleurs sans nécessité? il n'avait aucune raison de refaire ce qui avait si parfaitement réussi et obtenu tout le résultat qu'il souhaitait. Il est donc naturel qu'il ait fidèlement reproduit ses paroles, et pour les reproduire, il lui suffisait de consulter les notes que ses secrétaires avaient prises soit pendant qu'il parlait, soit plus tard, ou de se fier à sa mémoire dont on connaît la merveilleuse fidélité[1]. C'est ce qu'il a fait pour ses autres discours, c'est ce qu'il a dû faire pour celui-ci. Sans doute, il n'est pas impossible qu'il ait cru devoir appuyer sur quelques points, qu'il avait plus rapidement traités la première fois, encore que la première *Catilinaire* soit assez courte et dans les limites ordinaires d'un discours sénatorial; peut-être aussi a-t-il arrondi quelques périodes, ajouté quelque trait piquant, quelque épithète élégante, par amour-propre incurable de lettré; mais ces changements ont dû être de fort peu d'importance, et l'on est en droit de croire que, pour l'essentiel, le discours que nous lisons aujourd'hui est à peu près le même

1. Cornelius Nepos, dans un passage qui nous a été conservé par S. Jérôme (*Epist.*, 71, *ad Pammachium*), rapporte que Cicéron récita un jour devant lui son discours pour le tribun Cornelius, tel qu'il l'avait publié, sans y changer un mot. Les discours judiciaires étaient recueillis par la sténographie, comme le prouvent les deux éditions de la *Milonienne*. Quant à ceux qui étaient prononcés au Sénat, rien n'empêchait qu'ils fussent sténographiés par les secrétaires des orateurs qu'ils avaient le droit d'introduire dans l'assemblée.

que celui qui fut prononcé devant le Sénat romain dans cette glorieuse journée.

Ce point acquis, abordons le discours lui-même. Rien de plus délicat, de plus compliqué que les circonstances dans lesquelles Cicéron prend la parole. Il veut obtenir de Catilina qu'il s'éloigne volontairement de Rome. Il emploie, pour le convaincre, toutes les ressources de son art; il mêle les menaces aux prières; il énumère, avec une franchise qui ne paraît pas toujours fort adroite, les raisons qu'il a de le lui demander. On ne sera pas surpris qu'il songe à sa sécurité personnelle. Souvenons-nous que le matin même il avait été l'objet d'une tentative d'assassinat, et que ce n'était pas la première. Après avoir essayé plusieurs fois de le faire tuer sur la voie publique, on venait d'envoyer des gens l'assassiner chez lui. Son émotion, et même sa frayeur se comprennent. Entre lui et cet ennemi, qui ne lui laisse aucun répit, il lui faut mettre une barrière, ou, comme il dit, « placer un mur » qui lui permette de respirer en paix. Mais, s'il est préoccupé de ses dangers, on comprend bien qu'il insiste encore plus sur ceux que courent ses concitoyens. Il est convaincu qu'en éloignant Catilina, il assure la tranquillité publique. Ce qu'il y a de curieux dans la situation, c'est que Catilina est aussi désireux de s'en aller que Cicéron de le voir partir. On pense bien que leurs raisons ne sont pas les mêmes. Cicéron croit que le départ de Catilina est le salut de la république, et Catilina qu'il en sera la perte, et les motifs qui le

leur font croire sont faciles à comprendre. Catilina est avant tout un soldat; il a peu de confiance dans ses partisans de Rome, qui parlent tant et agissent si peu. Il lui tarde de se trouver au milieu de ces vieilles bandes qui lui semblent la véritable force de la conjuration. Pour Cicéron, que la politique a occupé toute sa vie, qui ne jette guère les yeux au delà de cette ville qu'il n'a presque jamais quittée, la conjuration est toute à Rome, et c'est là qu'il faut la combattre et la vaincre. Le reste sera l'affaire des légions dont la victoire ne lui paraît pas douteuse. D'ailleurs il connaît aussi bien que Catilina ce que valent les conjurés de Rome. Il sait que leur chef seul est à craindre, et il pense qu'une fois qu'il n'y sera plus, on aura facilement raison des autres. Voilà pourquoi il souhaite si ardemment son départ.

On dira sans doute qu'il n'avait pas besoin de le prier avec tant d'instances de partir, puisqu'il pouvait l'y contraindre. Le sénatusconsulte dont il était armé lui en donnait le pouvoir, et si, comme on l'a vu, il répugnait à se charger seul d'une initiative aussi redoutable, il pouvait demander franchement au Sénat de partager la responsabilité avec lui. Mais il pouvait craindre aussi que le Sénat s'y refusât; il n'ignorait pas qu'un grand nombre de sénateurs, la majorité peut-être, n'était pas disposée à prendre des mesures compromettantes. Ce qui prouve qu'il le savait, c'est un incident curieux qui se passa pendant la lutte. A un moment où Cicéron pressait le plus vivement son adversaire de partir de lui-même et de

ne pas attendre que le Sénat le condamnât à l'exil, Catilina, payant d'audace, répondit qu'au contraire il voulait lui faire décider la question. « Fais-en la proposition, dit-il au consul, et s'il me condamne, j'obéirai. » Pour parler avec cette assurance, il fallait qu'il ne doutât pas que le Sénat n'en ferait rien. Cicéron aussi le soupçonnait, et, comme il ne voulait pas s'exposer à un refus, il s'en tira par un expédient habile. « Non, lui répondit-il, je ne ferai pas une proposition formelle, qui répugne à mon caractère [1], mais tu vas savoir tout de même ce que le Sénat pense de toi »; alors, s'adressant encore plus directement à lui et avec plus de force : « Catilina, lui dit-il, sors de Rome, délivre la république de ses terreurs, et, si c'est ce mot que tu attends, pars pour l'exil. » Le mot lâché, il se tut. Le Sénat ne répondit rien. Aucune approbation ne se fit entendre, mais aussi aucun murmure et Cicéron, sans doute après s'être tu un moment, reprenant la parole : « Tu vois, dit-il, ils m'ont entendu et ils se taisent. Qu'est-il besoin que leur voix te bannisse, quand leur silence te dit

1. *Cat.*, 1, 8 : *non feram id quod abhorret a meis moribus.* — Mérimée, dans sa *Conjuration de Catilina*, suppose que Cicéron veut dire qu'il est contraire à ses principes politiques de prendre l'avis du Sénat pour la condamnation des conjurés, et l'accuse de s'être mis en contradiction avec lui-même lorsque, quelques jours plus tard, il appela le Sénat à juger Lentulus et ses complices. C'est une erreur. Cicéron parle de ses principes d'humanité, de la douceur naturelle de son caractère qui lui rend ce rôle d'accusateur odieux. C'est ce qu'il répète dans tous les discours qu'il a prononcés à cette époque, même dans ceux où il est forcé, malgré lui, de demander des mesures de rigueur. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

leur sentiment? » et il continua sur ce ton [1]. Il était donc convaincu qu'il ne pouvait demander aux sénateurs d'autre manifestation que de ne rien dire; leur courage n'allait pas plus loin que le silence. Cette scène est caractéristique; il faut s'en souvenir quand on est tenté d'accuser Cicéron de faiblesse. Que pouvait-il faire, n'ayant pour appui que des gens qu'il savait incapables de résolutions viriles? Puisqu'il n'ose pas imposer l'exil à Catilina, il se voit réduit à le lui conseiller [2]. Il lui montre, avec toute l'habileté de son éloquence insinuante, la honte qu'il y a pour lui à vivre parmi des concitoyens qui le redoutent et qui le détestent. Il va jusqu'à s'attendrir sur le sort que lui fait cette haine générale. Il lui demande, à plusieurs reprises, de s'en aller, comme un service personnel, et suppose que Rome elle-même prend la parole pour l'en prier, quoiqu'il sache très bien que Catilina n'avait aucun désir de rendre service à ses ennemis, et qu'un homme comme lui, qu'il accuse de vouloir mettre le feu à la ville, ne pouvait pas être très sensible à la prosopopée de la Patrie. Il faut avouer que tout ce pathétique ne paraît guère de nature à toucher Catilina, et même qu'il risquait d'amener un résultat contraire. N'était-il pas à craindre

1. Il y a, dans Diodore de Sicile (*Frag.*, livre XL), un récit un peu différent de cet incident. Par malheur le texte de Diodore est, en cet endroit, fort obscur et très controversé. M. Bloch a essayé de l'expliquer (*Mélanges Boissier*, p. 65). Je crois qu'il est difficile d'en tirer un sens précis, et qu'en tout cas Diodore n'avait sous les yeux que le texte même de Cicéron, et qu'il ne l'a pas compris.

2. *Catil.*, I,5 : *non jubeo, sed, si me consulis, suadeo.*

qu'à force de le presser de partir on ne lui inspirât, malgré la décision qu'il avait prise, quelque velléité de rester [1] ? Mais puisque Cicéron ne croyait pas pouvoir employer la violence, il était bien obligé de recourir à la persuasion.

Il est vrai qu'il avait un moyen plus facile de sortir d'embarras : il lui suffisait de se taire. Il savait que Catilina était décidé à s'en aller, et que tous ses préparatifs étaient faits, il n'avait donc qu'à le laisser partir. Mais c'est précisément ce qu'il ne voulait pas. Il fallait qu'il ne partît que dans certaines conditions qui lui rendraient le retour impossible. S'il paraissait céder à la force, on pouvait croire qu'il était victime d'un abus d'autorité, et il se serait trouvé des gens pour le plaindre. Au contraire, en partant de lui-même, sous les reproches des honnêtes gens, et parce qu'il sentait bien qu'il ne lui était plus possible de rester, il semblait reconnaître les crimes dont on l'accusait, et il devenait impossible d'en douter puisqu'il les avouait lui-même. De cette façon il ne restait plus d'incrédules et on obtenait ainsi cette unanimité d'opinion qui devait sauver la République. Mais pour y réussir, pour amener ce départ à la fois volontaire et forcé, il fallait que le discours de l'orateur flottât sans cesse entre la menace et la prière. C'est le caractère de la première *Catilinaire*, et voilà pourquoi elle

1. Je serais assez tenté de croire que, s'il a vraiment ajouté quelque chose à son discours en le publiant, ce doit être ces adjurations réitérées qui ne nous paraissent pas toujours fort adroites. Il avait intérêt à leur donner plus d'importance pour faire croire qu'il avait eu plus de part à la fuite de Catilina.

est au premier abord si difficile à comprendre L'embarras de la situation s'y reflète, et cet embarras est tel que Cicéron lui-même, quand, le lendemain, il raconta au peuple ce qui venait de se passer, manquait de termes pour expliquer comment il s'était fait que Catilina fût parti. « Nous l'avons chassé, disait-il, ou, si vous aimez mieux, nous lui avons ouvert les portes, ou, mieux encore, nous l'avons accompagné de nos paroles pendant qu'il s'en allait [1]. » La première expression (*ejecimus*) est évidemment trop forte, et Cicéron s'est défendu lui-même, un peu plus loin, de l'avoir mis dehors; ce n'est que plus tard qu'il s'en est fait honneur comme d'un titre de gloire. Le second mot (*emisimus*) est déjà plus juste; on ne lui a pas seulement tenu la porte ouverte, on l'a un peu poussé pour qu'il sortît, comme on faisait aux bêtes qu'on lançait dans l'arène. Mais le dernier (*egredientem verbis prosecuti sumus*) est la vérité même. Catilina partait; Cicéron l'a accompagné de ses invectives. On ne devait pas le laisser quitter Rome fièrement, la tête haute, comme un de ces généraux de l'ancien temps auquel ses amis faisaient cortège du Capitole aux portes de la ville, lorsqu'il allait prendre le commandement d'une armée. Il fallait qu'au dernier moment une voix éloquente soulevât contre lui l'indignation des honnêtes gens, et qu'il s'en allât le front courbé sous les anathèmes du consul. Tel était le dessein de Cicéron dans sa première *Catilinaire*, et

1. *Cat.*, II, 1.

puisqu'il y a réussi, Salluste a bien raison de dire « qu'elle fut utile à la république ».

II

Pendant le discours de Cicéron, Catilina s'était ressaisi; quand le consul se rassit, il prit la parole pour lui répondre. Il voyait bien que l'assemblée ne lui était pas favorable et qu'il fallait d'abord la ramener. Au lieu de ce ton insolent qu'il avait pris dans la séance où il répondit à Caton, Salluste dit « qu'il baissa les yeux et parla d'une voix suppliante », ce n'était pas son habitude. Mais il n'avait pas les mêmes raisons de ménager Cicéron; au contraire, il chercha en le malmenant à flatter les passions aristocratiques de son auditoire. Il parla de la *gens Sergia*, des services de ses aïeux et des siens et « demanda s'il était possible de croire qu'un patricien, comme lui, issu d'une telle race, eût voulu perdre la république, tandis qu'elle serait sauvée par M. Tullius, un citoyen de la veille, presque un étranger[1] ». Il voulait continuer sur ce ton, mais on ne le laissa pas poursuivre; les belles paroles du consul résonnaient encore à toutes les oreilles. Il fut interrompu, traité par tout le monde d'ennemi public et sortit furieux de la curie.

Il ne lui restait plus qu'à quitter Rome. On a vu qu'il y était décidé. Il paraît bien pourtant qu'au der-

1. Le terme dont se servit Catilina est plus vif. Il dit que Cicéron était à Rome un simple locataire, *inquilinus*.

nier moment il hésita, puisqu'on dit « qu'il roulait mille projets dans son esprit ». Il allait jouer la partie suprême et pouvait se demander si vraiment il avait raison de s'éloigner du Forum et du Sénat et de laisser à d'autres la direction de son entreprise. Mais, d'un autre côté, il voyait que le gouvernement se préparait à la lutte et qu'il allait lever des troupes. Il avait intérêt à le devancer et à mettre sa petite armée en mouvement, avant qu'on eût le temps de réunir des légions. De plus, la scène à laquelle il venait d'assister devait lui donner à réfléchir. Il ne pouvait plus douter du changement qui se faisait dans l'opinion publique. Ses projets commençaient à être connus et condamnés. Le consul et le Sénat avaient, pour la première fois, donné quelques preuves d'énergie : on pouvait s'attendre à tout. Au milieu de la nuit, pendant qu'il écrivait à Catulus pour l'informer de ses résolutions, on vint lui dire qu'on se préparait à l'arrêter[1]. Il le crut, et se hâta de partir avec quelques fidèles.

L'émotion dut être grande à Rome le lendemain, quand on apprit son départ. Depuis quelques jours, la ville était en train de changer d'aspect. Les précautions prises par le consul, et qu'il se gardait bien de dissimuler, avaient tout d'un coup révélé le danger. Des jouissances d'une longue paix, on se trouvait brusquement jeté dans les terreurs d'une guerre civile. Tout le monde était inquiet, agité. « Les

1. Sall., 35 : *plura quum scribere vellem, nuntiatum est vim mihi parari.*

femmes surtout, pour qui, en raison de la puissance de la république, les craintes de la guerre étaient chose inconnue, se livraient à une douleur bruyante; elles tendaient les mains au ciel, s'apitoyaient sur leurs enfants, pressaient les passants de questions et s'effrayaient de tout[1]. » Quand on vit Catilina sortir de Rome, personne ne douta plus que les hostilités allaient commencer.

Cicéron en doutait moins que tous les autres. Aussi s'empressa-t-il de prendre les mesures les plus urgentes pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Avec les hommes dont il disposait, quoiqu'ils fussent peu nombreux, il croyait pouvoir répondre de la sûreté des rues. Il recommanda plus que jamais aux citoyens de veiller à la défense de leurs maisons. Dès la première heure, les colonies, les municipes de l'Italie furent prévenus de fermer leurs portes et de se tenir sur leurs gardes. Ce n'était pas assez; pour avoir raison de Catilina, il fallait songer à réunir des forces sérieuses. Par un hasard heureux, il y avait aux portes de Rome deux généraux, Q. Marcius Rex et Q. Metellus Creticus, qui demandaient les honneurs du triomphe, auxquels ils avaient droit, et qu'on leur contestait. En attendant qu'on les leur accordât, ils avaient gardé quelques troupes, selon l'usage, pour accompagner leur char triomphal, quand on leur permettrait de monter au Capitole. On usa sans retard de ces soldats qu'on avait sous

1. Sall., 31.

la main : Metellus fut envoyé dans l'Apulie, où les esclaves remuaient, Marcius Rex à Fæsulæ, et même ce dernier, qui était parti avant la séance du 7 novembre, parvint à y devancer l'arrivée de Catilina. En même temps, on ordonna des levées autour de Rome, et on décida d'en former une armée, qui serait placée sous le commandement de l'autre consul, Antoine. Les deux préteurs, Q. Pompeius Rufus et Q. Metellus Celer, furent envoyés en toute hâte, l'un à Capoue, l'autre dans le Picenum, au pied de l'Apennin. Là, se trouvaient trois légions qui probablement surveillaient les mouvements des Gaulois (*legiones gallicanæ*). Metellus reçut l'ordre de les compléter et d'empêcher Catilina de se jeter dans la Gaule cisalpine. Ces mesures étaient habiles et elles devaient avoir un plein succès. Elles font grand honneur aux gens de guerre qui conseillaient Cicéron, et à Cicéron lui-même, qui les adopta résolument et les fit exécuter. Il faut reconnaître que cet homme de parole s'est montré ici un homme d'action.

Comme il fallait les faire agréer par le Sénat, le Sénat fut immédiatement convoqué [1]. Mais, afin qu'il n'y eût pas de temps perdu, pendant que les sénateurs se rendaient à la curie, Cicéron réunit le peuple autour de la tribune et prononça ce qu'on appelle la seconde *Catilinaire*.

1. La convocation du Sénat pouvait se faire très vite. Il était de règle que jamais un sénateur ne s'éloignait de chez lui sans dire où l'on pourrait le trouver si les huissiers venaient le chercher.

Ce discours a une grande qualité, la plus grande qu'un discours puisse avoir : il est vivant. C'est du reste le caractère de presque tous ceux que Cicéron a prononcés devant le peuple. Ses harangues sénatoriales ont plus de magnificence, mais elles sont aussi plus froides, plus apprêtées. Quand il parle au peuple, on sent qu'il est tout à fait à son aise, il y met plus de gaîté et d'entrain. Il avait bien raison, dans sa polémique avec Brutus, à propos des Attiques, de prétendre qu'il était un orateur populaire.

Cicéron montait à la tribune pour apprendre au peuple ce qui venait de se passer, mais son dessein était surtout de l'empêcher d'en concevoir quelque alarme, et il lui devait être d'autant plus facile de le rassurer qu'en ce moment il avait lui-même une pleine confiance. Comme il arrive souvent aux timides, il était tenté de croire qu'on supprime un danger quand on l'éloigne. Le départ de Catilina lui paraît être le salut définitif de la république : aussi sent-on, au début de son discours, sa joie qui déborde. C'est vraiment un chant de triomphe qu'il entonne : *exultat, triumphat oratio mea ;* les mots se pressent sur ses lèvres pour dire que l'ennemi public n'est plus à Rome : *abiit, excessit, evasit, erupit.* Il vient à peine d'en sortir, et il lui semble déjà que tout a pris un air nouveau : *relevata mihi et recreata respublica videtur.* Pour achever de convaincre ceux qui l'écoutent que le succès est certain, ne suffit-il pas d'opposer les uns aux autres les défenseurs de la république et ses adversaires? Ce parallèle est l'occasion pour lui de

nous faire de ces peintures où il excelle. Tout le parti de Catilina, avec ses divisions et ses subdivisions, passe devant nos yeux. Le peuple devait trouver un grand plaisir à ces portraits si vivants et sous lesquels il était aisé de mettre des noms propres. Cicéron insiste moins sur l'armée de l'ordre; une courte énumération lui suffit : il se contente de rappeler qu'elle comprend le Sénat, les chevaliers, le véritable peuple romain, les colonies, les municipes, « la fleur et la force de l'Italie ». S'il n'en dit pas davantage, c'est qu'il n'a pas beaucoup de bien à en dire; il conserve peu d'illusions sur ses partisans : il sait par expérience qu'on ne les retrouve pas toujours au moment du danger, qu'ils sont timides, irrésolus, attachés à leur intérêt, qu'ils craignent de se compromettre, qu'ils tiennent surtout à n'être pas troublés dans leur tranquillité. Ce qui prouve qu'il les connaît, c'est qu'à deux reprises, il leur promet qu'il conservera la paix « sans qu'ils se donnent aucun embarras et que leur repos soit troublé [1] ». Ils n'étaient pas gens à sacrifier la régularité de leurs habitudes et de leurs plaisirs au salut de la république.

Une des raisons qui rendaient Cicéron si heureux du départ de Catilina, c'est qu'il lui semblait que désormais il ne pouvait rester de doute sur ses projets. « Enfin, disait-il, nous allons combattre au grand jour; le voilà réduit à faire ouvertement son métier

1. II, *Catil.* 12 : *sine vestro motu, sine ullo tumultu.* — 13 : *minimo motu, nullo tumultu.*

de brigand [1]. Le but que je me proposais, je l'ai atteint : il n'y a plus personne qui ne soit forcé d'avouer l'existence de la conjuration. » Il se trompait, tout le monde ne fut pas convaincu. Il restait des gens, — en petit nombre sans doute, — qui affectaient de croire, ou de dire, que Catilina n'était pas coupable et qui accusaient le Sénat de l'avoir exilé sans jugement. Ils disaient que cet homme de bien avait accepté sans se plaindre un arrêt injuste, pour ne pas troubler la tranquillité publique ; qu'il n'était pas vrai, comme on le prétendait, qu'il se rendît au camp de Manlius, qu'au lieu d'aller prendre le commandement de troupes révoltées, il se dirigeait tout simplement vers Marseille, c'est-à-dire vers la ville que les grands personnages bannis de Rome choisissaient de préférence pour y passer le temps de leur exil. C'est ce qu'avait prétendu Catilina lui-même en partant, et ce qu'il écrivit à quelques-uns de ses amis, sans doute pour qu'on n'eût pas l'idée de le poursuivre. Cicéron se contentait de répondre qu'il voudrait bien que ce fût vrai, et qu'en bon citoyen, il serait heureux qu'on pût éviter ainsi une guerre civile, mais que malheureusement il n'était que trop sûr de ce que Catilina voulait faire. « Dans trois jours, disait-il, vous saurez où il est allé. » Il était parti par la voie Aurelia, qui en effet pouvait mener à Marseille comme à Fæsulæ. Il semblait s'éloigner à

1. *Catil.*, II, 1 : *illum ex occultis insidiis in apertum latrocinium conjecimus.*

regret et marchait lentement. Il s'arrêta même pendant trois jours à Arretium, chez un ami. De là, il se rendit au camp de Manlius où, renonçant à toute dissimulation, il revêtit les ornements consulaires et se fit précéder par les faisceaux. Le Sénat, en l'apprenant, les déclara, lui et Manlius, ennemis de la patrie : c'était les mettre tous les deux hors la loi.

Le jour de son départ, il se passa un événement qui dut faire une impression profonde dans Rome. Un jeune homme, A. Fulvius, fils d'un sénateur, qu'entraînait sans doute cet empire que Catilina exerçait sur la jeunesse, se mit en route pour le suivre; mais il fut rejoint par son père, qui le ramena chez lui, le condamna à mourir et le fit exécuter. On n'était plus accoutumé à ces sévérités d'autrefois, et il est probable que beaucoup en furent épouvantés. Salluste, qui a raconté le fait, n'ajoute pas un mot d'éloge ou de blâme. Quelques années plus tard, Virgile, dans le souvenir qu'il donne aux grands Romains de la république, ayant à dépeindre le consul Brutus, juge et bourreau de ses enfants, se demande quel jugement la postérité portera sur cette action que les aïeux ont glorifiée. Quant à lui, il ne peut s'empêcher de jeter un cri d'immense pitié :

Infelix! Utcumque ferent ea facta nepotes,
Vincet amor patriae! [1].

1. Virgile, *Æn.*, VI, 822.

III

La joie de Cicéron, quand il apprit le départ de Catilina, n'était pas sans quelques nuages. Il avait espéré qu'il emmènerait tout son monde avec lui, et il fut très mécontent de voir qu'il n'était suivi que de quelques inconnus. Aussi employa-t-il toute son éloquence pour persuader aux autres de l'aller retrouver : « Les portes sont ouvertes, leur disait-il; les chemins sont libres, leur chef les attend; le laisseront-ils se consumer de désirs? » Dans tous les cas, s'ils s'obstinent à rester, il leur conseille de se tenir tranquilles. « Au moindre mouvement qu'ils feront, ils verront bien que Rome possède des consuls vigilants, des magistrats dévoués, un Sénat ferme et vigoureux; qu'elle a des armes et une prison que les ancêtres ont bâtie pour la punition des grands crimes[1]. »

Ils ne partirent pas et continuèrent à conspirer. Peut-être le départ du chef fut-il un soulagement pour plusieurs d'entre eux. On ne s'entendait plus tout à fait dans le parti. Il y avait des ambitieux qui supportaient mal la supériorité de Catilina et entendaient travailler pour leur compte. Ceux-là n'étaient pas fâchés d'être délivrés d'une autorité gênante et de pouvoir agir à leur fantaisie. Catilina parti, le premier rang, parmi les conjurés, appartenait sans conteste à P. Cornelius Lentulus Sura, d'une des

1. *Catil.*, II, 5.

premières familles de Rome, dont la vie politique avait été assez accidentée. Son nom, et sans doute aussi la faveur de Sylla, l'avaient amené très vite au consulat. Mais il s'était montré, dans ses magistratures, si effronté voleur, qu'il finit par indisposer contre lui son protecteur lui-même, quoique fort indulgent pour ces sortes de méfaits. A tous les reproches qu'on lui faisait, il répondait par des bons mots. Accusé de malversation manifeste, il acheta ses juges, et, comme il fut absous à deux voix de majorité : « J'en ai payé un de trop », dit-il. Il en fit tant que les censeurs, en 685, l'exclurent du Sénat. Il y rentra seulement l'année du consulat de Cicéron, en se faisant renommer préteur. C'était un beau parleur, qui plaisait à la foule par sa belle mine et sa voix puissante, mais un esprit médiocre, qui croyait aux devins, un homme irrésolu, qui ne savait pas prendre une décision; Cicéron l'appelait un endormi. Ses lenteurs contrastaient avec les témérités folles de Cethegus, qui, après Lentulus, occupait dans la conspiration la seconde place. Celui-là était un de ces conspirateurs d'habitude et de tempérament, comme nous en avons connu plusieurs de notre temps, toujours prêts à se jeter dans quelque aventure. Quand il était décidé à tenter un coup de main, il ne souffrait pas qu'on y mît aucun retard, et traitait de lâches tous ceux qui se permettaient de présenter quelque observation. La conjuration était donc ballottée entre ces deux extrêmes d'audace et de timidité, et il était naturel qu'on ne s'y entendît guère. On finit pourtant par se mettre d'accord sur le

moment où le coup se ferait. Ce devait être vers les derniers jours du mois de décembre, pendant les saturnales, qui étaient une sorte de carnaval pour les Romains. Cethegus ne manquait pas de trouver, selon son habitude, qu'on attendait trop longtemps, mais on lui répondit que le massacre serait plus facile au milieu du tumulte d'une fête, que les tribuns entraient en charge le 10 décembre, et que l'un d'eux, Calpurnius Bestia, avait promis d'exciter les passions populaires contre Cicéron en l'attaquant à la tribune. La véritable raison était sans doute que Catilina devait intervenir dans la lutte et qu'il fallait lui laisser le temps de se préparer.

En attendant le jour fixé, les conjurés cherchaient à faire des recrues. On les prenait un peu partout, et sans beaucoup de choix. En même temps que des citoyens, il parut bon d'enrôler aussi des étrangers; et précisément, il y avait alors à Rome une députation des Allobroges avec laquelle on pensa qu'on pourrait s'entendre. C'était une nation gauloise, qui habitait entre le Rhône et l'Isère, dans les pays qui ont formé plus tard le Dauphiné et la Savoie. Il y avait quelques années à peine que les Romains les avaient soumis, et, en leur qualité de nouveaux venus, on les exploitait sans miséricorde. Ils étaient accablés d'impôts de toute sorte [1], impôts pour le logement et le passage des troupes qui allaient en Espagne, impôts pour l'entretien des soldats qu'on levait chez

1. C'est ce qu'on voit surtout dans le discours *Pro Fonteio* de Cicéron.

eux, surtout impôts sur le transport des vins, qui étaient la richesse du pays. Mais le plus grand de tous les fléaux de la province, c'était encore l'invasion des trafiquants romains (*negotiatores*). Ils étaient arrivés, comme toujours, sur les pas des légions et avaient pris tout de suite une grande importance; Cicéron dit qu'il ne circule pas un écu dans la Gaule qui n'ait passé par leurs mains[1]. Les trafiquants se chargeaient de procurer de l'argent aux cités ruinées par l'impôt, et, comme on ne leur prêtait qu'à de très gros intérêts, ils rendaient ainsi leur ruine plus certaine. Les Allobroges ne cessaient de se plaindre, mais on ne prenait pas la peine de les écouter. La députation qui se trouvait à Rome en ce moment n'avait pas été plus heureuse que les précédentes. Le Sénat était sourd à toutes leurs réclamations, ce qui les avait réduits à un tel désespoir qu'ils disaient qu'il ne leur restait plus qu'à mourir.

On pensa qu'en cet état, ils prêteraient volontiers l'oreille aux propositions qu'on pourrait leur faire. Leur aide n'était pas à dédaigner; c'était une nation guerrière, qui pouvait surtout fournir à Catilina des cavaliers, c'est-à-dire ce qui manque le plus à une armée improvisée. Un affranchi, Umbrenus, qui avait fait des affaires en Gaule et y connaissait les hommes les plus importants, fut chargé de leur faire des ouvertures. Il les aborda au Forum, probablement pendant qu'ils étaient dans le Grécostase, un por-

1. *Pro Fonteio*, 4; *nummus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur.*

tique où se tenaient les ambassadeurs des peuples étrangers auxquels le Sénat donnait audience. Il parut écouter leurs plaintes avec sympathie et leur dit que, s'ils étaient des gens de cœur, il leur fournirait un moyen de se délivrer de leurs misères. Puis, il les amena chez Sempronia, dans la maison de D. Brutus, qui était voisine, et les mit en relation avec Gabinius, un conjuré d'importance, qu'on envoya chercher [1].

Quand ils surent d'une manière encore vague de quoi il s'agissait et ce qu'on demandait d'eux, ils furent pris d'une grande incertitude. Ce n'étaient pas des motifs d'honneur qui les faisaient hésiter : ils se demandaient simplement ce qui leur serait le plus utile, et s'ils gagneraient davantage à participer à la conjuration ou à la trahir. Ils consultèrent Fabius Sanga, leur patron, qui leur montra que c'était le gouvernement qui avait le plus de chance de réussir, et n'eut pas de peine à les décider à se mettre avec les plus forts. Cicéron fut aussitôt averti, et il demanda aux députés de continuer la négociation. C'était un merveilleux moyen de connaître les plans des conjurés et de les prendre tous à la fois, du même coup de filet. Avant de s'engager, les Allobroges avaient besoin de savoir si le complot était sérieux. Il était naturel qu'on leur fît connaître les noms et les projets de ceux auxquels on leur demandait de s'associer. Ils étaient en droit d'exiger des assurances formelles, des promesses écrites, qu'ils pourraient com-

1. Cicéron dit simplement qu'ils furent abouchés avec Gabinius (*Cat.*, III, 6), il ne veut compromettre ni Sempronia ni Brutus.

muniquer à leurs compatriotes pour obtenir leur adhésion. Rien ne leur fut refusé. C'est ainsi qu'ils furent mis au courant de tout ce qui se préparait et qu'ils obtinrent des lettres des principaux conjurés écrites de leur main, avec leur nom, et leur sceau. — Ces barbares étaient des gens avisés et qui surent parfaitement jouer leur rôle.

Quand tout fut prêt, ils annoncèrent leur départ pour le 3 décembre au matin. Ils devaient suivre la voie Flaminienne, qui passe le Tibre sur le pont Mulvius (ponte Molle). Cicéron avait eu soin de prévenir deux préteurs qui lui étaient dévoués, L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus; ils amenèrent sans bruit des soldats dont ils étaient sûrs et les cachèrent dans deux fermes, des deux côtés du pont. Les Allobroges arrivèrent à la fin de la troisième veille de la nuit (vers quatre heures). Ils avaient avec eux T. Volturcius de Crotone, chargé de les accompagner au camp de Catilina où ils devaient s'arrêter en passant, et quelques conjurés qui leur faisaient la conduite. Quand ils furent engagés sur le pont, les troupes sortirent de leurs cachettes en poussant de grands cris. Les Allobroges, comme on pense, ne se défendirent pas; les autres, voyant la résistance impossible, se laissèrent prendre, et tout le monde fut ramené à Rome.

Aussitôt on avertit le consul qui, au petit jour, manda les plus compromis parmi les conspirateurs. Il était décidé à n'en poursuivre que neuf; sur ce nombre, quatre seulement furent trouvés chez eux,

un cinquième se sauva au dernier moment, mais il fut repris dans la journée. On les tint sous bonne garde, en attendant que le Sénat décidât de leur sort. Le consul l'avait immédiatement convoqué, et il devait se réunir sans retard dans le temple de la Concorde, dont il reste quelques débris, au pied du Capitole. Cicéron se doutait bien que la séance allait être très importante; il n'ignorait pas qu'elle pouvait avoir pour lui les conséquences les plus graves, et que ses ennemis iraient y chercher un jour des raisons de le perdre. Il voulut donc, dans son intérêt et dans celui de la république, qu'il restât un souvenir exact de ce qui allait s'y passer. Les procès-verbaux des séances du Sénat étaient rédigés d'ordinaire avec quelque négligence. Il prit ses précautions pour rendre celui-là plus fidèle que les autres, et voulut qu'il ne fût pas possible d'en contester la véracité. « Ce fut, a-t-il dit plus tard, une inspiration du ciel[1]. » Il choisit, parmi les sénateurs qui avaient l'habitude et la facilité d'écrire vite, quelques hommes irréprochables, qui étaient en même temps des gens d'esprit, — car il faut avoir de l'esprit pour saisir la parole au vol, et recueillir dans ce qu'on entend ce qu'il importe de conserver, — et il les chargea de noter avec soin ce qui se dirait dans la séance. C'étaient entre autres un préteur en exercice, Q. Cosconius, des personnages de la plus haute noblesse, un Messalla, un Appius Claudius, et Nigidius Figulus, l'un des pre-

1. *Pro Sulla*, 14.

miers savants de ce temps, qu'on mettait presque sur la même ligne que Varron. Cicéron avait bien raison de dire que personne n'oserait jamais les accuser de manquer d'intelligence ou de droiture pour transcrire la vérité.

La séance du Sénat ne fut presque qu'un long interrogatoire. On introduisit d'abord Volturcius avec les députés des Allobroges. Il tremblait de peur, mais on lui promit qu'il ne serait pas poursuivi, et il dit tout ce qu'on voulait savoir. Comme on l'envoyait chez Catilina pour prendre les dernières dispositions, il était au courant de tous les projets, et les fit connaître. Les députés, auxquels on n'avait rien caché, furent intarissables de détails. Quand vint le tour des inculpés, il ne fut pas difficile d'obtenir un aveu de Gabinius et de Statilius. Cethegus opposa plus de résistance. On avait fait une perquisition chez lui et on y avait trouvé une grande quantité de poignards et d'épées; il prétendit, pour se justifier, qu'il avait toujours été amateur de belles lames. Mais quand on lui mit sous les yeux sa lettre aux chefs des Gaulois, signée de sa main, il se troubla et cessa de nier. Lentulus s'était plus compromis que les autres par ses vantardises. Pour se donner de l'importance, il avait entretenu les députés d'un oracle sibyllin, qui annonçait que trois personnes de la famille des Cornelii occuperaient à Rome le pouvoir souverain. Cinna et Sylla avaient été les deux premiers; il ne doutait pas qu'il dût être le troisième, d'autant plus que les haruspices, qu'il consultait

aussi, lui affirmaient que le temps était arrrivé où l'oracle allait s'accomplir. Dans la séance du Sénat, lorsqu'on lui présenta sa lettre aux Allobroges, il nia l'avoir écrite; mais il fut bien forcé d'avouer que le sceau était le sien. « En effet, lui dit Cicéron, cette empreinte est facile à reconnaître : c'est l'image de ton aïeul, un grand homme de bien, qui aimait sa patrie avec passion. Toute muette qu'elle est, elle aurait dû t'empêcher de commettre un crime si abominable. » Confronté avec les députés, il le prit d'abord de très haut, et il eut l'air de ne pas les connaître. Mais quand ils lui demandèrent s'il ne se souvenait pas de leur avoir parlé des livres sibyllins, son assurance tomba tout d'un coup, et, à la surprise générale, il avoua en balbutiant tout ce qu'on lui reprochait. Il se reconnut même l'auteur d'une lettre qu'il avait remise, sans la signer, à Volturcius pour Catilina, et qui était ainsi conçue : « Tu sauras qui je suis par celui que je t'envoie. Sois homme de cœur; songe à la situation où tu t'es mis, et vois à quoi la nécessité t'oblige; prends des auxiliaires partout, même dans les rangs les plus bas[1]. » Cette lettre, presque impertinente, prouve qu'entre le chef et les

1. Cette curieuse lettre est reproduite à la fois par Cicéron et par Salluste. Les deux versions, pour le fond, sont tout à fait sembables et ne diffèrent que par quelques expressions. Il est facile de voir à certains détails que c'est celle de Cicéron qui est la véritable. Salluste a été choqué de la répétition du verbe *cura* qui revient deux fois dans un si court billet, et il l'a supprimée. A la place de cette phrase : *vide quid tibi sit necesse*, qui lui a paru plate, il met : *consideres quid tuae rationes postulent*. Ces préoccupations de lettré sont ici assez singulières.

complices il y avait des dissentiments graves. Elle faisait allusion à la répugnance qu'éprouvait Catilina à enrôler des esclaves parmi ses soldats; Lentulus n'avait pas les mêmes scrupules. Après ces interrogatoires, aucun doute ne pouvait rester. Les lettres, les cachets, l'écriture, l'aveu des accusés fournissaient une preuve irrécusable du crime. Mais Cicéron ajoute que ceux qui assistaient à la scène en avaient sous les yeux des indices encore plus certains. « A voir la pâleur des coupables, leurs yeux baissés vers la terre, leur attitude morne, leur consternation, les regards furtifs qu'ils se lançaient mutuellement, ils semblaient moins des malheureux qu'on accuse que des criminels qui se dénoncent eux-mêmes[1]. »

La délibération fut courte. A l'unanimité, on décida que les neuf prévenus étaient coupables et que ceux qu'on avait pu saisir resteraient prisonniers jusqu'à leur condamnation définitive. Lentulus était préteur et, les magistrats étant inviolables, ne pouvait être légalement poursuivi qu'après qu'il serait sorti de charge. On venait de voir le consul, respectant jusqu'à la fin la dignité dont l'accusé était revêtu, le conduire au Sénat par la main, tandis que ses complices y étaient amenés entre des soldats. Pour supprimer toute apparence d'illégalité, Lentulus fut pressé d'abdiquer, et il y consentit. On vota ensuite des remerciements au consul « pour avoir préservé la ville de l'incendie, les citoyens du massacre, l'Italie

1. *Catil.*, III, 5.

de la guerre civile ». Des éloges furent accordés aux préteurs pour leur conduite dans l'affaire du pont Milvius. Antoine lui-même, l'autre consul, eut aussi sa part : on ne pouvait pas le féliciter du bien qu'il avait fait; on le remercia de s'être abstenu de faire du mal. Les Dieux ne furent pas oubliés; on décida de leur adresser ces prières solennelles d'actions de grâces qu'on appelait des *supplications*. On ne les votait jusque-là qu'après quelque victoire, et pour glorifier le général qui l'avait remportée; c'était la première fois qu'on faisait cet honneur à un citoyen qui ne commandait pas des armées et n'avait pas cessé de porter la toge. On comprend que Cicéron ne manque pas de le faire remarquer.

Le jour baissait; il était accablé de fatigue, et pourtant il lui restait quelque chose à faire. Il sortit du Sénat pendant qu'on achevait de rédiger les derniers décrets, et parut au Forum, où une foule immense était réunie : elle attendait qu'on lui fît savoir ce qui venait de se passer. Remarquons à cette occasion à quel point la vie politique était intense dans ces républiques anciennes. Les communications ne cessaient jamais entre le peuple et ses magistrats. Directement, sans intermédiaire, sans aucun retard, il était tenu par eux au courant de ce qui pouvait l'intéresser dans ses affaires. Rome, au moment même où elle devenait maîtresse du monde, était encore une ville municipale, comme les petites communes du Latium et de la Sabine, et elle en avait conservé toutes les habitudes. Pour contenter l'impatience des

citoyens affamés de nouvelles, Cicéron monta immédiatement à la tribune et prononça la troisième *Catilinaire*.

Elle a le même intérêt que la seconde; vivante, comme elle, passionnée, populaire, elle contient d'abord le résumé de la séance du Sénat qui vient de finir, résumé qui en reproduit le mouvement et en donne l'impression. L'orateur, dans un récit qui dut égayer l'assemblée, montre l'attitude piteuse des prévenus; il insiste sur les maladresses qu'ils ont commises, sur les confidences qu'ils ont faites sans précaution à des inconnus, sur les lettres qu'ils leur ont remises et qui devaient servir contre eux de témoignages irrécusables. « Jamais, dit-il, des voleurs qui dévalisaient une maison bourgeoise ne se sont fait prendre plus sottement. » La dernière partie du discours a un caractère tout religieux. Il faut se rappeler, pour la comprendre, que, chez les Romains, la religion était une partie de leur patriotisme. Ils étaient si persuadés que leurs dieux s'occupaient de leurs affaires et ne cessaient pas de travailler pour eux qu'ils ne pouvaient imaginer qu'il leur arrivât un événement heureux ou triste où ils ne seraient pas intervenus. Le peuple n'aurait pas cru à l'importance réelle de la conjuration s'il avait pensé que les dieux s'en fussent désintéressés. Aussi Cicéron a-t-il grand soin de rappeler tous les présages que les prêtres avaient notés, et par lesquels la république était prévenue des dangers qui la menaçaient. C'était, comme à l'ordinaire, des orages effrayants qui éclataient tout

d'un coup, la terre qui tremblait, des voix merveilleuses qu'on croyait entendre, le ciel qui s'éclairait de lueurs sinistres. Mais, à ces prodiges auxquels on était accoutumé, il s'en joignait cette fois de plus significatifs. L'année précédente, la foudre avait plusieurs fois dévasté le Capitole, renversant la statue de Jupiter, frappant le groupe doré, objet de la vénération publique, qui représentait la louve allaitant les jumeaux divins. On avait célébré des sacrifices expiatoires et décidé de remplacer au plus vite la statue détruite par une autre qui serait plus grande et plus belle. Mais l'ouvrage marcha lentement. La statue ne fut prête que dans les derniers jours du consulat de Cicéron, et il se trouva qu'elle ne put être installée que le 3 décembre, le jour même où les conjurés comparurent devant le Sénat. Cette coïncidence était de nature à frapper le peuple; Cicéron, quoiqu'il eût peu de confiance dans les présages et qu'il dût composer plus tard un livre contre la divination, ne négligea pas d'en tirer cette fois un grand effet oratoire, et nous pouvons être sûrs que ce fut un des passages les plus applaudis de son discours. Il le termina par ces quelques mots : « La nuit tombe, citoyens; allez adresser vos hommages à Jupiter, le gardien de cette ville et le vôtre. Retirez-vous ensuite dans vos maisons, et quoique le danger soit passé, ne laissez pas de veiller à votre sûreté comme la nuit précédente. Quant à vous délivrer de ces soucis et à vous permettre de jouir enfin d'une paix solide, fiez-vous à moi, Romains; j'en fais mon affaire. »

IV

Ce soir-là, Cicéron ne rentra pas chez lui : c'était la fête de la *Bonne Déesse*, un des restes de la plus vieille religion romaine. On la célébrait tous les ans la nuit du 3 décembre, dans la maison du consul. Elle était présidée par sa femme, assistée de quelques dames de haut rang et du collège des Vestales; les hommes en étaient rigoureusement exclus. La *Bonne Déesse* cette fois daigna faire un miracle. Le feu sacré, qui s'était presque entièrement éteint sur l'autel, se ralluma tout d'un coup avec une telle intensité que la flamme s'éleva jusqu'au faîte de la maison. Térentia s'empressa d'aller annoncer cette bonne nouvelle à son mari. Comme elle était superstitieuse, on pense bien que le miracle, avec l'interprétation que les Vestales lui donnaient, l'avaient beaucoup frappée et qu'elle en tirait les présages les plus favorables. Les dames, qui en avaient été témoins, ne manquèrent pas de le raconter, et le récit en dut être assez diversement accueilli. Un sceptique, comme Cicéron, qui faisait profession de ne pas croire aux oracles et aux prodiges, devenu l'objet d'une manifestation céleste, pouvait prêter à sourire, et les malins ne durent pas s'en faire faute. On plaisanta sans doute aussi de l'empressement que Térentia avait mis à l'en prévenir, comme si elle sentait qu'il eût besoin, en cette occasion, qu'on lui donnât du cœur. On savait qu'elle formait avec lui un parfait contraste. Si elle était d'un

esprit médiocre et d'un caractère peu aimable, en revanche elle possédait la qualité dont il manquait le plus, la décision. Ambitieuse, dominatrice, jalouse de son autorité domestique qu'elle désirait même étendre au delà de sa maison, elle était, disait son mari, plus disposée à participer aux affaires publiques qu'à lui faire une part dans les affaires privées. Elle voyait combien les circonstances étaient graves et voulait ne pas laisser cet esprit vif et mobile passer trop vite, comme il en avait l'habtiude, de la joie à l'inquiétude, de l'assurance à la crainte. Du reste, elle ne fut pas seule à s'y employer. On nous dit que Q. Cicéron, si inférieur à son frère, mais plus énergique que lui, et le savant Nigidius Figulus, qui était aussi un homme de grand cœur, furent fort préoccupés d'empêcher qu'il ne cédât à quelque défaillance fâcheuse.

La journée du 3 décembre n'avait été qu'un triomphe pour Cicéron. Celle du lendemain fut mêlée d'incidents moins heureux. Dans la séance que tint le Sénat, on décerna des récompenses publiques à T. Volturcius et aux Allobroges, qui avaient révélé les projets des conjurés. Est-ce ce qui encouragea le zèle des dénonciateurs? Ils étaient nombreux à Rome et formaient une véritable corporation. On les voyait se promener auprès des tribunaux avec leurs dossiers sous le bras, toujours prêts à accuser les gens pour toucher le quart de leurs biens qu'on leur allouait, quand ils les faisaient condamner[1]. On les estimait

1. Horace, *Sat.*, I, 4, 66.

très peu, mais on s'en servait beaucoup, et il fallait bien qu'on s'en servît puisqu'il n'y avait pas à Rome, comme chez nous, d'accusateurs publics. Un certain L. Tarquinius, qu'on avait arrêté sur la route pendant qu'il allait retrouver Catilina, promit de donner sur la conjuration de nouveaux renseignements, pourvu qu'on l'assurât qu'il ne serait pas poursuivi. Il ajouta quelques détails à ce qu'on savait déjà, et nomma Crassus parmi les conjurés. Mais à peine eut-il prononcé ce nom que des cris d'indignation s'élevèrent de tous les côtés. Crassus avait beaucoup d'amis et d'obligés. Il était le créancier d'une partie de la noble assemblée; il ne pouvait pas être coupable. Il fut donc décidé sans autre recherche que Tarquinius mentait et qu'on le tiendrait en prison jusqu'à ce qu'il eût dit qui lui avait conseillé ce mensonge [1].

Le tour de César vint ensuite. Il fut accusé, dans le Sénat, par Curius, en même temps que Vettius, un dénonciateur de profession, le traduisait devant le questeur Novius Niger. Ils prétendaient tous deux tenir de Catilina lui-même la preuve qu'il était coupable. César ne répondit à Vettius qu'en ameutant le peuple contre lui et le faisant jeter en prison. Mais devant le Sénat, il lui fallut s'expliquer. Il fit appel

1. Salluste prétend qu'il tenait de Crassus lui-même que c'était à l'instigation de Cicéron que Tarquinius l'avait accusé. Il est bien possible que Crassus l'ait prétendu et même qu'il ait pu le croire; mais il n'y a aucune raison de penser que ce fut vrai. L'intérêt de Cicéron n'était pas de mêler de grands personnages à l'affaire.

au témoignage de Cicéron et se défendit si bien que les sénateurs privèrent l'accusateur de la récompense qu'on lui avait promise. A ce propos, Salluste rapporte que Q. Catulus et Cn. Piso essayèrent d'obtenir de Cicéron, par tous les moyens, et même en lui offrant de l'argent[1], qu'il fît accuser César par les Allobroges ou par quelque autre, et que, ne pouvant l'y décider, ils se chargèrent eux-mêmes de répandre des bruits calomnieux, qu'ils attribuaient à Volturcius ou à d'autres personnes bien informées. Ces bruits habilement colportés finirent par exciter contre César une colère furieuse, si bien que le lendemain, quand il sortit du Sénat, les chevaliers, qui montaient la garde, se jetèrent sur lui et l'auraient tué, s'il n'eût été protégé par le dévouement de ses amis et l'intervention opportune de Cicéron[2].

C'est une question encore aujourd'hui controversée de savoir si César et Crassus étaient véritablement engagés dans la conjuration. Elle ne me semble pas difficile à résoudre quand on se souvient de la distinction qui a été faite plus haut entre les conspirateurs véritables, ceux qui assistaient aux réunions clandestines et qui étaient au courant de tous les projets, et cette multitude d'ambitieux, de mécontents, qui, sans

1. Ce fait nous paraîtrait fort étrange, si nous ne savions que Catulus avait offert aussi de l'argent à César pour le décider à se désister de sa candidature au grand pontificat et à lui céder la place. (Plutarque, *César*, 7.)

2. Suétone prétend même qu'à un moment les chevaliers envahirent le Sénat et qu'ils vinrent attaquer César jusque sur son siège. (Suét., *César*, 14.)

savoir exactement et dans le détail ce que Catilina se proposait de faire, favorisaient son entreprise, pensant, quoi qu'il arrivât, y gagner quelque chose, et l'aidaient autant qu'on pouvait le faire sans se trop compromettre. C'étaient deux catégories différentes; et, si l'esprit de parti avait intérêt à les confondre, la justice demande qu'on les sépare. Il est trop évident que Crassus n'a jamais été pour la conjuration qu'un de ces adhérents douteux qu'on se gardait bien d'initier à aucun secret important. On lui demandait de l'argent pour le succès des candidatures électorales de Catilina, et il ne refusait pas d'en donner pour être désagréable à l'aristocratie. Mais il changea vite de sentiments quand il sut les projets des conjurés. Lui qui était le banquier des plus grands personnages, qui spéculait sur la vente des immeubles et possédait des quartiers tout entiers de Rome, ne pouvait pas avoir beaucoup de sympathie pour des gens qui voulaient abolir les dettes et mettre le feu à la ville. Il se tourna brusquement vers Cicéron, auquel, comme on l'a vu, il vint raconter tout ce qu'il savait, et dans la séance du 3 décembre, il vota toutes les mesures qu'on prit contre Lentulus et ses complices. L'aurait-il osé faire avec tant d'assurance, s'il eût pu craindre d'être compromis d'une manière directe dans le complot?

Je n'ai pas plus de doute pour César que pour Crassus, quoiqu'on ait dit; il m'est impossible de me figurer un homme comme lui, avec de si grands desseins et des vues si élevées, qui se range derrière

Catilina, et s'engage dans une entreprise où il n'est question que de pillage, de massacre et d'incendie. C'était l'héritier des Gracques, le vengeur de Marius, il voulait réorganiser la république; comment pouvait-il s'entendre avec des gens qui n'appartenaient à aucun parti et n'avaient dans la tête aucune idée politique? Les raisons que donne Mommsen pour enrôler César dans la conjuration ne me paraissent pas bien solides [1]; il fait remarquer qu'il s'est servi dans la suite de quelques conjurés qui survivaient, mais il ne faut pas oublier qu'un homme qui vient faire une révolution n'est pas toujours libre de choisir comme il veut ses associés; il les prend où il les trouve. Il a pris Sittius et P. Sylla, qui étaient de bons hommes de guerre, parce qu'il avait besoin d'habiles généraux. Il a pris Cælius, un brouillon éloquent, qui pouvait lui être utile dans sa lutte avec le Sénat; en quoi du reste il s'est trompé, car Cælius, qui ne se fixait nulle part, ne lui est pas resté longtemps fidèle. Mommsen ajoute que César victorieux a réalisé les projets de Catilina, et il cite, pour nous en convaincre, la loi agraire de Rullus. Mais nous avons déjà montré que cette loi avait été inspirée par César; Catilina n'y était pour rien. Quand César la fit voter par le peuple, c'était son bien qu'il reprenait, il n'empruntait pas l'œuvre d'un autre. Suétone dit que lorsque César connut les dangers que la conjuration faisait courir à la république, il fit comme

1. Mommsen, *Hist. romaine* (trad. Alexandre), VI, p. 350.

Crassus et alla prévenir Cicéron[1]; seu ement il se garda bien d'imiter Crassus qui resta prudemment chez lui le jour où les conjurés furent jugés; il vint bravement les défendre, non pas qu'il éprouvât beaucoup de sympathie pour eux, mais il s'agissait de lois protectrices des citoyens, d'anciennes conquêtes de la démocratie, et il voulait les faire respecter. Dans le discours qu'il prononça à ce propos, la conjuration est sévèrement condamnée; il l'appelle un crime, un forfait, il dit à plusieurs reprises que les conjurés ne seront jamais trop durement punis, il les appelle des parricides. Quand on connaît César, on a peine à croire qu'il eût ainsi traité, après leur défaite, des gens auxquels il venait de tendre la main lorsqu'il comptait sur leur victoire. Tout ce qu'on peut dire c'est que la conjuration servait ses intérêts; elle ébranlait un gouvernement qu'il voulait abattre, et il était naturel qu'il la vît sans déplaisir. Quel qu'en dût être le résultat, il aurait toujours tourné à son profit. Catilina vaincu n'en avait pas moins entretenu, pendant tout le temps de la lutte, ce malaise de la société qui faisait souhaiter aux gens pacifiques un changement de régime; et si par hasard il avait réussi, son succès ne pouvait avoir de lendemain; la république aux abois se serait hâtée de chercher un sauveur, et c'est justement ce que César attendait. Voilà pourquoi il n'a pas poursuivi Catilina en même temps que les autres auteurs des proscriptions de Sylla; il l'a même

1. Suétone, *César*, 17.

aidé dans ses candidatures. Mais il n'est pas allé plus loin, et s'est bien gardé de rien faire qui pût lui nuire dans l'avenir. Son ambition même, qui lui conseillait de ménager les conjurés, l'empêchait de se compromettre avec eux. On ne pouvait donc pas dire qu'il était vraiment un des complices de Catilina, et Cicéron, qui le savait bien [1], se conduisait en honnête homme, quand il refusait à Catulus de le confondre avec les autres et de profiter de l'occasion pour le perdre en même temps qu'eux.

Mais il s'est conduit surtout en politique avisé; il n'était pas sage, dans un si grand péril, de se mettre trop d'ennemis sur les bras, et surtout des ennemis si redoutables. Les cinq qu'on avait retenus lui créaient déjà beaucoup d'embarras. Le Sénat ayant décidé, dans la séance de la veille, qu'on les garderait prisonniers, on les avait soumis à cette sorte d'emprisonnement qu'on appelait *custodia libera*, et qui était en effet un mélange de servitude et de liberté. Il consistait à les confier à la garde de quelques personnes de leur connaissance, qui en étaient responsables, et chez lesquels ils attendaient avec plus de patience le moment d'être jugés. De cette façon la prison préventive, qui déplaisait fort aux Romains, se

1. A la vérité, Plutarque prétend que, dans un discours prononcé après la mort de Crassus et de César, Cicéron les accusait d'avoir fait partie de la conjuration (*Crassus*, 13). Mais le passage est perdu, et il est probable que Cicéron voulait parler de cette complicité morale et indirecte qu'on pouvait en effet leur reprocher, mais qui ne permettait pas de les mettre au même rang que les complices véritables.

trouvait adoucie et presque supprimée. Crassus et César étaient du nombre de ceux à qui la garde des conjurés était remise : le Sénat tenait à leur donner une marque publique de sa confiance. On pense bien que cette sorte de surveillance n'était pas très rigoureuse et que les prisonniers pouvaient facilement s'y soustraire ; mais depuis que la peine de mort n'était presque plus appliquée, ils n'avaient aucun intérêt à s'enfuir, puisqu'ils pouvaient toujours au dernier moment prévenir une sentence trop dure par un exil volontaire. Cette fois pourtant, dans les circonstances graves où l'on se trouvait, les choses pouvaient plus mal tourner qu'à l'ordinaire. Les prévenus et leurs amis s'en inquiétaient. Cethegus faisait dire à ses esclaves et à ses clients, qui étaient ardents et résolus comme lui, de se réunir et de venir en masse donner l'assaut à la maison de Cornificius où il était retenu. Les gens de Lentulus se donnaient aussi beaucoup de mal. On voyait l'un d'eux, qui était une sorte de bas complaisant (*leno*), qu'il avait préposé à ses plaisirs, entrer dans les boutiques et offrir de l'argent à ceux qui voudraient le suivre. D'autres s'adressaient aux meneurs des sociétés populaires, dont c'était le métier de se faire payer pour exciter des émeutes. Cicéron comprit que, s'il voulait empêcher qu'on ne fît sauver les prisonniers, il n'avait pas de temps à perdre, et qu'il fallait prendre au plus tôt les dernières mesures. Il convoqua le Sénat pour le lendemain.

CHAPITRE V

LES NONES DE DÉCEMBRE

I

Le 5 décembre, ou, comme disaient les Romains, le jour des nones de décembre de l'année 691, a été une des plus grandes journées parlementaires de Rome. La question qu'on allait débattre ce jour-là devant le Sénat, le droit de punir, est peut-être la plus grave que puisse agiter une assemblée délibérante. Ce fut aussi une journée révolutionnaire; elle rappelle certaines séances de notre Convention nationale, celles où les sections en armes, et venant demander quelques têtes, remplissaient la place du Carrousel, où les cris de la foule pénétraient jusque dans la salle enflammée par les déclamations des orateurs et venaient épouvanter les députés sur leurs bancs. On va voir se produire à Rome quelque chose de ces scènes violentes.

L'animation était grande depuis qu'on avait découvert la conjuration; mais elle dut redoubler quand on

sut qu'on allait décider du sort des conjurés. De tous les quartiers de la ville on se rendit au Forum, qui était le centre de la vie politique. Cicéron affirme que cette foule était favorable au Sénat et prête à le défendre, et sur ce point Salluste est d'accord avec lui[1]; il prétend que depuis deux jours il s'était produit un revirement complet dans l'opinion publique, et tous les deux l'attribuent à la même cause. Une révolution n'était pas pour effrayer la populace de Rome tant qu'elle put croire qu'elle n'avait rien à y perdre, et même qu'elle pouvait y gagner. Elle prit peur lorsqu'elle sut qu'au pillage on se proposait de joindre l'incendie. Le pillage menace surtout les palais des grands seigneurs, mais l'incendie atteint aussi la maison du pauvre, et il tient d'autant plus à sa maison qu'elle contient toute sa fortune. « Tout ce petit monde des artisans, dit Cicéron, est par sa situation même ami de la tranquillité. La paix alimente leur industrie. Ils ont besoin pour vivre qu'il leur vienne des acheteurs en grand nombre. Si leurs profits diminuent les jours d'émeute, quand ils sont forcés de fermer leurs boutiques, que sera-ce lorsqu'elles seront brûlées[2]? » Voilà pourquoi il pense que la classe des affranchis, aux mains desquels se trouve le commerce de détail, est entièrement dévouée au gouvernement et que même il n'y a pas un esclave, pour peu que sa condition soit tolérable, qui ne fasse des vœux pour son succès. Il faut bien

1. Sall., 48.
2. Cic., *Cat.*, IV, 8.

croire pourtant que si les partisans du Sénat étaient les plus nombreux, il se trouvait aussi, dans la foule, des gens d'une opinion contraire; quelques-uns, qui peut-être le dissimulaient, étaient préoccupés du sort des prisonniers; d'autres, plus ouvertement, s'intéressaient à César et craignaient qu'il ne courût quelque danger, si bien que, dans un moment d'émotion, il fut obligé de se faire voir pour les rassurer.

Cicéron, quoi qu'il dise, ne l'ignore pas. Il sait que le parti vaincu s'agite et craint qu'il ne tente un coup de main. Ce qui le prouve, ce sont les précautions qu'il prend pour lui résister. D'abord il a convoqué le Sénat dans le temple de la Concorde, et ce temple, comme celui de Jupiter Stator, où se tint la séance du 7 novembre, est dans une situation excellente qui le met à l'abri d'une surprise. On peut être étonné que le Sénat se soit si souvent assemblé ailleurs que dans la curie, qui lui était spécialement affectée; mais c'est précisément qu'on avait l'habitude d'accommoder aux circonstances le lieu où il devait se réunir. Les préparatifs étaient bientôt faits, et l'on pouvait sans inconvénient se décider à la dernière heure. Comme chacun parlait de sa place, il n'y avait pas de tribune à installer. Il suffisait qu'on disposât d'une salle spacieuse et vide, ce qui arrivait dans presque tous les édifices sacrés. Quand on avait placé au fond la chaise curule du président, préparé des sièges, des deux côtés, avec un passage au milieu, l'installation était terminée. Le temple de la Concorde avait cet avantage d'être adossé au rocher, en sorte qu'il ne

pouvait pas être pris par les derrières. Pour en défendre les abords des autres côtés, Cicéron disposait des chevaliers romains, ses auxiliaires dévoués, des fonctionnaires du trésor (*tribuni aerarii*), des commis aux écritures (*scribae*), qui formaient un ordre (nous dirions aujourd'hui un syndicat) que Cicéron appelle « un ordre honorable ». Ces employés inférieurs, probablement en relations d'affaires avec les chevaliers, et situés, comme eux, entre le peuple et l'aristocratie, subissaient aussi l'influence du consul et s'étaient rangés dans son parti. Ils furent placés dans cet endroit de la Voie Sacrée qu'on appelait la montée du Capitole (*clivus capitolinus*). C'était une rampe escarpée, qui commandait le Forum, une sorte de position stratégique qu'il était difficile de forcer. Il n'est pas douteux qu'on n'ait su gré ce jour-là au consul de tout cet appareil de guerre qui maintenait la paix publique. On le lui reprocha plus tard, et vingt ans après, dans les *Philippiques*, il était encore obligé de s'en défendre. Les jeunes chevaliers, animés par la lutte, ne durent pas s'abstenir de provocations et de menaces : on vient de voir comment ils traitèrent César à sa sortie de la séance. Il est naturel que des conflits se soient souvent élevés entre les groupes d'opinions contraires. Le bruit en arrivait jusqu'au Sénat, dont la porte devait toujours rester

1. Dion (XXXVII, 35) donne à ce propos un détail intéressant. Il dit que Cicéron fit prêter le serment militaire aux citoyens qui avaient l'âge de servir. C'était sans doute une réserve pour le cas où l'on en aurait besoin; on peut y voir, je l'ai dit, une sorte d'ébauche de la garde nationale.

ouverte. Quoique les sénateurs les plus peureux ne se fussent pas hasardés à venir, il restait pourtant « dans cette assemblée de rois » beaucoup de vieillards timides, et, à un moment, la frayeur y fut si forte que le consul, qui parlait, interrompit son discours pour démontrer qu'on n'avait rien à craindre. Ajoutons que, de temps en temps, on recevait des nouvelles alarmantes des divers quartiers de la ville. On racontait que des tentatives étaient faites pour délivrer les prisonniers, et il fallut que le consul donnât l'ordre de renforcer les postes dans les maisons où ils étaient détenus.

C'est au milieu de ces agitations extérieures que se tint la séance du 5 décembre; elle ne fut pas moins animée à l'intérieur. Nous avons cette chance de savoir exactement tout ce qui s'y passa. Cicéron ne se trompait pas quand il disait « que le souvenir s'en conserverait toujours dans la mémoire et dans les discours des hommes [1] ». Les historiens nous en ont raconté tous les détails, et il n'y en a pas d'autre qui nous soit aussi parfaitement connue. Si nous voulons nous donner le spectacle d'une séance du Sénat romain, nous n'avons qu'à relire le récit qu'ils nous en ont laissé.

II

Mais, auparavant, quelques explications ne seront pas inutiles. Nous ne pouvons bien comprendre les

1. *Catil.*, IV, 10 : *in omnium sermonibus ac mentibus semper haerebit.*

incidents de cette journée mémorable qu'à la condition de ne pas oublier quel était le rôle particulier du Sénat, la place qu'il tenait dans la constitution et la manière dont les débats y étaient conduits. Quelques mots suffiront pour le rappeler. Seulement, il faut consentir d'abord à remonter un peu haut dans l'histoire.

On ne se rend compte du caractère véritable des institutions romaines qu'en les prenant à leur origine; elles en ont toujours gardé la marque malgré les modifications qu'elles ont reçues, et c'est ce qui nous frappe d'abord chez elles. Nous avons peine à nous figurer, nous qui avons tant de fois changé de régime en un siècle, que, pour le fond et l'essentiel, la constitution des Romains se soit conservée sans trop de dommage pendant six ou sept cents ans. Mais ce qui nous cause encore plus de surprise, c'est que dès cette époque lointaine d'où elle date, et que l'on appelle « le temps des Rois », il y ait eu des sages, capables de faire des lois si durables, de résoudre des problèmes qui, chez nous, n'ont pas encore trouvé de solution, d'accorder des intérêts contraires, de concilier la souveraineté de l'État avec le respect des droits de l'individu, de maintenir l'autorité de la tradition sans rendre le progrès impossible. Ce n'étaient assurément pas des barbares, des gens nés du tronc d'un chêne, comme Virgile nous les représente, des bandits enfermés dans leur *burg*, et guettant du haut des murailles les passants pour les détrousser, comme les imagine Niebuhr. Où donc ont-ils pu prendre

cette connaissance, ou, si l'on veut, cette divination des principes les plus délicats de la politique? Puisque ce n'était pas dans les écoles ou dans les livres, il faut bien croire qu'ils la tenaient d'une longue expérience. Cette race sensée, sérieuse, opiniâtre, devait avoir derrière elle tout un passé de révolutions dont elle avait profité. Il ne faut donc pas croire que Rome ait commencé le jour où les Sabins du Quirinal et les Latins descendus du Palatin se rencontrèrent et s'unirent dans cette plaine marécageuse qui devint le Forum. Il a dû y avoir sur le même sol des villes antérieures dont la dernière a effacé le souvenir. Elles n'ont pas cependant tout à fait disparu, puisque, dans des fouilles récentes, M. Boni en a retrouvé quelques débris. Il n'en reste guère que des pierres noircies et quelques lettres qu'on a peine à déchiffrer; et pourtant, ce sont des ruines respectables, car c'est là que la race romaine s'est lentement formée, c'est là qu'elle a dû faire l'apprentissage de l'art difficile d'accommoder ensemble l'ordre et la liberté.

L'institution du Sénat remonte à cette antiquité lointaine; il avait été créé pour être le conseil du Roi. A Rome, il est de règle que celui qui possède l'autorité souveraine, le Roi dans l'État, le père dans la famille, la possède entière; mais ce pouvoir, absolu dans son essence, est limité par l'usage. Le chef de l'État, s'il ne le partage avec personne, ne doit pas l'exercer à sa fantaisie. Il faut qu'avant d'agir il prenne l'avis des anciens (*Patres*), qui peuvent l'éclairer. Ce principe posé, tout en découle; le conseil des anciens

(*Senatus*) n'a d'autre mission que de répondre au chef de l'État qui le consulte; il ne possède donc aucune initiative par lui-même. Il se réunit quand on le convoque, il parle quand on l'interroge; il ne fait pas des lois, comme l'assemblée du peuple dans ses comices, il donne des avis (*senatusconsulta*), et ces avis n'imposent pas une rigoureuse obéissance; ils ont seulement l'importance que leur donnent l'âge et la situation de ceux à qui on les a demandés (*auctoritas*); mais cette importance est très grande et grandira de plus en plus, car le chef de l'État n'est pas tout à fait libre de les choisir comme il lui plaît. Il est tenu de prendre d'abord ceux que le peuple a nommés à quelque magistrature, en sorte que l'élection populaire en est la première origine. Quand il les a réunis pour les consulter, il demande successivement l'opinion de chacun d'eux, mais il ne le fait pas au hasard; il suit l'ordre dans lequel ils sont rangés sur la liste qui contient tous leurs noms, et cet ordre est celui des fonctions qu'ils ont occupées. Comme chacun parle à son tour, quand on lui a demandé de parler, et qu'il ne parle qu'une fois, les discussions où l'on s'attaque et l'on se répond ne sont pas possibles. Le Sénat romain est donc uniquement, au moins dans son principe, une assemblée consultative, et ne ressemble en rien à celles qui, de nos jours, en France et en Amérique, portent le même nom.

Avec le temps, des modifications importantes furent introduites dans la vieille institution. Le président de l'assemblée, au début de la séance, quand les circon-

stances étaient graves, se permit d'exposer la situation, ou d'interpeller directement un des membres du Sénat, comme le fit Cicéron le 7 novembre, ou même d'indiquer par avance son sentiment, pour influencer celui des autres, comme il allait le faire le 5 décembre. On admit aussi que celui qui présidait pourrait user plus fréquemment du droit de prendre la parole quand il le voulait, ce qui introduisait plus d'imprévu et plus de vie dans les délibérations. En même temps, les membres de l'assemblée trouvèrent un moyen détourné de sortir du rôle passif où on les avait enfermés. Ils conquirent en quelque façon ce que nous appelons l'initiative parlementaire. Seulement, ils ne l'exerçaient pas franchement, comme on fait de nos jours; ils n'adressaient pas une demande au président pour introduire une question nouvelle. Quand leur tour de parler était venu, ils pouvaient ne pas s'en tenir à l'ordre du jour (*egredi relationem*), et traiter un sujet différent. Comme ils parlaient aussi longuement qu'ils le voulaient et que personne n'avait le droit de les interrompre [1], ils pouvaient développer leur opinion à leur aise. Mais, le plus souvent, ce n'était qu'une manifestation isolée qui n'avait pas de suite, et l'ordre du jour était repris, après cet incident de séance. Ce qui fut plus grave, c'est qu'on permit aux orateurs, en certaines circonstances, lorsqu'il

1. Caton parlait plusieurs heures de suite; si bien qu'un jour César, pendant qu'il était consul, ne trouva d'autre moyen d'avoir raison de son obstruction que de le faire saisir à la tribune du Forum, et emmener par des soldats.

leur semblait que leur opinion n'avait pas été bien comprise, ou qu'on l'altérait en la réfutant, de reprendre la parole pour l'expliquer. Cette concession en amena d'autres; comme il était difficile de refuser à celui qu'on venait de combattre le droit de répondre, il arriva que l'ancienne manière de délibérer, régulière et calme, où chacun ne parlait qu'à son tour et une seule fois, devint par moments une discussion véritable, où l'on se répondait l'un à l'autre. C'est ainsi que l'*altercatio*, qui triomphait devant les tribunaux judiciaires, pendant les interrogatoires des témoins, pénétra dans le Sénat. Mais ce n'étaient que des exceptions, et, malgré tout, le caractère primitif de l'institution persista jusqu'à la fin. A la façon dont tout s'y passait ordinairement, on pouvait croire qu'il était encore le Sénat de la royauté et des premiers temps de la république. Ce qui complétait l'illusion, c'est que même les vieilles formules s'y étaient religieusement conservées. Après les prières adressées aux dieux de la patrie par lesquelles s'ouvrent à Rome toutes les réunions politiques, quand le président a indiqué brièvement l'ordre du jour, il demande successivement dans le même ordre, et dans les mêmes termes, à chacun des sénateurs de dire son opinion : *dic, quid censes*? Lorsque la liste de ceux qui ont le droit de parler est épuisée, on procède au vote. Le président l'annonce en disant : « Que ceux qui sont de cette opinion passent de ce côté; que ceux qui sont d'une opinion différente passent de l'autre : *qui hoc censetis illic transite*; *qui alia omnia, in hanc partem* »,

et en même temps il doit montrer l'endroit avec la main[1]. Le vote fini, il en proclame le résultat en ces termes : *haec pars major videtur*, puis il leur dit pour les congédier : *nihil vos teneo*, *Quirites*, et la séance est levée.

Après ces explications très sommaires, il nous sera, je crois, plus facile de comprendre ce que les historiens nous racontent de la séance du 5 décembre.

III

Au début, le consul, selon l'usage, fit connaître l'ordre du jour.

Il aurait pu n'y être question que de la peine à infliger aux conjurés. Le Sénat, l'avant-veille, en les retenant en prison, en obligeant Lentulus d'abdiquer la préture, en votant des remerciements et des félicitations à ceux qui venaient de les arrêter, avait suffisamment montré qu'il les trouvait coupables ; il semble qu'il n'y avait pas à y revenir. Cependant Cicéron voulut que la question fût posée tout entière afin qu'il ne restât aucune obscurité dans une affaire aussi grave. Il nous a conservé le texte de son ordre du jour. Il y demandait à l'assemblée de se prononcer à la fois sur le crime et sur le châtiment : *de facto quid judicetis et de poena quid censeatis*. Il ajouta, pour

1. M. Mispoulet, dans son ouvrage intitulé : *La Vie parlementaire à Rome*, fait remarquer que ce procédé de vote, qu'on appelait *discessio*, est encore pratiqué dans les Chambres anglaises où les votants, à l'appel du président, se partagent entre deux couloirs disposés des deux côtés de la salle.

bien préciser la situation, quelques paroles dans lesquelles il laissait voir ce qu'il y avait à faire. Il est très probable que ce sont à peu près celles dont nous retrouvons le sens, sinon les mots eux-mêmes, dans la quatrième *Catilinaire*, et qu'il est important de reproduire. « Avant de prendre vos suffrages, disait-il, je veux vous parler comme doit le faire un consul. Je m'étais bien aperçu depuis longtemps des passions furieuses qui s'agitaient au cœur de la république; je pressentais les troubles et les malheurs qui la menaçaient; mais qu'il pût naître parmi les citoyens une conjuration si vaste, si effroyable, je ne l'aurais jamais imaginé. Maintenant que tout est découvert, quels que soient vos sentiments, quelque parti que vous deviez prendre, il faut vous prononcer avant la nuit. Vous voyez la gravité du crime qu'on vous dénonce; si vous pensez n'avoir devant vous que peu de coupables, vous vous trompez. Le mal est plus étendu qu'on ne croit. Non seulement il a envahi toute l'Italie, mais il a passé les Alpes et se glisse dans les provinces. N'espérez pas l'étouffer en le ménageant. Quel que soit le remède qu'on y apporte, il ne réussira que s'il est appliqué sans retard [1]. » Ces paroles dites, il demanda l'opinion de Decimus Silanus, qui, en sa qualité de consul désigné, devait opiner le premier. Silanus, après quelques mots pour flétrir la grandeur du crime et rappeler l'exemple des

1. *Catil.*, IV, 3. Ces paroles, à cet endroit du discours, ne paraissent pas tout à fait à leur place. D'ailleurs, le mot *praedicam*, dont se sert Cicéron, semble bien indiquer qu'elles ont précédé l'ouverture du vote.

aïeux, conclut que les inculpés devaient être punis « du dernier supplice ». Évidemment c'est de la mort qu'il voulait parler, et tout le monde l'entendit ainsi; mais il ne dut pas prononcer ce mot, qui causait une certaine répugnance aux gens superstitieux [1], ce qui lui permit plus tard, comme on le verra, de se rétracter. Ceux qui votèrent après lui furent tous de son opinion, jusqu'à César, qui prit la parole à son rang comme préteur désigné.

La situation de César était fort délicate. On le soupçonnait d'être du complot et il en avait été formellement accusé la veille. Il n'ignorait pas qu'il avait beaucoup d'ennemis qui ne cherchaient qu'une occasion de le perdre. Un autre n'aurait pas couru le risque de ranimer des soupçons dont il avait eu tant de peine à se défendre. Il aurait fait comme Crassus, qui resta chez lui pour ne pas se compromettre, ou, au moins, il aurait voté en silence, sans attirer l'attention. Mais il n'était pas de ceux qui se dérobent au moment du danger. Il savait que le parti populaire avait les yeux sur lui; il voulait lui donner l'exemple du courage et n'hésita pas à combattre, quoi qu'il pût arriver, l'opinion de Silanus.

Salluste nous donne son discours, et c'est un des plus beaux que nous ayons conservés de l'antiquité. Mais peut-on croire que ce soit vraiment le discours de César, celui que Cicéron avait fait recueillir par

1. « Aujourd'hui même encore, dit Mérimée, il est rare qu'un Italien prononce le mot de *mort*, sans y ajouter comme correction : *Salute a noi!* »

ses sténographes et qui était transcrit dans les procès-verbaux du Sénat? Mérimée l'a soutenu après beaucoup d'autres, sans que les raisons qu'il a données aient convaincu les lettrés et les savants; l'opinion générale continue à croire que Salluste a fait ici ce qu'il faisait partout, ce que faisaient sans aucun scrupule tous les historiens anciens. Sans doute il avait sous les yeux le discours véritable et nous pouvons affirmer qu'il s'en est servi pour composer le sien, puisque nous y retrouvons ce que Cicéron rapporte de l'original. Il en a conservé les principales idées, mais la disposition et le style lui appartiennent; il l'a refait à sa manière, comme il refaisait tous les autres, et je ne crois pas qu'il lui fût possible d'agir autrement. Souvenons-nous que le livre de Salluste est avant tout une œuvre de littérateur, destinée aux délicats : auraient-ils souffert un mélange de tons qui pouvait nuire à l'unité de l'ouvrage ? Passe pour une lettre de quelques lignes, qu'on reproduit exactement comme une curiosité; mais le discours d'un personnage célèbre, dans une circonstance importante, c'est autre chose. Les lettrés l'attendent au passage et s'apprêtent à juger le talent de l'auteur sur la manière dont il exécutera son travail. Soyons sûrs qu'un homme d'esprit comme Salluste, et qui tenait à sa renommée, n'aura pas laissé échapper cette occasion de montrer ce qu'il savait faire.

Salluste avait approché César, et, comme il le connaissait bien, il pouvait le faire bien parler. Le discours qu'il lui prête est peut-être ce qui a le plus

servi à fixer pour nous sa figure. On y trouve de grandes pensées exprimées simplement, des vues nouvelles et profondes, et point de pédantisme politique, de la finesse sans aucun étalage d'esprit. Celui qui parle est à la fois un homme d'État et un homme du monde. Il connaît parfaitement les gens qui l'écoutent, et sait le moyen de les prendre; mais son adresse n'a pas le caractère de ces petites habiletés de rhéteur qui aiment à se faire voir et dont on tire vanité. Au contraire, elle se dissimule pour être accueillie sans méfiance. Il profite à merveille de la situation qui le fait, cette fois, le défenseur des vieilles lois et des anciennes traditions. Contre ses adversaires, qui sont les partisans obstinés du passé, il invoque les exemples des aïeux, et les désarme ainsi par avance de leurs arguments ordinaires. Est-ce bien lui, est-ce Caton qui dit : « Certainement la vertu et la sagesse étaient plus grandes chez nos pères, qui avec de si faibles ressources ont créé un si grand empire, que chez nous qui avons tant de peine à conserver ce bel héritage »? Le début de son discours est surtout d'une adresse remarquable. Il n'ignore pas qu'il parle à des gens passionnés, furieux, qui ne sont plus maîtres d'eux-mêmes. Il se garde bien de les exciter encore davantage en les contredisant ouvertement. Il commence par des paroles graves et calmes, pour les ramener à la raison. Il semble que ces anecdotes historiques longuement rappelées, ces vérités générales, qui sont presque des banalités, sur la nécessité pour ceux qui gouvernent les États de se posséder, de se

contenir, de ne pas céder à leurs emportements, conviennent aussi peu que possible à un auditoire aussi enflammé; mais il compte qu'elles produiront le résultat qu'il souhaite par l'opposition même et le contraste. On voit bien qu'il veut refroidir ses auditeurs; et il n'entame son discours véritable que quand il croit les avoir mis en état de l'écouter[1].

Il n'y a guère de doute que Salluste n'ait conservé les arguments dont César s'était servi; ils avaient produit tant d'effet, ils étaient si connus, qu'on n'y pouvait rien changer. César avait résolu ce problème d'être indulgent aux conjurés en paraissant sévère. Il se garde bien de justifier leur crime. Au contraire, il part de cette idée qu'aucun supplice n'est assez cruel pour eux, et s'il contredit Silanus, qui les condamne à mourir, c'est qu'il veut aller plus loin que lui. « La mort, dit-il, n'est pas un châtiment; c'est le repos après les peines de la vie, le terme de nos travaux et de nos misères. Au delà, il n'y a plus ni souci, ni joie. » Il nous semble un peu étrange d'entendre un grand pontife, le chef de la religion romaine, nier

1. Ce long exorde est suivi d'une tirade très vive à propos de ces descriptions emphatiques que certains orateurs ont faites d'une ville en proie au pillage et à l'incendie. L'idée vient tout de suite, quand on lit ce passage plein d'une ironie si malicieuse, que César fait allusion aux lieux communs de ce genre que Cicéron a prodigués dans ses divers discours et surtout dans la quatrième *Catilinaire*. Mais comme elle n'avait pas encore été prononcée, il faut supposer, si cette conjoncture est juste, que c'est un des morceaux où Salluste avait modifié l'original. Peut-être César avait-il raillé en passant quelque phrase déclamatoire de Silanus ou d'un autre; Salluste en aura profité pour ajouter de lui-même quelques plaisanteries et diriger la pointe contre Cicéron.

si résolument l'autre vie : mais alors on n'en parut pas fort surpris, et tout ce que Cicéron, qui était augure, trouve à lui répondre, c'est qu'il est peut-être dangereux de renoncer aux enfers et au Tartare « que les anciens ont imaginés pour faire peur aux méchants[1] ». Puisque la mort, au lieu d'être le plus rigoureux des supplices, est souvent une délivrance, César propose de condamner les coupables à la détention perpétuelle. N'oublions pas que la prison faisait horreur aux Romains, et que l'adoucissement des mœurs publiques a consisté chez eux à la remplacer par l'exil. Ils seront donc rigoureusement emprisonnés, non pas à Rome, où ils pourraient être dangereux, mais dans les municipes importants qui seront tenus, sous les peines les plus sévères, de ne pas les laisser s'échapper. De plus, leurs biens seront confisqués, et pour qu'on soit sûr qu'ils ne seront pas remis en liberté, on défendra de faire jamais aucune proposition au Sénat ou au peuple de revoir leur procès. « Quiconque contreviendra à cette défense sera déclaré ennemi de l'État et du repos public. »

César n'était pas assez naïf pour croire que toutes ces précautions serviraient à quelque chose. Il n'espérait pas non plus convaincre le Sénat de leur efficacité. Tout le monde était certain que cette détention à laquelle on allait les condamner pour toujours ne

1. *Catil.*, IV, 4. Du reste Cicéron [illegible] des enfers, la même chose et presque [illegible] que César : « *quae si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, nihil ei aliud mors eripuit praeter sensum doloris* ».

durerait guère. On savait bien que, s'ils n'arrivaient pas à se sauver dès les premiers jours pour aller rejoindre Catilina, il se trouverait au bout de peu de temps quelque agitateur populaire qui, malgré toutes les défenses, obtiendrait qu'on les remît en liberté, et qu'ils reviendraient tranquillement à Rome reprendre leurs anciennes pratiques. Mais César avait un moyen infaillible d'amener à son opinion ceux que n'auraient pas convaincus ses arguments; c'était de leur faire peur. Aussi cherche-t-il à les effrayer sur les suites de la résolution qu'ils vont prendre. Lentulus et ses complices, leur dit-il, sont certainement de grands coupables. Mais les hommes sont ainsi faits que la dernière impression est chez eux la seule qui reste. On oubliera leurs crimes pour ne se souvenir que de leur supplice, et, pour peu qu'il paraisse avoir dépassé la mesure, on voudra le venger. « On se trouve toujours mal à sortir de la légalité. Il est dangereux qu'on prenne l'habitude des mesures d'exception. Elles paraissent légitimes lorsqu'on les applique aux criminels, mais, quand les circonstances changent, elles finissent par atteindre les innocents. Ceux qui en ont usé les premiers en deviennent souvent victimes, et il est d'autant plus facile de les frapper qu'on n'a qu'à se servir du précédent qu'ils ont créé eux-mêmes. » Tous ces raisonnements, qui sont fort justes, César les appuie sur des exemples tirés de l'histoire, et il n'a pas à chercher bien loin pour les trouver. Vingt ans à peine séparent l'époque où il parle de la dictature de Sylla. Tous ceux qui l'écoutent ont vu ces

temps affreux, et aucun ne les a oubliés. Cicéron dit bien « qu'on en a gardé une telle horreur que personne, pas même les bêtes, n'en pourrait souffrir le retour[1] ». Mais c'est l'éternelle illusion des honnêtes gens, avec leur optimisme tenace, de croire à chaque fois que ces crises violentes sont finies pour jamais et pourtant de craindre toujours qu'elles reviennent. César le savait bien, et voilà pourquoi froidement, sans phrases, avec des faits, il rappelle ces souvenirs effrayants, il les raconte avec complaisance, il les montre à l'horizon comme une menace, et l'on comprend bien que cette annonce de proscriptions nouvelles, devant des gens qui les redoutent, sans le dire, et dont plusieurs devaient en être les victimes, ait fait courir un frisson dans toute l'assemblée.

Nous aurions peine à nous figurer, si on ne nous l'avait pas dit, l'effet que produisit le discours de César. Tout le parti, qui jusque-là votait avec un si bel ensemble, en fut déconcerté. On eut tout d'un coup le sentiment de responsabilités qu'on ne paraissait pas soupçonner, et même il sembla que le péril lointain que dénonçait César s'était subitement rapproché et qu'il allait éclater. Les amis, les parents du consul, quittant leurs sièges, se groupèrent autour de lui, comme pour le défendre. Cicéron nous dit qu'ils pleuraient[2]. Ce dut être une de ces scènes dont nous n'avons guère l'idée aujourd'hui, et qu'explique

1. *Catil.*, II, 9 : *tantus illorum temporum dolor inustus est civitati, ut jam ista non modo homines, sed ne pecudes quidem mihi passurae esse videantur.*

2. Voyez le début de la quatrième *Catilinaire*.

la vivacité démonstrative de ces natures méridionales. La situation était vraiment étrange : le Sénat se trouvait entre deux dangers, celui qui le menaçait de la part des conjurés, s'il était trop indulgent, et celui que César lui faisait entrevoir, s'il était trop sévère; il avait l'alternative d'être victime de Lentulus et de ses complices, ou des vengeurs de Lentulus et il ne savait quel parti prendre. Dans cette incertitude, tous les yeux se tournaient vers le consul. On s'était habitué à le voir, depuis quelques mois et surtout dans ces dernières semaines, conduire les événements; c'était lui, et lui seul, qui venait de tirer la république de tous ses embarras. On comptait sur sa parole souveraine pour faire la lumière et rendre le calme; tout le monde souhaitait qu'il parlât. C'est dans ces conditions que fut prononcée la quatrième *Catilinaire*.

Par malheur Cicéron n'était pas exempt de ces inquiétudes qu'on lui demandait de calmer. Il était naturel qu'il les éprouvât plus que les autres, puisqu'il comprenait bien que sa situation rendait sa responsabilité plus lourde. Avec son bon sens perspicace, il était convaincu d'avance qu'il paierait pour tout le monde. Sans doute il était décidé à faire son devoir jusqu'au bout, mais au moment même où il en prenait la ferme résolution, sa vive et mobile imagination le mettait en présence de l'avenir, et il ne pouvait s'empêcher d'en être effrayé. De là ces rapides successions de courage et de faiblesse qui se rencontrent déjà dans les premières *Catilinaires*, mais

qui sont plus fréquentes dans la quatrième. Il est sous l'impression des menaces de César quand il prend la parole, et ne parvient pas tout à fait à cacher l'émotion qu'elles lui ont causée. Cependant son début est énergique; il supplie ceux qui l'entourent et qui viennent de lui témoigner leur sympathie d'une façon si bruyante de ne pas s'occuper de lui, et de ne songer qu'à la république : « Quoi qu'il m'arrive, je le supporterai sans me plaindre, et même avec plaisir, si mes malheurs servent à la gloire et au salut du peuple romain ». Sa vie même, tant de fois menacée par Catilina, il est prêt, s'il le faut, à en faire le sacrifice. C'est à cette occasion qu'il prononça cette phrase qu'on a si souvent citée dans les rhétoriques, comme un modèle de période bien faite : « La mort ne peut être ni honteuse pour un homme de cœur, ni prématurée pour un consulaire, ni misérable pour un sage, *neque enim turpis mors forti viro potest accidere, neque immatura consulari, nec misera sapienti* ». Après tout, ce n'étaient pas seulement de belles paroles; ce qu'il a dit, il le pensait. N'oublions pas qu'il est mort pour la république; sachons-lui gré de l'avoir prévu et de s'y être résigné d'avance. Mais aussitôt après ces résolutions viriles, les inquiétudes le reprennent, et il ne nous les cache pas. Elles se manifestent par un tableau de sa famille éplorée, dont les larmes paralysent ses forces. « Je ne suis pas de fer », nous dit-il, et il nous dépeint d'une façon touchante, mais assez peu opportune, la douleur de son frère et de son gendre, Pison, qu'il a sous les yeux,

celle de sa femme et de sa fille, « désolées, éperdues », dans sa maison, où il nous transporte. Ces alternatives se reproduisent dans tout le discours. Nous avons vu que c'est par elles qu'il l'a commencé; c'est par elles aussi qu'il l'achève. Après avoir, dans ses dernières paroles, fièrement annoncé que son parti continuera d'être triomphant, « et que la ligue sacrée des honnêtes gens aura toujours raison de la violence des factieux », il se ravise tout d'un coup pour laisser entendre qu'il est bien possible qu'il se trompe, et pour recommander, si les méchants l'emportent, son fils, qui vient de naître, à la reconnaissance du Sénat. Nous sommes surpris et choqués de ces passages subits de la confiance à la frayeur; il est très vraisemblable que ceux qui l'entendaient ce jour-là en furent moins étonnés que nous. Ces sentiments contraires se combattaient dans leur âme comme dans la sienne; mais il faut bien reconnaître que ce n'est pas un bon moyen, pour dissiper les alarmes des autres, de leur montrer qu'on les partage.

Ce qui est encore moins fait pour amener des gens irrésolus à prendre nettement un parti et à s'y tenir, c'est de leur laisser voir qu'on n'est pas décidé soi-même. Or Cicéron, pendant tout son discours, n'a pas dit une seule fois d'une manière claire, définitive, ce qu'il conseille de faire. Deux opinions sont en présence, qui sont au fond très différentes; toutes les deux paraissent le satisfaire également, parce qu'elles ont l'une et l'autre la prétention d'appliquer aux prévenus la peine la plus grave. Il est vrai que cette

peine est pour Silanus la mort, pour César la prison. Mais qu'importe? « Tous les deux ont tenu le langage qui convenait à leur rang et fait voir une sévérité proportionnée à la grandeur de la faute. » Le raisonnement de César est pris tout à fait au sérieux. Il le complimente de la rigueur avec laquelle il traite les conjurés. Il y voit « le gage éternel de son attachement à la patrie » ; elle suffit pour lui faire comprendre « quelle distance sépare les orateurs de réunions publiques (*contionatores*) des véritables amis du peuple ». Plutarque a raison de dire que Cicéron ne s'est pas prononcé entre César et Silanus, et même d'insinuer qu'il semblait pencher plutôt du côté de César. Il dit très nettement « que c'est le parti qui lui fait courir le moins de risques et que son intérêt se trouve de ce côté ». En somme, il pense, ou au moins il dit que, quoi qu'on fasse, la situation est bonne pour lui. « S'ils sont condamnés à la prison, il n'aura rien à craindre du peuple, puisque c'est l'avis de César; et s'ils sont punis de mort, il lui restera la ressource de rappeler que César a soutenu que la mort était un supplice plus doux que la prison. » La conclusion de son discours paraît donc être que chacun peut voter comme il lui plaira; ou si, par moments, la violence de ses invectives contre les accusés semble faire entendre qu'il incline vers l'opinion de Silanus, il ne lui arrive jamais de le dire d'une manière assez franche et assez forte pour entraîner des irrésolus.

On nous dit, il est vrai, pour justifier cette attitude

hésitante, qu'il a voulu se tenir dans son rôle de président, et qu'il ne lui était pas permis, en faisant connaître son sentiment, de peser sur les gens qu'il allait consulter. Mais alors pourquoi prendre la parole si c'était pour ne rien dire? Ses amis attendaient évidemment autre chose, quand ils le sollicitaient de parler. Ce n'était pas assez, dans une situation aussi grave, de leur donner quelques vagues conseils de fermeté et de courage. Aussi la quatrième *Catilinaire*, malgré l'éclat de la forme et quelques beaux élans d'éloquence, paraît-elle avoir produit peu d'impression quand elle fut prononcée. Non seulement Salluste n'en dit rien, mais Cicéron lui-même, quand il rappelle à son ami Atticus les services qu'il a rendus pendant le grand consulat et qu'on semble oublier, l'a passée sous silence [1].

Les sénateurs étaient donc, après le discours de Cicéron, plus inquiets et plus incertains que jamais. Quand le consul se remit à prendre l'avis des anciens préteurs, on vit bien que le désarroi s'était mis dans la majorité. Ce n'était plus cet accord des consulaires, qui avaient tous suivi fidèlement Silanus; chacun allait de son côté. La confusion augmenta encore après que Tiberius Nero, l'aïeul de l'empereur Tibère, eut donné son opinion. Elle était à peu près la même que celle de César. Il voulait, comme lui, qu'on gardât les prévenus en prison; seulement, il rendait la prison plus rigoureuse, et il renvoyait le jugement

1. Cic., *Ad Attic.*, XII, 21.

définitif après la défaite de Catilina. Cette modification, qui était au fond assez insignifiante, sembla mettre toutes les consciences à l'aise. Elle fut adoptée par Quintus Cicéron, et Silanus lui-même, demandant à expliquer son vote, déclara que, par ces mots « le dernier supplice », il avait entendu la détention jusqu'à la mort. Dès lors il était certain que l'opinion de Tib. Nero allait l'emporter et que la plupart des sénateurs qui restaient voteraient comme lui, quand vint le tour de Caton, qui était tribun du peuple désigné.

Le discours véritable de Caton existait du temps de Plutarque, qui nous dit que, de tous ceux qu'il avait prononcés, on ne possédait que celui-là. Ce n'était pas lui qui l'avait conservé : il ne prenait pas la peine, comme la plupart de ses collègues, de les faire transcrire après qu'il avait parlé, de les corriger et de les donner au public. Ce sont évidemment les sténographes de Cicéron qui avaient recueilli celui-là, comme tout ce qui s'était dit dans ces séances mémorables. Salluste certainement n'a pas négligé de le lire, et il a dû en conserver quelque chose; mais il ne s'est pas astreint à le reproduire fidèlement. Nous en sommes encore plus sûrs que pour celui de César, car nous n'y retrouvons pas tout ce que nous savons avoir existé dans l'original : rien de Silanus, auquel il reprochait sa palinodie; rien de Cicéron, qu'il comblait d'éloges; un mot à peine de César, qu'il traitait en ennemi public. Salluste a supprimé ces personnalités, il a gardé ce qui peignait l'homme, ce ton de

moraliste grondeur, ces violences contre les défauts des gens de son temps, et il y a même peut-être ajouté pour que la figure ressortît davantage. Il en a fait l'antithèse vivante de César; il a voulu qu'avant de lire le beau parallèle qu'il a composé de ces deux grands personnages, on trouvât dans leur parole les mêmes contrastes que dans leur portrait.

Il a bien eu raison de s'attacher à mettre avant tout en relief le caractère de l'orateur dans le discours qu'il lui fait tenir. Caton, en cette circonstance, a dû son succès à son caractère encore plus qu'à son talent. Il parlait bien sans doute, mais Cicéron parlait mieux que lui; ce n'est donc pas uniquement par son éloquence qu'il est parvenu à entraîner ceux que la parole de Cicéron avait laissés indifférents. Il ne leur a pas donné de raisons nouvelles; presque toutes celles dont il s'est servi se trouvent dans la quatrième *Catilinaire*; mais elles produisent chez lui un autre effet. D'abord il avait tellement à cœur, quand il parlait, le salut de la république, qu'il ne songeait pas à lui-même. Cicéron lui en fait de grands éloges[1]. Il aurait bien voulu qu'on en dît autant de lui, car il savait que, pour convaincre des auditeurs, il n'y a rien de tel que de les persuader qu'on ne pense qu'à eux, et qu'on n'a de souci que de leurs intérêts. Il se donne quelquefois l'illusion de paraître croire lui-même qu'il ressemble à Caton par cette qualité, et il voudrait bien le faire croire aux autres. Assurément

1. *Pro Sextio*, 28 : *nihil sibi nisi de patriae periculis cogitandum putabat.*

il est sincère quand il dit aux sénateurs : « Vous avez un chef qui ne songe qu'à vous et s'oublie lui-même[1] ». Mais le moyen qu'ils puissent en être convaincus, lorsque aussitôt il les entretient de tous les siens, de son frère, de sa femme, de son fils, de sa gloire, de ses dangers? Caton, dans tout son discours, ne parle de lui qu'une fois, pour rappeler qu'il est un grondeur insupportable et que sa mauvaise humeur lui fait beaucoup d'ennemis. Quant aux dangers auxquels il s'expose en parlant librement, il n'en dit pas un mot. Pourquoi s'en préoccuperait-il? En quelque situation que sa franchise puisse un jour le mettre, il sait le moyen d'en sortir.

Il va donc parler résolument, sans habiles préparations, sans réticences calculées. Pour tout exorde il se contente de dire brusquement, presque brutalement, qu'il pense tout le contraire de ceux qui ont opiné avant lui : *Longe mihi alia mens est, Patres conscripti.* Comme le temps n'est pas aux belles paroles, il ne s'attarde pas à discuter leurs opinions. Pour répondre à César, un mot lui suffit : César veut qu'on emprisonne les condamnés dans les villes italiennes, de peur qu'à Rome on ne paie quelques malhonnêtes gens pour les délivrer, « comme s'il n'y avait de coquins qu'à Rome et non dans toute l'Italie, et que l'audace des malfaiteurs ne fût pas plus à craindre quand il y a moins de ressources pour la réprimer ». Quant au fameux argument sur les enfers et sur l'autre vie, il le mentionne à peine en passant;

1. *Catil.*, IV, 9 : *habetis ducem memorem vestri, oblitum sui.*

et il lui paraît si singulier qu'il se demande s'il l'a bien compris. En deux mots, et sans phrases, la question qui se débat est nettement exposée : « Des citoyens de la plus haute naissance ont comploté de mettre le feu à Rome; ils appellent aux armes la nation gauloise, notre plus terrible ennemie; le chef des révoltés avec ses soldats est prêt à tomber sur nous; et vous hésitez encore, vous demandant ce qu'il faut faire de ces traîtres qui se sont laissé prendre dans vos murs! » En vérité, il semble qu'on ignore quelle est la situation véritable. On parle comme si la bataille était définitivement gagnée et la lutte terminée. On oublie qu'elle dure encore : et qu'elle peut mal finir : « Nous sommes entourés de tous les côtés; Catilina nous tient à la gorge avec une armée. Ici même, au cœur de Rome, d'autres ennemis surveillent tous nos mouvements. Nous ne pouvons rien faire qu'ils n'en soient aussitôt avertis. » Pour peu qu'on hésite, tout sera perdu. Il ne s'agit pas d'attendre que le crime qui se prépare ait été commis pour le punir. Si on ne le prévient pas, Rome, avec tout ce qu'elle renferme, est menacée de périr. « Au nom des dieux immortels, c'est à vous que je m'adresse, à vous qui tenez plus à vos maisons, à vos villas, à vos statues, à vos tableaux qu'à votre patrie. Si ces biens, quels qu'ils soient, auxquels vous êtes si attachés, vous tenez à les conserver, si vous voulez continuer à jouir de ce repos favorable à vos plaisirs, réveillez-vous à la fin, et prenez en main l'intérêt public. Tout peut être sauvé par un acte de vigueur.

Plus on montrera d'énergie, plus ils perdront de courage. Pour peu qu'on faiblisse, on les verra se lever de tous les côtés et l'on ne pourra plus leur tenir tête. Qu'on songe bien que ce n'est pas seulement du sort de Lentulus et de ses compagnons, c'est de Catilina et de tous les siens que le Sénat va décider. » — « Voici donc, dit-il en finissant, quelle est mon opinion : Puisque ces misérables ont fait courir à la république les plus grands dangers, qu'ils sont convaincus par le témoignage de T. Volturcius et des députés Allobroges, ainsi que par leurs propres aveux, d'avoir préparé le meurtre, l'incendie et d'autres attentats abominables contre leur patrie et leurs concitoyens, j'opine qu'ils ont mérité la peine qu'on inflige aux gens saisis en flagrant délit d'un crime capital et qu'il faut les punir, selon l'usage des ancêtres, du dernier supplice. »

« Il s'assit, dit Salluste; aussitôt tous les consulaires ainsi qu'une grande partie des simples sénateurs approuvent son vote, élèvent jusqu'au ciel son courage; s'accusant l'un l'autre et se reprochant leur faiblesse, ils proclament sa gloire et sa grandeur d'âme. » C'est qu'aussi il venait de leur rendre le plus grand de tous les services. Ils flottaient entre leur colère contre les conjurés et la frayeur que leur avait inspirée le discours de César. Mécontents d'eux-mêmes mais incapables de prendre un parti, ils étaient dans cet état d'esprit où l'on aspire à recevoir de quelqu'un une résolution qu'on ne trouve pas en soi-même. Caton leur rendit la force de

Les cinq prévenus furent donc condamnés à mourir, et l'arrêt disait expressément que c'était sur l'avis de Caton, *in sententiam Catonis*[1].

IV

La sentence était juste; tous les partis reconnaissaient que les condamnés méritaient leur sort. Mais était-elle conforme à la loi? Sur ce point, les opinions ont différé dès le premier jour, et l'on n'est pas plus d'accord aujourd'hui que du temps de Cicéron.

Ceux qui blâment le supplice qui leur fut infligé affirment qu'en principe le droit de prononcer la peine de mort n'appartenait qu'aux comices centuriates, c'est-à-dire à l'assemblée du peuple entier. Dès les premières années de la république, un consul populaire avait établi ce qu'on appelait la *provocatio*, c'est-à-dire l'appel au peuple réuni dans ses comices de la sentence capitale rendue par un magistrat. Cette loi protectrice fut dans la suite confirmée par plusieurs autres, et elle resta en vigueur pendant des siècles, sauf les cas exceptionnels où le dictateur, dans l'intérêt du salut public, qui était à Rome la loi

1. Le débat continua pourtant quelque temps encore. César, qui se voyait battu, prit la parole pour demander qu'au moins on fît grâce aux condamnés de la confiscation de leurs biens. Il ne lui semblait pas juste qu'on retînt cette partie de la proposition qu'il avait faite puisqu'on rejetait le reste. Sur cette question, la lutte fut acharnée. Mais la nuit tombait, la foule au dehors donnait des signes d'impatience; le consul demandait qu'on en finît. On accorda donc à César ce qu'il réclamait, et la séance fut levée.

suprême, croyait devoir supprimer la *provocatio* et prononcer lui-même le jugement. Plus tard, quand la peine de mort se trouva à peu près abolie et remplacée par l'exil, on eut moins l'occasion d'user des vieilles lois, et elles tombèrent en désuétude. Cependant elles existaient toujours; on ne les appliquait pas, mais on en parlait avec vénération, on les appelait « la sauvegarde de la république, le palladium de la liberté[1] ». Cicéron les invoquait en termes émus dans ses invectives contre Verrès, et même, pendant qu'il était consul, il traitait fort mal un tribun du peuple qu'il accusait de vouloir les enfreindre[2]. On comprend que des historiens et des légistes éminents lui aient sévèrement reproché de n'en avoir lui-même tenu aucun compte aux nones de décembre. Laboulaye déclare que, quelque grand que fût le crime des complices de Catilina, Cicéron était coupable d'employer contre eux d'autre peine que celles qui étaient prévues par la constitution. « Il eut le tort, dit-il, pour détourner de la république les dangers qui la menaçaient, d'entrer dans la voie la plus périlleuse, celle qui fraye le chemin à toutes les tyrannies. La violation des lois dans un but d'intérêt public prépare trop souvent la violation des lois dans un intérêt privé[3]. » On pense bien que Mommsen, qui déteste Cicéron, est beaucoup plus dur. Le jugement des

1. Cicéron, *De orat.*, II, 48, *provocationem, patronam illam civitatis ac vindicem libertatis.*
2. *Verr.*, V, 63. *Pro Rab.*, 4.
3. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 125.

nones de décembre lui paraît « le plus brutal et le plus tyrannique des forfaits, et il trouve plaisant qu'il soit l'ouvrage du plus inconséquent, du plus timoré des hommes, de celui qui se glorifiait d'être un « consul populaire ! »

Ceux qui, au contraire, approuvent la mort des conjurés rappellent que, le 21 octobre, un sénatusconsulte avait chargé officiellement les consuls « d'empêcher que la république ne reçût aucun dommage [1] ». Cicéron pouvait penser que, puisqu'on lui en imposait le devoir, on lui en fournissait les moyens. Il ne doutait pas que cette petite phrase de quelques mots, comme il l'appelle [2], ne lui conférât tous les pouvoirs qu'avait possédés l'ancienne dictature, et, parmi eux, le plus important de tous, celui de juger sans appel. A la vérité, la démocratie n'en convenait pas, et César n'a poursuivi Rabirius avec tant d'acharnement que pour qu'il fût bien établi que « le sénatusconsulte des derniers moments », comme il l'appelle, ne peut pas suspendre l'effet des lois qui protègent la liberté des citoyens. Mais, même dans son parti, tout le monde n'est pas de son opinion. Salluste n'hésite pas à reconnaître que le magistrat, qui est armé par le Sénat de la formule souveraine, jouit de la plénitude du pouvoir judiciaire (*summum judicium* [3]), et il est

1. Leurs raisons ont été réunies dans une thèse soutenue en Sorbonne par M. l'abbé Bertrin sous ce titre : *Num legitime prudenterque M. Tullius Cicero se gesserit in puniendis conjurationis Catilinariæ consciis.* Paris, 1900.

2. *Pro Milone*, 26 : *quo uno versiculo satis armati semper consules fuerunt.*

3. Sall., 29.

probable que plusieurs, qui n'appartenaient pas à la faction aristocratique, pensaient comme lui. Quoiqu'ils eussent peu de goût pour les mesures d'exception, il ne leur semblait pas, dans cette anarchie qu'on traversait depuis un demi-siècle, qu'on pût maintenir autrement une apparence de paix publique.

Il y avait donc, à ce moment, un conflit sur le droit de punir, non seulement entre des lois différentes, mais entre des principes opposés, les démocrates voulant le réserver tout entier au peuple, les autres, plus préoccupés des nécessités de salut public, admettant que, dans certaines circonstances, il pût être conféré au magistrat. C'est en réalité sur cette question que devait s'engager le débat du 5 novembre. Il semble qu'elle aurait dû faire le fond de tous les discours qui furent alors prononcés; aussi notre surprise est-elle profonde de voir que nulle part, dans ce qui nous en reste, elle ne soit franchement traitée.

Elle aurait dû l'être surtout dans le discours de César. C'est César qui représente la tradition démocratique. Elle est menacée : il a pour devoir de la défendre, et tout d'abord il semble le faire résolument. Il reproche à Silanus « de décréter un genre de peine nouveau », et affirme que, puisqu'on ne peut trouver un châtiment qui réponde à la grandeur du crime, il faut s'en tenir à ceux qui sont autorisés par les lois. — Voilà la question bien posée. — Mais de quelles lois veut-il parler? S'agit-il de l'antique *provocatio*, comme elle était aux premiers temps de la république? Demande-t-il qu'on réunisse le peuple au

Forum pour juger les coupables? Il sait bien que toutes ces formalités ne sont plus en usage. En réalité, toutes ces lois qu'on invoque, qu'on glorifie, n'ont plus de raison d'être, au moins sous leur forme ancienne, depuis qu'on a permis à l'inculpé de prévenir la sentence par un exil volontaire; dès lors, c'est cette permission qui est devenue la loi. César le proclame à deux reprises[1]. La conclusion naturelle de ce raisonnement est qu'il va demander que les accusés soient punis de l'exil. Mais quand il en vient à conclure, il s'aperçoit bien que l'exil n'est pas possible. Les renvoyer de Rome, c'est les envoyer à Catilina; il les attend, il les désire; ils iront grossir le nombre de ses soldats et augmenter les périls de la république; c'est une solution qu'on ne peut pas admettre. Il supprime donc l'exil, qui serait, selon lui, la seule peine légale, et le remplace par la prison perpétuelle, qui n'est pas prévue par la loi. Il décrète donc, lui aussi, « un genre de peine nouveau », et fait justement ce qu'il blâme chez Silanus. Il me semble que, puisqu'il n'est pas resté lui-même dans la légalité, il n'avait pas le droit d'accuser les autres d'en être sortis.

Ceux qui répondent à César traitent encore moins que lui la question de légalité. Caton ne permet pas même qu'on la pose. Il ne comprend pas qu'on parle de jugement et de justice. On est en pleine bataille, en face d'un ennemi en armes, qui menace la patrie.

1. Au moins dans le discours que lui prête Salluste. Voyez 51, 22 et 51, 40.

Le frapper avant qu'il ne vous frappe est un acte de légitime défense. Dans le discours de Cicéron, la légalité occupe juste trois lignes. « César, dit-il, invoque la loi Sempronia ; mais il n'ignore pas qu'elle a été faite en faveur des citoyens romains, et qu'un ennemi public n'est pas un citoyen [1]. » Voilà tout. Dans le reste, on ne saisit pas le moindre doute sur l'étendue de son pouvoir. Il est tout à fait convaincu que le décret du Sénat l'a revêtu d'une autorité illimitée, ou, selon son expression, qu'il lui a livré la république. « Voilà longtemps, disait-il à Catilina dans la première *Catilinaire*, que le consul aurait dû t'envoyer à la mort, et te faire subir le sort dont tu nous menaces [2]. » Et ailleurs, il se fait dire par la Patrie : « Pourquoi n'ordonnes-tu pas qu'il soit jeté en prison, traîné à la mort, livré au supplice? Qui

1. Laboulaye (*Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 125) trouve cet argument *misérable*. J'avoue que cette appréciation me paraît fort singulière chez un jurisconsulte. *Hostis* n'est pas ici une expression de rhéteur, comme on semble le croire ; c'est un terme légal. Mommsen, dans son *droit public* (VII de la trad. fr.), insiste sur la confusion qui fut faite à cette époque entre la guerre civile et la guerre avec l'étranger. « C'est devenu, dit-il, un principe juridique reconnu que le citoyen qui a pris les armes contre son pays est un *hostis* et doit être puni au moins à l'égal de l'ennemi du dehors (p. 472). » Du moment qu'il est un *hostis*, il n'a plus le droit de réclamer les privilèges des citoyens, et on peut lui appliquer la justice militaire (p. 480), comme on disait chez nous pendant la Révolution, il est *hors la loi*. A la vérité, seuls Catilina et Manlius avaient été déclarés ennemis publics par le Sénat ; mais les autres étaient leurs complices, ils voulaient leur rouvrir les portes de Rome. Enfin ils tombaient eux-mêmes sous le coup de la *lex Cornelia majestatis*, qui punissait le crime de traiter avec des étrangers.

2. *Catil.*, I, 1.

t'en empêche[1]? » L'assurance avec laquelle il parle montre bien qu'il ne craint pas qu'on lui en conteste le droit. Soyons certains que tout ce qu'il a fait, il était convaincu qu'il pouvait le faire.

Est-ce à dire qu'en le faisant il fut tout à fait tranquille? Assurément non; nous avons vu que la lecture des *Catilinaires* trahit à chaque instant ses inquiétudes. Il sait que les vieilles lois qui protègent la vie des citoyens existent toujours, puisqu'il les a lui-même invoquées. Il sait que la démocratie conteste la légalité de ce pouvoir d'exception dont il est revêtu, quoiqu'elle en ait usé sans remords quand elle était maîtresse. Il sait que ses ennemis ne demandent qu'un prétexte pour le poursuivre, lorsqu'il sera redevenu simple citoyen, et que la mort des conjurés le leur fournira. C'est contre ce danger que, tout en faisant ce qu'il regarde comme son devoir et son droit, il cherche à se prémunir. Voilà pourquoi il veut que le Sénat partage la responsabilité des mesures qu'ils ont prises ensemble. Après tout, les sénateurs les ont votées, et il a bien raison de leur dire, à la fin de la quatrième *Catilinaire*, « qu'il n'a fait qu'exécuter leur arrêt ». Il n'ignorait pas qu'ils étaient prêts à tout rejeter sur lui, et il prenait ses précautions d'avance. Je ne sais pourquoi on le lui a si durement reproché. N'était-il pas juste que chacun eût sa part d'un péril auquel il s'était exposé pour tous?

Il me semble qu'on saisit dans les *Catilinaires* une

1. *Catil.*, I, 11.

autre inquiétude qui même paraît avoir été plus forte chez lui qu'aucun scrupule de légalité : il craint avant tout, en punissant de mort les conjurés, qu'on l'accuse d'être cruel, et c'est bien ce qui montre chez lui, jusque dans le politique, l'homme de lettres et l'homme du monde. La société lettrée et polie de ce temps tenait surtout à paraître pénétrée de la civilisation grecque, et, parmi les vertus qu'elle s'attribuait, il n'y en avait pas dont elle fût plus fière que de celle qu'on appelait l'*humanité*, un beau nom, qui signifiait à la fois la douceur de l'âme et le savoir-vivre le plus élégant. Caton, qui était pourtant un homme bien élevé et un disciple des philophes de la Grèce, s'irritait contre ces âmes tendres qui parlent de clémence et de pitié à propos d'un homme comme Lentulus. « Plaignez-le, disait-il; je vous le conseille! » Et il ajoutait : « Voilà longtemps que nous avons perdu l'habitude d'appeler les choses par leur nom. La clémence, quand il s'agit de vieux conspirateurs, qui ont usé leur vie dans les complots, est une duperie et une lâcheté ». Cicéron est plus timoré. Nous le voyons, dans tous les discours de ce temps, revenir avec une insistance singulière sur cette idée que la nature l'avait fait le plus doux des hommes et que, s'il est devenu sévère, c'est l'intérêt de la république qui l'a forcé de l'être [1]. On voit bien qu'il ne veut pas qu'on puisse douter un moment de son *humanité*; il serait inconsolable de passer pour un barbare [2].

1. *Catil.*, IV, 6. *Pro Sulla*, 3.
2. Quelques années plus tard, le consul Pison, auquel on

Or, en ce moment, il en court d'autant plus le risque que les sages de la Grèce savent surtout gré aux Romains d'avoir diminué l'atrocité des supplices. Polybe remarque qu'ils ont aboli la peine de mort en matière politique et leur en fait de grands compliments[1]. « Il n'y a pas de nation au monde, dit avec fierté Tite-Live, qui en use avec plus de douceur que nous dans le châtiment des coupables[2]. » Et justement il se trouve qu'un lettré, un disciple des Grecs, un philosophe nourri de leurs doctrines, qui devrait être plus *humain* que les autres, est amené par les circonstances à faire mourir des citoyens des meilleures familles de Rome. Cicéron craint que cette façon de se contredire ne lui fasse le plus grand tort auprès de ceux dont il tient le plus à être considéré. Aussi a-t-il fait tout son possible pour atténuer la rigueur des mesures qu'il était contraint de prendre. D'abord, elles n'atteindront que peu de personnes. Les coupables sont en grand nombre; neuf seulement, les plus compromis, ceux qui devaient mettre le feu à Rome, seront poursuivis, et l'on peut soupçonner qu'on mit quelque négligence à s'assurer d'eux, puisqu'on n'en put saisir que cinq. Ces cinq, qui se sont laissé prendre, il pouvait les envoyer sans autre for-

demandait de dire ce qu'il pensait du consulat de Cicéron, se contenta de répondre : *sibi crudelitatem non placere* (*in Pis.*, 6). Rien ne dut être plus pénible à Cicéron que ce mot cruel prononcé à la tribune et en présence du peuple.

1. Polybe, VI, 14.

2. Tite-Live, IV, 9. Cicéron dit de la république qu'elle est *lenitate legum munita* (*Pro Rab.*, 3).

malité à la mort. Il les en a menacés plusieurs fois dans les *Catilinaires*. Mais, le moment venu d'exécuter ses menaces, il hésite à employer ces procédés expéditifs, il aime mieux recourir à une apparence de jugement, et il demande aux sénateurs de prononcer une sentence[1]. Enfin, pour achever de se convaincre lui-même et de persuader aux autres que les conjurés méritaient d'être condamnés, il éprouve le besoin d'énumérer tous les crimes qu'ils ont commis, de les développer complaisamment, de les orner de toutes les couleurs de son éloquence. Ces lieux communs, que Salluste a si cruellement raillés, qui nous paraissent excessifs, ne sont pas chez lui, comme on le dit, de purs ornements de rhétorique que le temps a fanés. Ce qui les explique, ce qui jusqu'à un certain point les excuse, c'est le besoin qu'il éprouve de justifier des mesures extraordinaires par le tableau de crimes exceptionnels.

Toutes ces précautions ne servirent guère à Cicéron. On lui sut peu de gré d'avoir voulu éviter ce qu'avait de brutal une exécution sommaire; et, en effet, il est possible qu'en ôtant à cette mesure de salut public son caractère de franche violence nécessitée par un danger pressant, on risquât de lui faire perdre ce qui pouvait la légitimer. Il ne fut pas plus heureux dans son désir de diminuer sa responsabilité propre en y

1. Mommsen le lui reproche comme une innovation dangereuse qui attribuait au Sénat un pouvoir qui ne le lui appartenait pas. Mais ce n'était une innovation que dans la forme. Quand le Sénat chargeait le consul Marius de « veiller au salut de la république », c'était en réalité une condamnation capitale qu'il prononçait contre Saturninus et ses complices; et Marius en reconnaissait la légalité puisqu'il se chargeait de l'exécuter.

associant de plus près celle du Sénat. Il eut beau faire; c'est sur lui seul que tout retomba. L'opinion publique aime à personnifier un événement dans un homme, surtout quand il porte un nom illustre et qu'il a pris une grande part à ce qui s'est passé. L'éclat même de son éloquence fit qu'en toute l'affaire on ne voulut voir que lui, et comme enfin, par suite de ses fonctions, il présida au supplice des condamnés, son souvenir resta désormais attaché à cette grande et lugubre scène.

C'était, en effet, au consul qu'une fois l'arrêt rendu il appartenait de le faire exécuter. Cicéron n'y voulut mettre aucun retard; il craignait de laisser aux amis, aux complices des condamnés le temps de se concerter et d'agir. Il donna l'ordre aux *triumviri capitales* de tout préparer pour le supplice; puis, accompagné d'une partie du Sénat et d'une troupe nombreuse de gens armés, il s'en alla prendre Lentulus chez un de ses parents, à la garde duquel il avait été confié, et qui habitait le Palatin. Le cortège suivit la Voie Sacrée, traversa le Forum, au milieu d'une foule silencieuse, et arriva à la prison publique, où les autres avaient été amenés par les préteurs. Cette prison, voisine du temple de la Concorde, sur une des rampes du Capitole, avait été bâtie, dit-on, du temps des rois. On y montait par un escalier qui porte un nom sinistre. C'étaient ces *gémonies* où l'on jetait les cadavres des suppliciés et dont il est souvent question à l'époque impériale. « Elle contient, dit Salluste, une salle basse, nommée *Tullianum*, qui

s'enfonce à douze pieds sous terre. Elle est fermée de murs épais et couverte d'une voûte de pierre. C'est un cachot malpropre, obscur, infect, dont l'aspect a quelque chose d'effrayant et d'horrible. Après qu'on y eut précipité Lentulus, les bourreaux, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus, lui passant une corde autour du cou, l'étranglèrent. Ainsi finit ce patricien, de la grande famille des Cornelii, qui avait été honoré de la dignité consulaire. Après lui, ses complices furent exécutés de la même façon. » En sortant de la prison, Cicéron retrouva sur son chemin la foule inquiète, agitée de sentiments divers, qui ne savait pas le sort des conjurés et souhaitait l'apprendre. Se tournant vers elle, et ne voulant pas prononcer un mot de mauvais augure, il se contenta de dire : « Ils ont vécu ». Comme ses amis étaient en plus grand nombre, les applaudissements éclatèrent. La nuit était venue; les torches s'allumèrent de tous les côtés, les maisons s'illuminaient sur sa route, les femmes se mettaient aux fenêtres pour le voir passer, les hommes l'accompagnaient de leurs acclamations, l'appelant le sauveur, le second fondateur de la ville, et Catulus, le plus illustre des Romains de ce temps, le salua du titre de Père de la patrie. Ce nom fut, dans la suite, prodigué aux Césars, même à ceux qui méritaient le moins de le porter. Mais Juvénal fait remarquer que, la première fois que Rome l'a donné à l'un de ses citoyens, elle était libre, et que ce citoyen s'appelait Cicéron,

Roma patrem patriae Ciceronem libera dixit.

V

La conjuration était vaincue.

Cicéron avait bien raison de croire que la lutte se déciderait à Rome, et Catilina, en la quittant, commit une faute qui lui coûta la partie. Pendant qu'on étranglait ses amis dans le *Tullianum*, il prenait beaucoup de peine pour organiser sa petite troupe. Il en formait des cohortes et des légions, il lui procurait des armes, il cherchait à lui donner l'apparence d'une armée. Il y aurait réussi sans doute, car il avait les qualités d'un soldat et d'un général; mais dès qu'on connut à Fæsulæ ce qui venait de se passer à Rome, ce fut une débandade. Les plus timides, les moins compromis s'en allèrent; il ne resta que ceux qui étaient décidés à se battre et à mourir. En même temps arrivaient les troupes de la république. Q. Metellus, accouru de la Gaule avec ses trois légions, fermait le passage à Catilina, s'il voulait s'échapper par les Apennins. En face de lui, on amenait celles qu'on avait levées en toute hâte autour de Rome, et dont, selon l'usage, on avait donné le commandement à l'autre consul, Antoine. On allait donc voir les deux complices qui avaient trempé ouvertement dans les mêmes complots, en venir aux mains. Mais Antoine, au dernier moment, trouva un prétexte pour s'éloigner, et abandonna le commandement à Petreius, un officier de fortune qui fut lieutenant de Pompée en Espagne. Catilina et ses soldats, serrés

des deux côtés et ne trouvant pas d'issue pour s'échapper dans cette plaine étroite, se firent bravement tuer jusqu'au dernier. Après la bataille, quand on releva les morts, on put se rendre compte de l'audace et du courage qu'ils avaient déployés. « Le corps de chacun d'eux couvrait encore la place qu'il occupait de son vivant. Ils étaient tous tombés à leur rang et frappés à la face. Quant à Catilina, on le trouva un peu en avant, entouré d'un tas de cadavres. Il respirait encore et son visage gardait cette indomptable fierté qu'il avait toujours eue pendant sa vie. »

Cicéron ne jouit pas longtemps de sa victoire. Il avait toujours eu beaucoup d'ennemis; l'éclat de son consulat en augmenta le nombre. L'aristocratie aurait dû le soutenir; mais elle ne l'avait jamais aimé, et, en la débarrassant de ses ennemis, il lui permit d'être impunément ingrate. Le peuple lui en voulait d'avoir abandonné son parti. On eut soin d'exciter et d'entretenir son ressentiment en rejetant sur lui seul la punition des conjurés. Un mois ne s'était pas écoulé depuis les nones de décembre, Cicéron se préparait, à sa sortie de charge, à haranguer le peuple pour lui rappeler ce qu'il avait fait; un tribun l'en empêcha, sous prétexte qu'on ne devait pas permettre de parler à celui qui n'avait pas laissé des citoyens se défendre, et il ne l'autorisa qu'à prêter le serment d'usage. Cicéron, aux acclamations de la foule, jura qu'il avait sauvé la république.

Il avait le droit de le dire. Sans doute, dans la première ivresse de son succès, il a pu en exagérer la

portée; il a cru, il a dit que la paix publique en serait désormais mieux assurée et le gouvernement plus solide [1]. Il semble au contraire que cette crise violente, qu'on venait de traverser, en alarmant les gens paisibles, n'ait fait que précipiter le mouvement qui portait Rome à la monarchie. Le lendemain de la défaite de Catilina, César reprenait sa marche hardie et régulière vers le pouvoir souverain. Il était préteur, il allait être consul, en attendant qu'il devînt dictateur, et la république était plus que jamais malade. Il n'en est pas moins vrai que Cicéron a sauvé son pays d'une conjuration dont on ne savait pas quelles seraient les conséquences, car elle était quelque chose d'inconnu. Il y avait certainement à Rome, plus qu'ailleurs peut-être, les éléments d'une révolution sociale et anarchiste. Avec sa population servile, aussi nombreuse au moins que l'autre, ses trois cent vingt mille fainéants que l'État se chargeait de nourrir et d'amuser, sa multitude d'affranchis, dont beaucoup gardaient au cœur la rancune de l'esclavage, on pouvait craindre tous les jours qu'il n'éclatât un de ces soulèvements qui, n'étant pas ennoblis par une revendication politique et n'ayant d'autre mobile que de satisfaire les appétits ou la vengeance, ne procèdent que par le massacre, le pillage et l'incendie. Il est tout à fait surprenant qu'à Rome, pendant des siècles, rien de pareil ne se soit produit. La seule fois qu'elle ait été menacée de

1. *Catil.*, II, 5.

ces horreurs, ce n'est pas à des esclaves que l'idée en est venue, mais à une bande de grands seigneurs ruinés. Cette tentative redoutable, Cicéron l'a si bien réprimée qu'elle ne s'est jamais plus renouvelée dans la suite. Il pouvait donc se glorifier d'avoir sauvé Rome, et il est juste de redire avec Sénèque, à propos de son consulat, que s'il l'a vanté sans mesure, il ne l'a pas loué sans raison : *consulatus sine fine, non sine causa laudatus.*

FIN

OCT 2 1915

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I. — Les préliminaires de la conjuration [illegible]
— II. — Le consulat de Cicéron [illegible]
— III. — La conjuration [illegible]
— IV. — Les Catilinaires [illegible]
— V. — Les Nones de décembre [illegible]

9.90-05. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-05.

LA CONJURATION
DE CATILINA

PAR

GASTON BOISSIER
de l'Académie française

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1905